

Nouvelle série

N° 80

BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DES SÉANCES

DE

**L'ACADEMIE DE NIMES**

◆  
**Année 1981**  
◆

ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1981

Abonnement annuel : 30,00 F

Le N° : 10,00 F

## FAITS ACADEMIQUES

M. Aimé Vielzeuf est élu président .....	7
M. Maurice Aliger est élu vice-président .....	7
Installation de M. Aimé Vielzeuf, président, et de M. Maurice Aliger, vice-président .....	12
M. Robert Debant et M. Jean-Charles Lheureux sont élus membres résidants .....	16
Approbation de l'état des recettes et dépenses de 1980 et du projet de budget de 1981 .....	16
Vote de félicitations à M. André Bernardy, trésorier .	16
Séance publique du 1 <sup>er</sup> février 1981 .....	22
Obsèques de M. Henri Chabrol, membre résidant ....	32
M. le bâtonnier Edgar Tailhades, sénateur du Gard, membre résidant, est réélu à la présidence du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon .....	38
Le Conseil Régional accorde une subvention pour les fêtes du Tricentenaire de l'Académie ... ..	38
Décès de Madame Edouard Martin, belle-mère de M. le docteur Edouard Drouot .....	41
Lettres de remerciements de M. Robert Debant et de M. Jean-Charles Lheureux, élus membres résidants	42

M. Pierre Degrave, ancien préfet du Gard, promu au grade de commandeur de l'Ordre national du Mérite	42
L'Académie émet le vœu que le nom d'Henri Chabrol soit attribué à une rue de Nîmes .....	42
Motion de félicitations en faveur de M. André Bernardy, trésorier . . . . .	68
M. Arnaud de Cazenove, de Teillan, par Aimargues (Gard), est élu membre non résidant .....	69
Mlle Marie-Françoise Griffeuille, de Saint-Gilles-du-Gard, M. Claude Lauriol, de Montpellier, M. Delormaux, de Montpellier, et M. Maurice Galichet, de Beaumont-le-Roger (Eure), sont nommés correspondants . . . . .	70
Le fauteuil de Maître Léon Fosse .....	70
Lettre de remerciements de Mme Henri Chabrol .....	71
Enregistrement de candidatures .....	77
Lettre de remerciements de Mlle Marie-Françoise Griffeuille, élue correspondante .....	78
Lettre de remerciements de M. Arnaud de Cazenove, élu membre non résidant .....	81
Lettre de remerciements de M. Charles Delormau, élu correspondant . . . . .	81
Réception de M. Robert Debant, membre résidant ....	82
Annonce du décès de M. Georges Martin, membre résidant . . . . .	101
M. Michel Grollemund est élu membre résidant .....	101
Sont élus correspondants : MM. Henri Dubled, Dr Robert Gros, Marcel Giraud, Jean Salles, Daniel Travier et Daniel J. Valade .....	102

Lettre de remerciements de M. le professeur Claude Lauriol . . . . .	102
Le tricentenaire de l'Académie: subventions du Conseil régional et du Conseil général . . . . .	102
M. André Bernardy demande à être déchargé de sa fonction de trésorier . . . . .	102
La médaille d'argent de l'Académie est décernée à M. André Bernardy . . . . .	103
Obsèques de M. Georges Martin . . . . .	106
Notification de la vacance du fauteuil de M. Henri Chabrol, membre résidant . . . . .	112
Lettre de remerciements de M. Michel Grollemund, élu membre résidant . . . . .	113
Réception de M. Jean-Charles Lheureux, élu membre résidant . . . . .	113
Hommage à M. André Bernardy . . . . .	148
M. Camille Lignières, membre résidant, est élevé au grade de commandeur du Mérite civil espagnol ....	151
L'Académie décide de pouvoir au remplacement de M. Henri Chabrol, membre résidant, décédé . . . . .	152
Décès de M. Charles Juge-Chapsal, membre non résidant . . . . .	158
Lettres de remerciements de MM. Henri Dubled, Marcel Giraud, Daniel Travier, Daniel J. Valade, Robert Gros et Jean Salles, élus correspondants . . . . .	159
M. le pasteur Aimé Bonifas est élu membre résidant .	172
Décès de M. Marius Portal, correspondant . . . . .	172

Notification de la vacance du siège de M. Georges Martin, membre résidant, décédé .....	172
Manifestations auxquelles l'Académie a été invitée pendant l'été . .....	172
Subvention accordée par la Ville de Nimes .....	173
Subvention accordée par l'Établissement public régional	173
L'Académie entre en possession du legs Davé .....	174
Remerciements de M. Jean Salles, élu correspondant ..	174
Composition de la Commission du Tricentenaire .....	174
Il est décidé de procéder au remplacement de M. Georges Martin . .....	182
Accord avec les Fédérations historiques du Languedoc-Roussillon et de Provence-Côte d'Azur .....	182
Démission de M. Michel Py .....	182
La Commission des anciens Présidents présente M. Paul Blanc à la succession de Georges Martin .....	188
Décès de la fille de M. Jacques Larmat .....	195
La préparation des fêtes du Tricentenaire .....	195
M. Aimé Vielzeuf et M. René Evrard obtiennent le Prix de Littérature régionaliste du Gard .....	195
M. le docteur Jean Bastide est élu membre non résidant	211
Mme le docteur Elisabeth Fontanieu, M. André Haon, M. le médecin-général Edmond Reboul, M. André Vinas sont élus correspondants .....	211
M. le Ministre de la Culture est invité à présider les fêtes du Tricentenaire .....	211

Réception de M. le préfet Michel Grollemund, élu membre résidant . . . . .	211
Décès de M. Gaston Chauvet, membre non résidant . .	237
M. Paul Blanc est élu membre résidant . . . . .	237
Inauguration de la rue Georges Martin . . . . .	237

### COMMUNICATIONS

M. Joachim Durand : <i>Talleyrand, un grand diplomate</i> .	8
M. Maurice Aliger : <i>Compte rendu de Beau ciel, vrai ciel du docteur Robert Gros</i> . . . . .	16
M. le docteur Edouard Drouot : <i>Les ruines d'un antique pont près de Saint-Chaptes (Gard) et le hameau englouti de Massillan</i> . . . . .	18
M. Maurice Aliger : <i>De la basilique de Plotine au Palais de Justice actuel</i> . . . . .	25
M. Aimé Vielzeuf : <i>Du Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale à la carte de l'action de la Résistance dans le Gard (1940-1944)</i> . . . . .	38
M. André Bernardy : <i>Les finances de l'Académie de Nîmes dans le passé, le présent et les perspectives d'avenir</i> . . . . .	42
M. Jacques Larmat : <i>Quelques aspects statistiques des notions de race, de lignée et d'espèce</i> . . . . .	71
M. le général Pierre-Henri Cothias : <i>Un conspirateur sous la Révolution: « le chevalier de Maison-Rouge »</i>	78

Mme Maguelone : <i>Les ports de Saint-Gilles au Moyen Age</i> . . . . .	104
M. le pasteur Ildebert Exbrayat : <i>Samuel Bastide (1879-1962), peintre miniaturiste, pionnier de l'audio-visuel</i>	152
Mlle Alice Fermaud : <i>Sonnets</i> . . . . .	159
M. Pierre Dupuy : <i>Avoir vingt ans à Nîmes en 1900</i> . . . . .	161
M. Jean-Charles Lheureux : <i>Compte rendu de Jean Pourtal de Ladevèze, Poèmes posthumes, Nîmes, 1981</i> . . . . .	174
M. Guy Dupré : <i>Paul-Louis Courrier</i> . . . . .	178
M. Charles Delormeau : <i>Les cimetières protestants de Nîmes</i> . . . . .	182
M. Pierre Ollier de Marichard : <i>L'abbé Jean-Louis Giraud-Soulavie et le bicentenaire de l'Histoire naturelle de la France méridionale</i> . . . . .	189
Dr Jean Lauret : <i>Le Dr Jean Magnin, de Bessèges</i> . . . . .	195
R.P. Martin : <i>La chanson populaire grecque</i> . . . . .	237

### HOMMAGES

Maurice Aliger, <i>La Vaunage gallo-romaine</i> , Nîmes, 1980.	16
Robert Gros, <i>Beau ciel, vrai ciel</i> , 1979 . . . . .	16
Roxane, <i>Poèmes</i> , 2 volumes, Nîmes, 1980 . . . . .	16
Emile Jourdan, André Chamson, Georges Martin, Madeleine Berry, <i>Les 80 ans d'André Chamson</i> , Nîmes, 1980 . . . . .	16

<i>Les 80 ans d'André Chamson</i> , catalogue de l'exposition présentée à la Bibliothèque municipale, Nîmes, 1980	16
A. Aujoulat, <i>Mots croisés sur le Gard</i> , manuscrit, 1981	42
André Nadal, <i>Procès d'animaux au Moyen Age et sous l'ancien Régime</i> , Nîmes, 1980	42
André Nadal, <i>Le pari de Pascal et le calcul des probabilités</i> , Nîmes, 1980	42
André Nadal, <i>Le poète Léo Larguier, son centenaire</i> , Nîmes, 1980	42
Jean Cévenne, <i>Le chien sirène</i> , Paris, 1978	70
Daniel J. Valade, <i>Académie française et Académie de Nîmes</i> , manuscrit, 1981	70
Daniel J. Valade, <i>Haendel, concerto n° 7</i> , nouvelle, manuscrit, 1980	70
Michel Courti, <i>Estre</i> , poèmes provençaux, <i>L'Astrado</i> , 1979	70
Robert Sauzet, <i>L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle</i> , Paris, s.d.	70
Alain Nicolas, <i>Notes sur l'histoire de Cabrières (Gard)</i> , Bezouce, 1981	70
Robert Sauzet, <i>La religion populaire bas-languedocienne au XVII<sup>e</sup> siècle entre la Réforme et la Contre-Réforme</i> , CNRS, n° 576, Paris, 17-19 octobre 1977	70
Maurice-Paul Clavel, <i>Entre Chamson et Chabrol</i> , manuscrit, Nîmes, 1980	70
François Perroux, <i>La promotion sociale, condition de la paix et aspiration universelle</i> , « Comprendre », n°s 43-44, <i>Revue de Politique de la Culture</i> , Paris, 1978	70



François Perroux, <i>L'équilibre des unités passives et l'équilibre général des unités actives</i> , Economie appliquée, Paris, 1978 .....	70
François Perroux, <i>On ne sortira de la crise qu'on modifiant profondément le système</i> , c'est ce qu'a déclaré François Perroux à Georges Hourdin, 1978 .....	71
François Perroux, <i>Politique de la science</i> , Analyse de l'Innovation et de sa propagation, chronique SEDETS, 1978 . . . . .	71
Louis Leprince-Ringuet : <i>La potion magique</i> , Paris, 1980	78
Mireille Liron : <i>Fabienne, ma douceur</i> , L'Amitié par le Livre, s. d. ....	113
Duc de Castries : <i>La Terreur blanche, l'épuration de 1815</i> , Paris, Perrin, 1981 .....	113
Samuel Bastide : <i>Pages d'histoire protestante</i> , s. éd. s.d.	152
Henri Chabrol : <i>Derniers poèmes</i> , 1980 .....	159
Robert Debant avec Marcel Baccou et Marie-Lise Carretero : <i>Archives départementales du Gard, Répertoire numérique de la série O, Administration et comptabilité communale (an VII-1940)</i> , Nimes, 1981.	159
P. Couëtard : <i>Un document inédit révèle l'existence des statuts des apothicaires uzétiens en 1596</i> . Ex Bulletin de liaison de l'Association des Amis du Musée de la Pharmacie de Montpellier, Montpellier, 1980, n° 5 . . . . .	172
Robert Sauzet : <i>Religion et rapport de production de la région nimoise au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> . Ex Mélanges Richard Gascon, t. II, Lyon, 1980 .....	172

- Robert Sauzet : *L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle*. Ex Revue d'Histoire de l'Eglise de France, Paris, 1980 ..... 172
- R. Carayon : *L'Histoire ensevelie de l'Hôpital de L'Encise*, dact. 7 pages, s.d., ..... 173
- Alice Piguet : *Les livres d'enfant*, Bordeaux, 1979. Ex de la Revue française d'Histoire du Livre, n° 25, 4<sup>e</sup> trimestre 1979 . ..... 173
- Cyprien Jullian, Léo Ferré, Jean-Charles Lheureux, Pierre Richard : *Apollinaire à Nîmes*, Nîmes, 1981. 173
- Robert Sauzet : *Présence rénovée du catholicisme (1520-1670)*. Ex Histoire des Catholiques en France, Privat, Toulouse, 1980 ..... 173
- Robert Sauzet : *Monsieur Vincent chez les pauvres*. Ex L'Histoire, n° 34, mai 1981 ..... 173
- Association d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Gilles : *Architecture civile et histoire*, Saint-Gilles ..... 173
- Jacques Vier : *In memoriam: mon maître Bernard Lazarus (1885-1951)*. In Homme nouveau, 21 juin 1981. 173
- Robert Gondrand : *Transports publics ferroviaires et routiers ; Stations classées ; Interventions des Communes dans le domaine économique ; Aménagement de plans d'eau ; Tourisme ; Régies municipales ; Sports d'hiver ; Concours des Hommes de l'Art privés aux travaux des départements et des communes*. Ex Annales de la Voirie, mai-juin 1961 ..... 173
- Robert Gondrand : *A propos de la législation sur les syndicats de communes et les syndicats mixtes*. In La Revue administrative, mai-juin 1963 ..... 173

Robert Gondrand : <i>Districts urbains ; Opérations rénovation urbaine ; Industrialisation des villes</i> . In <i>La Revue administrative</i> , juillet-août 1965 .....	173
Ville de Nîmes, Musée des Beaux-Arts : <i>Charles Jalabert (1819-1901)</i> , 1981 .....	182
Maurice Aliger : <i>Moulins à vent et à eau</i> . Extrait de <i>Congéniès-en-Vaunage</i> , 1981 . . . . .	182
Edmond Reboul : <i>Ile en péril</i> , Lyon, 1978 ; <i>Il neige, Don Juan</i> , Paris, 1981 ; <i>Au jour la nuit</i> , Lyon, 1972 .....	182
André Haon : <i>Contes de Cassiopée</i> , Uzès, 1976 ; <i>Contes du Pont-du-Gard</i> , Uzès, 1981 .....	182
Charles Delormau: <i>Histoire de Saint-Jean-du-Gard</i> , 1978	182
André Nadal: <i>La fable « La cigale et la fourmi » et l'entomologiste Fabre</i> , Nîmes, 1981 .....	182
Robert Debant : <i>Notes sur cinq lettres inédites de Louis Chénier à Honoré-Auguste Sabatier de Cabres (1782-1786)</i> , extrait du <i>Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude</i> , t. LXXV, 1975 .....	182
Aimé Vielzeuf : <i>Conteurs et poètes cévenols d'aujourd'hui</i> , t. I, Nîmes, 1981 .....	195
Jacques Casanova et Pierre Dupuy : <i>Dictionnaire de la tauromachie</i> , Marseille, 1981 .....	237

Nouvelle série

N° 80

**BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DES SÉANCES**

DE

**L'ACADEMIE DE NIMES**



**1<sup>er</sup> Trimestre 1981**



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1981

Abonnement annuel : 30,00 F

Le N° : 10,00 F

BUREAU DE L'ACADEMIE  
POUR L'ANNEE 1981

*Président d'honneur* : M. Quynet, Préfet du Gard.

*Président* : M. Aimé Vielzeuf.

*Vice-président* : M. Maurice Aliger.

*Secrétaire perpétuel* : M. Pierre Hugues.

*Secrétaire adjoint* : M. Félix Villeneuve.

*Trésorier* : M. André Bernardy.

*Trésorier adjoint* : M. Lucien Frainaud.

*Bibliothécaire* : M. l'abbé René André.

*Bibliothécaire adjoint* : M. Victor Lassalle.

*Archiviste* : M. le Dr Edouard Drouot.

*Archiviste adjoint* : M. André Nadal.

---

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63  
Académie de Nimes  
16, rue Dorée - 30000 Nimes.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

La correspondance destinée au Secrétaire perpétuel doit être adressée à son domicile : 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (tél. 67-34-68).

## FAITS ACADEMIQUES

M. Aimé Vielzeuf est élu président .....	7
M. Maurice Aliger est élu vice-président .....	7
Installation de M. Aimé Vielzeuf, président, et de M. Maurice Aliger, vice-président .....	12
M. Robert Debant et M. Jean-Charles Lheureux sont élus membres résidants .....	16
Approbation de l'état des recettes et dépenses de 1980 et du projet de budget de 1981 .....	16
Vote de félicitations à M. André Bernardy, trésorier .	16
Séance publique du 1 <sup>er</sup> février 1981 .....	22
Obsèques de M. Henri Chabrol, membre résidant ....	32
M. le bâtonnier Edgar Tailhades, sénateur du Gard, membre résidant, est réélu à la présidence du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon .....	38
Le Conseil Régional accorde une subvention pour les fêtes du Tricentenaire de l'Académie .....	38
Décès de Madame Edouard Martin, belle-mère de M. le docteur Edouard Drouot .....	41
Lettres de remerciements de M. Robert Debant et de M. Jean-Charles Lheureux, élus membres résidants	42
M. Pirre Degrave, ancien préfet du Gard, promu au grade de commandeur de l'Ordre national du Mérite	42
L'Académie émet le vœu que le nom d'Henri Chabrol soit attribué à une rue de Nîmes .....	42

Motion de félicitations en faveur de M. André Bernardy, trésorier . . . . .	68
M. Arnaud de Cazenove, de Teillan, par Aimargues Gard), est élu membre non résidant . . . . .	69
Mlle Marie-Françoise Griffeuille, de Saint-Gilles-du-Gard, M. Claude Lauriol, de Montpellier, M. Delormaux, de Montpellier, et M. Maurice Galichet, de Beaumont-le-Roger (Eure), sont nommés correspondants . . . . .	70
Le fauteuil de Maître Léon Fosse . . . . .	70
Lettre de remerciements de Mme Henri Chabrol . . . . .	71

#### COMMUNICATIONS

M. Joachim Durand : <i>Talleyrand, un grand diplomate</i> .	8
M. Maurice Aliger : <i>Compte rendu de Beau ciel, vrai ciel du docteur Robert Gros</i> . . . . .	16
M. le docteur Edouard Drouot : <i>Les ruines d'un antique pont près de Saint-Chaptes (Gard) et le hameau englouti de Massillan</i> . . . . .	18
M. Maurice Aliger : <i>De la basilique de Plotine au Palais de Justice actuel</i> . . . . .	25
M. Aimé Vielzeuf : <i>Du Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale à la carte de l'action de la Résistance dans le Gard (1940-1944)</i> . . . . .	38
M. André Bernardy : <i>Les finances de l'Académie de Nîmes dans le passé, le présent et les perspectives d'avenir</i> . . . . .	42
M. Jacques Larmat : <i>Quelques aspects statistiques des notions de race, de lignée et d'espèce</i> . . . . .	71

## HOMMAGES

Maurice Aliger, <i>La Vaunage gallo-romaine</i> , Nimes, 1980.	16
Robert Gros, <i>Beau ciel, vrai ciel</i> , 1979 .....	16
Roxane, <i>Poèmes</i> , 2 volumes, Nimes, 1980 .....	16
Emile Jourdan, André Chamson, Georges Martin, Madeleine Berry, <i>Les 80 ans d'André Chamson</i> , Nimes, 1980 . . .	16
<i>Les 80 ans d'André Chamson</i> , catalogue de l'exposition présentée à la Bibliothèque municipale, Nimes, 1980	16
A. Aujoulat, <i>Mots croisés sur le Gard</i> , manuscrit, 1981 .	42
André Nadal, <i>Procès d'animaux au Moyen Age et sous l'ancien Régime</i> , Nimes, 1980 .....	42
André Nadal, <i>Le pari de Pascal et le calcul des probabilités</i> , Nimes, 1980 .....	42
André Nadal, <i>Le poète Léo Larguier, son centenaire</i> , Nimes, 1980 . . .	42
Jean Cévenne, <i>Le chien sirène</i> , Paris, 1978 .....	70
Daniel J. Valade, <i>Académie française et Académie de Nimes</i> , manuscrit, 1981 .....	70
Daniel J. Valade, <i>Haendel, concerto n° 7</i> , nouvelle, manuscrit, 1980 . . .	70
Michel Courti, <i>Estre</i> , poèmes provençaux, <i>L'Astrado</i> , 1979 . . .	70
Robert Sauzet, <i>L'iconoclasme dans le diocèse de Nimes au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle</i> , Paris, s.d. ....	70
Alain Nicolas, <i>Notes sur l'histoire de Cabrières (Gard)</i> , Bezouze, 1981 . . .	70



Robert Sauzet, <i>La religion populaire bas-languedocienne au XVII<sup>e</sup> siècle entre la Réforme et la Contre-Réforme</i> , CNRS, n° 576, Paris, 17-19 octobre 1977 .	70
Maurice-Paul Clavel, <i>Entre Chamson et Chabrol</i> , manuscrit, Nîmes, 1980 .....	70
François Perroux, <i>La promotion sociale, condition de la paix et aspiration universelle</i> , « Comprendre », n <sup>os</sup> 43-44, Revue de Politique de la Culture, Paris, 1978 ..	70
François Perroux, <i>L'équilibre des unités passives et l'équilibre général des unités actives</i> , Economie appliquée, Paris, 1978 .....	70
François Perroux, <i>On ne sortira de la crise qu'on modifiera profondément le système</i> , c'est ce qu'a déclaré François Perroux à Georges Hourdin, 1978 .....	71
François Perroux, <i>Politique de la science</i> , Analyse de l'Innovation et de sa propagation, chronique SE-DETS, 1978 . .....	71

### SEANCE DU 9 JANVIER 1981

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Ville-neuve, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. l'abbé René André, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; M. le professeur Jean-Baptiste Aquarone, membre honoraire ; M. André Planque, correspondant ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignièrès, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Théron, M. le président René Panet, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. Henri Chabrol, M. André Modeste, M. Pierre Abauzit.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'élection du président et du vice-président qui exerceront ces fonctions pendant l'année 1981.

Sont élus sur propositions de la Commission des anciens

présidents : comme présidents : M. Aimé Vielzeuf, qui succède à Mlle Alice Fermaud ; comme vice-président : M. Maurice Aliger, qui succède à M. Félix Villeneuve.

L'installation des nouveaux élus aura lieu au cours de la prochaine séance.

Toujours au cours de la prochaine séance, il sera procédé au remplacement de M. Jules Davé, membre résidant, décédé, et de M. le docteur Cabouat, membre résidant démissionnaire, et nommé membre honoraire. Les candidats proposés, dans les conditions prévues par les statuts sont : M. Robert Debant, archiviste-paléographe, directeur des Archives du Gard, pour succéder à M. Davé ; et M. Jean-Charles Lheureux, journaliste, pour succéder à M. le docteur Cabouat.

Sont, en même temps, inscrits sur le registre spécial des présentations, en vue d'une élection ultérieure comme membre non résidant : M. Arnaud de Cazenove ; comme correspondants : M. Delormeau, M. Galichet, Mlle Griffeuille, M. Claude Lauriol.

M. Joachim Durand lit une communication intitulée : *Un grand diplomate, Talleyrand* :

Deuxième fils de la famille, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord est né, à Paris, le 2 février 1754. Victime d'une négligence de sa nourrice, qui le laisse tomber « de dessus une commode », il sera condamné toute sa vie au port d'une canne. Son frère étant décédé en 1757, la claudication de Charles-Maurice lui interdit de servir dans l'armée. Il sera contraint, même si cela ne lui plaît pas outre mesure, de rentrer dans les ordres.

Sept ans d'études au Collège d'Harcourt, puis, après avoir revêtu la soutane, cinq ans au séminaire de Saint-Sulpice, où il lit beaucoup, principalement des ouvrages de théologie, d'histoire et de littérature. Deux passions le gagnent de bonne heure : celle du jeu et celle des femmes. Du fait d'une liaison avec une actrice, il est chassé du sémi-

naire. Bien que nommé, en 1779, vicaire général du diocèse de Reims, il s'installe à Paris et devient, successivement, l'ami de deux belles comtesses.

Rapporteur du budget de l'Assemblée du clergé, puis Agent général du clergé, il défend les biens de l'Eglise et est nommé en 1788, à 34 ans, évêque d'Autun. Elu député du clergé aux Etats Généraux, il se rapproche des esprits avancés et se reniant, fait voter, en 1799, « la remise aux biens de la nation des biens et rentes du clergé ». Fin 1790, il prête serment à la Constitution civile du clergé, démissionne de son poste d'évêque, est excommunié par le Pape. Après deux séjours à Londres (le premier en 1792, pour assister notre ambassadeur Chauvelin), Talleyrand s'embarque, début 1794, pour l'Amérique, où il gagne beaucoup d'argent dans des affaires commerciales. Fin 1795, grâce à l'appui de Mme de Staël, il est rayé de la liste des émigrés ; il reste à Paris, où il est élu, peu après, membre de l'Institut. Sur recommandation de Mme de Staël, Talleyrand est nommé, par le puissant directeur Barras, ministre des Relations extérieures.

Après être resté sept ans à l'Hôtel Gallifet, il lie son sort à Bonaparte et lui suggère l'affaire d'Egypte. Le 12 juillet 1799, il se sépare du Directoire, aide Bonaparte le 18 Brumaire et reprend pour une durée de sept années, son poste de ministre des Affaires étrangères. Il n'est que « le brillant second » de Bonaparte, à qui il suggère l'arrestation et l'exécution du duc d'Enghien. Après la paix de Tilsitt, Napoléon préférant l'alliance russe à l'alliance autrichienne, Talleyrand, en août 1807, démissionne. L'affaire d'Espagne, dans laquelle il a trempé, ayant mal tourné, Talleyrand n'a plus foi dans l'étoile de Napoléon et comploté avec Metternich.

Après Erfurt, Talleyrand, pour contrer Napoléon, conseille, en sous-main, Alexandre. En France, il comploté avec Fouché pour le remplacement de Napoléon par Murat. Talleyrand refuse, à deux reprises, le poste de ministre des Af-

faibles étrangères que lui offre Napoléon. Dès l'arrivée des Alliés à Paris, Alexandre s'installe, rue Saint-Florentin, chez Talleyrand, qui prépare la Convention d'armistice qui sera suivie du Traité de paix du 31 mai 1814.

Au Congrès de Vienne de 1815, où doivent être réglés les problèmes concernant l'Europe, Talleyrand groupe autour de lui toutes les petites puissances, fait décider qu'aucune Conférence ne se tiendra en l'absence d'un représentant français et lie secrètement la France avec l'Autriche et l'Angleterre (contre la Prusse et la Russie). Ainsi, deux de ses vainqueurs admettent la France à une alliance militaire. *Le triomphe de Talleyrand au Congrès de Vienne est complet.*

Talleyrand, qui a servi Louis XVIII en qualité de ministre des Affaires étrangères, puis de président du Conseil, pendant un trimestre, aide, en 1830, à hisser le duc d'Orléans sur le Trône de France. Les patriotes belges ne veulent plus, en 1830, Guillaume d'Orange et réclament leur indépendance. Premier accroc aux traités de 1815, ce soulèvement peut mettre le feu à l'Europe. Louis-Philippe nomme Talleyrand, qui a 76 ans, ambassadeur à Londres, où il reste quatre ans. Il réussit *pleinement* dans la mission qui lui est confiée (il obtient la cessation des hostilités, la reconnaissance par les quatre grandes puissances — Angleterre, Autriche, Prusse, Russie — et par la France de la neutralité de la Belgique, la venue sur le trône, finalement acceptée par les patriotes belges, de Léopold de Saxe-Cobourg, allemand de naissance et anglais d'adoption).

Talleyrand meurt le 17 mai 1838, à l'âge de 84 ans. Quel jugement peut-on porter sur ce personnage qui, encore de nos jours, demeure une énigme ?

Monstre de souplesse, jouisseur, amoral, peu scrupuleux sur les moyens à employer pour se procurer de l'argent, serviteur successif de tous les gouvernements, traître à Napoléon à qui il devait beaucoup, il est possible qu'il ait été tout cela.

Mais, grâce à sa perspicacité, à son intelligence, à ses qualités innées de diplomate, à son profond amour pour la paix et à son instinct de nos destinées nationales, il a rendu à la France, au Congrès de Vienne et pendant son ambassade de Londres, d'incalculables services.

Et ces derniers compensent bien ses faiblesses, même si elles furent grandes.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

### SEANCE DU 30 JANVIER 1980

La séance est ouverte à 17 heures par Mlle Alice Fermaud, présidente sortante.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, M. Aimé Vielzeuf, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. Guy Dupré, membres résidants ; Mme Maguelone, correspondante ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Jean Théron, M. Félix Villeneuve, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Henri Chabrol, M. André Modeste, M. le docteur Jean Lauret.

Dès le début de la séance, Mlle Alice Fermaud, présidente sortante, procède à l'installation de son successeur M. Aimé Vielzeuf ainsi qu'à celle du nouveau vice-président, M. Maurice Aliger. Elle s'exprime ainsi :

Mes chers Confrères,

Tout arrive en ce monde, et même parfois ce que l'on souhaite le plus ardemment ; c'est ainsi que je me vois avec

joie arriver à la fin de mon mandat, dont, à vrai dire, je ne suis pas très fière ; et sans votre aimable complaisance et votre générosité, je dirais même que, pour bien faire, cette expérience ne devrait pas se renouveler.

J'avais pensé, lorsque vous m'avez accueillie parmi vous, que, arrivant bonne dernière, donc sous le numéro 36, avec 35 confrères qui devaient passer avant moi, j'en avais donc pour 35 ans avant de m'asseoir dans le fauteuil présidentiel, et je voyais cela extrêmement lointain, et même peu certain. Mais, hélas ! j'avais compté sans la sinistre faucuse devant laquelle il n'est point d'immortel ici-bas ; de sorte que sept ans m'ont suffi pour arriver au poste redouté. Non pas, fort heureusement, que tous les 35 qui me précédaient nous aient quittés pour toujours, mais les occupations d'une profession absorbante qui vous tient, la santé qui baisse avec l'âge, ou d'autres imprévus qui vous prennent en traîtres, font que le tour arrive à pas de géant, et il faut bien s'exécuter.

Il y a d'ailleurs une grande compensation au sacrifice consenti : celle de découvrir un peu plus chaque jour, au long de cette année, toute la gentillesse et le dévouement des confrères, leur patience et leur amabilité ; quand ce ne serait que pour cela, on aurait bien le droit de s'écrier : « Vive l'année de présidence ! ». Et cela n'empêche pas de se réjouir d'en avoir fini avec ce pensum.

Avant de me rasseoir, pour quelques années je l'espère, je tiens à vous dire toute ma gratitude pour votre aide et votre compréhension, que j'ai si souvent senties autour de moi, un peu comme lorsque, petite fille timide et craintive, je me voyais encouragée par les grandes personnes, sentant confusément que je ne méritais pas tout à fait leurs éloges et leurs encouragements, mais heureuse qu'elles aient bien voulu me les adresser tout de même ; et je me promettais dans mon for intérieur de faire mieux la fois prochaine. Il en va de même aujourd'hui : croyez bien, Messieurs, que je sens toute mon insuffisance, mais devant tout ce que vous



m'avez apporté cette année de bienveillance et de patience, je me sens aussi assez encouragée pour pouvoir vous dire sans forfanterie : « La prochaine fois, ce sera mieux ! Merci ! »

Mlle Alice Fermaud cède le fauteuil présidentiel à M. Aimé Vielzeuf et lui remet les clefs de l'hôtel de l'Académie.

Le nouveau président prend à son tour la parole :

Madame la Présidente, mes chers Confrères,

Avant de m'asseoir sur la « chaise curule » du président, je tiens à vous renouveler mes remerciements pour l'honneur que vous m'avez fait, il y a trois semaines, en m'éliasant, et à vous dire, aussi, combien je suis ému — et un peu effrayé ! — par l'ampleur de la tâche qui m'attend, durant cette année de présidence !

Succédant à ma cousine, Mlle Alice Fermaud, ma tâche sera sans doute plus difficile — il y aura, fort justement, des comparaisons ! — tant elle a su, avec ponctualité, tact, modestie et distinction, présider nos séances et s'acquitter de toutes les missions qui lui ont incombé.

Membre des plus actifs de notre Compagnie, elle ne s'est pas limitée dans son rôle de président ; elle a, aussi, présenté plusieurs communications.

Celles-ci, comme toutes celles qu'elle a faites ici, et devant d'autres auditoires, sont inspirées par l'Italie à laquelle nous sommes, nous Méridionaux, attachés par tant de liens et d'affinités ; cette Italie, dont elle a une connaissance en profondeur si complète, et si parfaite, qu'elle nous la fait mieux comprendre et aimer... Et je peux vous faire un aveu : si, en septembre dernier, ma femme et moi, nous sommes allés, avec l'Amicale nimoise des Retraités, visiter Pise, Florence, Sienne, c'est que notre Présidente m'en avait donné l'envie !

Cet hommage dû, sincère et confraternel, étant rendu à notre chère Présidente, permettez-moi, mes chers Confrè-

res, de vous dire encore un mot, de vous suggérer — si le mot n'est pas trop prétentieux ! — un thème de réflexion, qui m'est venu après une communication téléphonique avec M. Pierre Hugues, notre dévoué secrétaire perpétuel ; aussi, en pensant à l'élection qui est à l'ordre du jour de cette séance.

Il s'agit du choix de nos futurs confrères.

Celui-ci sera, bien sûr, comme toujours, fondé sur le talent et le mérite.

Mais ne croyez-vous pas, mes chers Confrères, qu'il serait bon que notre Académie compte des membres de tranches d'âge différent ? Ne pensez-vous pas, que des femmes et des hommes de plusieurs générations devraient se côtoyer ?

Certes, je le comprends fort bien, chacun de nous tient à avoir, pour Confrères, des personnes de son âge, ayant la même culture, ayant connu les mêmes événements.

Pourtant, sans recruter nos futurs confrères parmi les tout jeunes hommes, ne serait-il pas bon, je vous le demande, d'élire, comme membres résidants, des femmes et des hommes, dans la force de l'âge, ayant fait leurs preuves ?

Croyez-moi, il en existe dans notre bonne ville ! Personnellement, j'en connais plusieurs — ayant entre 42 et 62 ans — que notre Académie s'honorerait de compter parmi ses membres !

Je vous prie de m'excuser si mon propos peut vous paraître, sinon déplacé, du moins sévère, voire pessimiste ! N'y voyez que le souci de maintenir, bien active, une Compagnie dont, l'an prochain, nous allons fêter le tricentenaire.

Si nous voulons que notre Académie continue d'être une Société vivante, où l'on travaille, il ne faut plus, dans nos choix futurs, pénaliser, ne disons pas la jeunesse, disons l'âge mûr !

Certes, nous le savons — et notre très regretté confrère le pasteur Paul Brunel en a été la plus parfaite illustration — que des nonagénaires peuvent être aussi actifs — sinon

plus ! — que des hommes de cinquante ans ! Mais, reconnaissons que c'est l'exception !

Permettez-moi, pour terminer ce court propos, de vous dire encore, mes chers Confrères, tout mon désir de servir durant cette année 1981, notre vénérable Compagnie, dans toute la mesure de mes modestes moyens.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Aimé Vielzeuf fait lire par le Secrétaire perpétuel le procès-verbal de la précédente séance. Le procès verbal est lu et approuvé.

L'ordre du jour appelle l'élection de deux membres résidents. Sont élus : M. Robert Debant, directeur des Archives départementales, en remplacement de M. Jules Davé, décédé, et M. Jean-Charles Lheureux, journaliste, chef de l'agence de « Midi-Libre », en remplacement de M. le docteur Paul Cabouat, nommé membre honoraire.

Sur rapport de M. Lucien Frainaud, membre de la Commission des Finances, l'état des recettes et dépenses de l'année écoulée et le projet de budget pour l'année 1981 sont approuvés à l'unanimité. L'assemblée se joint au rapporteur et au président pour féliciter chaleureusement le trésorier, M. André Bernardy, de la tenue de ses comptes et de l'efficacité de sa gestion.

L'Académie a reçu en hommage :

Maurice Aliger, *La Vaunage gallo-romaine*, Nîmes, 1980 ;

Robert Gros, *Beau ciel, vrai ciel*, 1979 ;

Roxane, *Poèmes*, 2 volumes, Nîmes, 1980 ;

*Les 80 ans d'André Chamson*, textes d'Emile Jourdan, André Chamson, Georges Martin, Madeleine Berry, Nîmes, 1980 ;

*Les 80 ans d'André Chamson*, Catalogue de l'exposition présentée à la Bibliothèque municipale de Nîmes, Nîmes, 1980.

M. Maurice Aliger rend compte du recueil de poèmes *Beau ciel, vrai ciel* de M. le docteur Robert Gros.

Le docteur Robert Gros, qui pratique la médecine thermique à Balaruc-les-Bains, n'est pas un inconnu pour nous. En 1973, le docteur Drouot rendait compte de sa remarquable étude, *Balaruc-les-Bains en Languedoc*, de mon côté, je vous présentais, en 1974, son recueil de poèmes : *A l'ombre des jours*.

C'est d'un nouvel ouvrage poétique de cet auteur, *Beau ciel, vrai ciel*, que j'aurai le plaisir de vous entretenir aujourd'hui.

En toute humilité, je cède la parole au membre de la Grande Académie, notre talentueux confrère le duc de Castries, qui écrit, dans sa préface : « Déjà lauréat de l'Académie française, le docteur Robert Gros offre, avec *Beau ciel, vrai ciel*, un nouveau recueil de poèmes qui atteste son entière maîtrise. Il manie aussi bien l'alexandrin que le vers libre et son inspiration vole sans effort des poèmes antiques dans le style de Chénier aux plus modernes inspirations dont l'humour n'est parfois pas exclu. Le poème en prose est même utilisé pour chanter la beauté des paysages languedociens ».

Le titre du recueil de Robert Gros est emprunté à Paul Valéry, son génial voisin, qui sut, dans son *Cimetière marin*, sublimer le « Mons Sétius » des anciens :

*Beau ciel, vrai ciel, regarde moi qui change  
Après tant d'orgueil après tant d'étrange...*

La demeure de notre médecin-poète a les pieds dans l'étang de Thau, qui forme, avec le mont Saint-Clair, son horizon familier ; horizon changeant au gré des heures et des saisons, mais éternellement empreint de charme et de sérénité.

Comment s'étonner que ses poèmes, mis à part ceux, moins inspirés dès que leur auteur s'éloigne de son microcosme enchanteur, soient imprégnés d'atmosphère méditerranéenne.

Si leur inspiration est souvent chrétienne, elle est par-

fois teintée d'antique paganisme, comme cette courte et troublante *Beauté* :

*Quand vous apparaîtrez ô blonde Tyndaride,  
Nos yeux émerveillés ne pourront plus ciller,  
Votre geste ôtera l'inutile chlamyde,  
Alors de votre corps nous pourrons admirer  
L'intégrale beauté, vos hanches en guitare,  
L'arrondi de vos bras dénouant vos cheveux,  
Vos cuisses fuselées ; vous serez donc un phare  
Vers lequel se tendront tous nos sens et nos vœux,  
Nos vœux de vous garder immarcescible et belle ;  
De vos pas balancés sur le sable doré,  
Vous irez jusqu'au bord de la vague fidèle  
Et vous épouserez l'éternel flot rythmé.*

M. le docteur Edouard Drouot lit une communication intitulée *Les ruines d'un antique pont près de Saint-Chaptes et le hameau englouti de Massillan*.

L'auteur de la communication a été amené à examiner quelques ruines au bord d'un bras mort du Gardon à Saint-Chaptes. Il paraît s'agir d'un pont médiéval dont l'existence était oubliée. Un chemin venant de Saint-Chaptes, dit « ancien chemin de Saint-Genies » y conduisait. Aujourd'hui, ce chemin se perd de l'autre côté de la lône, à peu de distance du pont ruiné.

De ce pont ne subsistent que quelques blocs de maçonnerie, ainsi qu'un mur qui soutenait la levée qui amenait au pont lui-même. L'empierrement de la chaussée était fait de deux assises superposées de moëllons. Les recherches effectuées aux environs de cet ancien pont, que nul document ne semble avoir mentionné jusqu'à ce jour et dont la mémoire collective avait perdu le souvenir, sont restées absolument négatives. Il semble qu'une crue très importante ait roulé et dispersé les autres éléments de cet ouvrage. Pourtant l'existence d'un pont franchissant un ancien lit du Gar-

don est confirmée par le fait que l'ancien plan cadastral mentionnait sur la rive opposée de la lône, un chemin dans le prolongement de l'« ancien chemin de Saint-Genies ». Mais ce chemin abandonné ne tarde pas à se perdre. Le pont n'était, semble-t-il, qu'un ouvrage de proportions assez modestes, mais les services qu'il rendait devaient être importants. Sa maçonnerie en petit appareil s'accorde mieux avec les procédés de construction du Moyen Age qu'avec ceux de l'Antiquité romaine.

Au-delà du Gardon, deux chemins au moins, en direction de Saint-Genies, traversaient la plaine alluviale de Massillan, particulièrement fertile avant les ravages que lui fit subir la grande crue de 1403. Cette plaine s'étendait sur les territoires des communes de Saint-Chaptes, la Calmette, Saint-Genies de Malgoires et Sauzet. Au centre s'élevait le petit village, ou plutôt le hameau de Massillan qui fut détruit par une crue cataclysmique du Gardon vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou plutôt le début du XV<sup>e</sup>.

L'inventaire du chartrier de Castelnau-Valence, effectué en 1976 aux Archives départementales du Gard, permet d'y retrouver les noms de Guillaume du Caylar (1303) et de Pierre du Caylar (1344), seigneurs de Saint-Chaptes, qui bénéficiaient du revenu de terres situées au « plan de Massillan » et qui devaient souvent utiliser le chemin et le pont dont il est question. Nous connaissons aussi, de même source, les signataires de reconnaissances féodales concernant ces parcelles de la plaine de Massillan. C'étaient des cultivateurs de la Calmette ou de Saint-Genies. En 1317 un bornage avait été effectué entre les juridictions de Saint-Chaptes, la Calmette et Massillan, Saint-Genies et Sauzet. Les ravages de la crue de 1403, ayant fait disparaître bien des repères fonciers, furent à l'origine de longs procès de limites.

Pour tenter de donner une date à la destruction du hameau de Massillan et aux ravages survenus dans cette plaine, l'auteur émet une hypothèse basée sur la comparaison

des crues catastrophiques de septembre 1403 et de septembre 1958 : dans les deux cas, à quelques kilomètres de Massillan, un pont fut emporté. En 1403, comme le relate l'historien Ménard, ce fut le pont de Boucoiran qui fut détruit. En 1958 ce fut celui de Ners qui avait remplacé le précédent, à peu de distance en amont. Et nous savons que la rupture du pont de Ners en 1958 fut suivie du déferlement d'une énorme vague qui fit des victimes et des dégâts. Il n'est pas invraisemblable de supposer que le même phénomène de vague avait déjà pu se produire en 1403, après la rupture du pont de Boucoiran, encore plus rapproché de Massillan. Quant au pont de Saint-Chaptes qui a fait l'objet de cette étude, il ne pouvait mieux résister à ce flot subit que les habitations de Massillan. Dans les deux cas également, les constructions plus solidement établies de l'Habitarelle de Massillan et du Mas Blanc n'ont pas été emportées.

Entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècles aucun autre pont ne semble avoir été construit en ces parages de basse gardonenne. Les communications entre les deux rives ont dû rester longtemps précaires et il a fallu se contenter d'utiliser les gués ou d'avoir recours à des passeurs, lorsque les eaux n'étaient pas trop hautes. Un surnom de métier, « li barquié » (les barquiers) était encore récemment attaché, à Saint-Chaptes, aux membres de certaines familles.

Une recherche aux Archives départementales a permis de retrouver la trace d'un projet de construction de pont à Saint-Chaptes au XVIII<sup>e</sup> siècle, au voisinage du château de la Tour. Ce projet fut confié en 1767 à l'ingénieur Grangent, directeur des travaux publics pour la province de Languedoc. Mais son mandat exigeait que le futur pont fut « à couvert de tous dangers du côté du Gardon ». Le rapport de Grangent fut-il défavorable ? Il fallut, de toute façon attendre encore plus d'un siècle pour que l'actuel pont de Saint-Chaptes fut inauguré en 1896. Encore une arche de ce pont fut-elle endommagée au début de la guerre de 1914-18. Mais il a résisté à la crue de 1958.

En résumé, cette courte étude a permis de mettre l'accent sur trois points encore inédits ou peu connus de la petite histoire locale :

1°) L'existence d'un pont sur le Gardon à Saint-Chaptes, détruit probablement au Moyen Age ;

2°) Les noms de seigneurs bénéficiaires de domaines fonciers et leurs « tenanciers » (fermiers) dans la plaine de Massillan entre 1303 et 1344 ;

3°) Un projet, resté sans suite, de construction de pont à Saint-Chaptes en 1767.

La projection de diapositives illustre cette communication.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.



## SEANCE PUBLIQUE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 1981

On lira ci-dessous le compte rendu de cette séance publié le 2 février 1981 par le quotidien régional « *Midi-Libre* ».

Hier à 16 h 30, les Salons de l'Hôtel de Ville se sont révélés trop exigus pour accueillir l'affluence considérable venue assister à la séance publique annuelle.

Il nous est impossible de mentionner toutes les personnalités ayant répondu à l'invitation des Académiciens nimois. Précisons cependant que M. le Député-Maire et des représentants des administrations, corps de l'Etat, de la Garnison, des Groupements et sociétés les plus diverses se pressaient dans les deux salles de cérémonie, refluant même jusque dans la salle du conseil municipal.

Par bonheur la sonorisation était très satisfaisante et chacun put écouter, même sans les apercevoir, les différents orateurs.

M. le préfet Quayollet, président d'honneur de l'Académie de Nîmes, déclara ouverte la séance publique et indiqua quel serait le déroulement de l'ordre du jour.

Celui-ci s'ouvrait sur l'exposé très attendu du président Vielzeuf sur *l'Evolution de l'état d'esprit des Gardois du 22 juin 1940 au 6 juin 1944*.

Inutile de préciser que l'auteur de la « saga » de la Résistance possédait excellemment son sujet.

Dédiant à « ses anciens camarades des maquis et plus particulièrement à la mémoire de ceux qui avaient fait le sacrifice de leur vie » cette glorification d'une période héroïque encore très proche de nous, Aimé Vielzeuf s'attacha à dresser le cadre social, politique, économique dans lequel ces années d'histoire se sont écoulées. Evoquant avec minutie des événements dont il analysait à mesure la résonance sociologique, l'orateur évoqua la figure de tous ceux qui ont marqué de leur empreinte la Résistance gardoise et en particulier celles des pasteurs Brunel et Lauriol, membres de l'Académie.

On peut souhaiter que ce texte prenne sa place dans un ouvrage aux dimensions plus larges qui enrichirait la bibliothèque des historiens contemporains.

De vifs applaudissements ont salué la péroration de celui qui s'est qualifié lui-même, d'après le titre d'un de ses livres « un de ceux qu'on appelait des bandits ».

Mlle Alice Fermaud, présidente sortant sut susciter et retenir l'intérêt de l'auditoire en faisant le bilan des travaux de l'Académie pour l'année écoulée, travaux dont le caractère éclectique des sujets permit que leur qualité se renforce de leur variété. La conclusion de Mlle Fermaud : « Que l'Académie demeure un sanctuaire de la culture » n'était sans doute qu'un souhait dans son esprit. Elle était une évidence dans celui des auditeurs.

D'autant plus que la dernière communication de l'après-midi permit au docteur Lauret de faire preuve à la fois d'érudition et d'humanisme. Son sujet : *L'Hôpital Ruffi* permit de faire ressurgir un chapitre passionnant de l'histoire de la cité.

C'est en effet de 1313, date de sa fondation, à 1934, date de la création de l'actuel Centre hospitalier de la rue Hoche (soit 621 ans) que l'hôpital Ruffi (à l'emplacement de l'actuelle Chambre de Commerce) vit l'évolution des techniques d'hospitalisation et de soins dans une ville que les épidémies n'épargnèrent point au cours des siècles.

D'abord Maison de charité de douze lits, puis hôpital des Chevaliers rassemblant une cinquantaine de pensionnaires, cet établissement devait être pillé et détruit en 1504, reconstruit sous le nom d'Hôtel Dieu, ruiné par la Révolution rebaptisé Hospice civil et militaire puis à nouveau Hôtel Dieu avec la restauration avant de reprendre son nom d'Hôpital Ruffi pour constituer en 1932 avec un équipement moderne et un personnel médical compétent l'ébauche du premier centre de soins de Nîmes.

Une intervention magistrale de M. le Préfet devait à la fois résumer et clôturer cette séance publique.

L'assistance devait s'attarder longuement dans la salle de séance pour féliciter les intervenants et les remercier de l'excellente après-midi qu'ils lui avaient procurée.

### SEANCE DU 6 FEVRIER 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, Mlle Alice Fermaud, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, membres résidants.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. Camille Lignièrès, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. Jacques Larmat, M. Victor Lassalle, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Henri Chabrol, M. André Modeste, M. Pierre Abauzit.

En l'absence de M. Pierre Hugues, excusé pour raison de santé, le secrétariat de la séance est assuré par M. Félix Villeneuve, secrétaire adjoint.

M. Maurice Aliger donne lecture de sa communication intitulée : *De la basilique de Plotine au Palais de Justice actuel*. Voici le résumé :

Entre 1975 et 1978, les travaux de destruction de la très vétuste Maison d'Arrêt et de Justice, qui abritait des prisonniers depuis 1827, et le creusement de l'excavation qui

succéda à ces travaux, attirèrent l'attention des moyens d'information qui évoquèrent unanimement, à cette occasion, la basilique Plotine.

Que savons-nous au juste au sujet de cette basilique ?

A la fin du III<sup>e</sup> siècle, un auteur latin, Spartien, dans son *Histoire Auguste*, écrit que l'empereur Hadrien, de passage à Nîmes (en 122), y fit élever une basilique d'une admirable architecture, en l'honneur de sa bienfaitrice, l'impératrice Plotine, veuve de l'empereur Trajan.

Notons, à ce sujet, qu'épigraphistes et historiens s'accordent actuellement pour situer à Nîmes le lieu de naissance de Plotine, ce qui expliquerait le choix d'Hadrien.

Une seconde preuve de l'existence d'une basilique à Nîmes est matérialisée par la trouvaille, à la Fontaine, en 1739, d'une inscription indiquant que le surveillant des travaux Hermès, ainsi que les lapicides et marbriers qu'il dirigeait remercient Jupiter et Némausus de leur avoir permis de mener à bien les travaux de la basilique.

Enfin, un troisième témoignage concret vient d'être découvert, lors des travaux de 1978, sur l'emplacement de la feuë Maison d'Arrêt ; il s'agit d'un socle de statue portant une inscription faisant état de l'installation, dans la basilique, d'une statue d'argent offerte par la flaminique perpétuelle Indelvilla Valeria.

Rien, dans tout cela, n'est susceptible d'apporter la moindre indication sur l'emplacement de la basilique.

L'un des premiers « antiquaires » nîmois, Anne Rulman (1582-1639), Conseiller au Présidial, dans son manuscrit *Antiquités de Nîmes*, daté de 1628, situa, le premier, la basilique Plotine sur l'emplacement de ce qu'était alors le Palais du Présidial.

Depuis, la plupart des archéologues et historiens nîmois, Ménard compris, l'ont aveuglément suivi dans cette voie aventureuse.

Rulman évoque le « fondement massif, bâti sans chaux ni sable » ; « la prodigieuse épaisseur de cet édifice résistant

à la sape et à la myne », « la muraille d'airain », de ce qu'il qualifie de « fondement du Palais d'Adrian », autrement dit la basilique Plotine et qui n'était autre que la muraille récemment mise à découvert. Et, comme lui, tous ceux qui l'ont suivi, ont estimé que les éléments architecturaux retrouvés dans ce secteur représentaient les restes de la basilique gisant autour de ses bases.

La première trouvaille archéologique faite sur cet emplacement date des travaux qui suivirent la création du Présidial, en 1552. Poldo d'Albenas, autre conseiller au Présidial (1512-1563), signale, dans son *Discours Historial*, écrit en 1560 : « en cavant noz fondemens du palais présidial, il y a esté trouvé l'inscription funéraire de la flaminique augustale SAMNIA SEVERINA ».

Depuis, et chaque fois que des travaux ont eu lieu dans ce secteur, les trouvailles se sont multipliées. Notons de nombreux éléments d'architecture taillés dans le plus beau marbre : admirable frise des aigles (quatre panneaux portant chacun deux aigles en haut relief, reliés par une guirlande de fruits et de laurier, présentés à la Maison Carrée), splendide linteau orné de deux bucrânes reliés par une guirlande d'épis et de fruits, éléments de pilastres cannelés, rangées d'oves et de fers de lances, assise de corniche à oves et denticules, fragments de chapiteaux à feuilles d'acanthé et d'olivier...

Ajoutons à cela, tirés du calcaire local : des fûts de colonnes, lisses ou cannelées, des fragments de corniches, de pilastres, de frises, des éléments d'entablement, des blocs moulurés...

Certains fragments sont scellés dans le voisinage : une aigle isolée à l'angle des rues de la Violette et de l'Aspic, un captif (cariatide ou pilastre), 4, rue Régale, l'« homme aux quatre jambes », assemblage hétéroclite de trois fragments disparates, à l'entrée de l'impasse du même nom.

L'ensemble de ces trouvailles, joint à la présence de solides murs que l'on supposait de fondation, ont conforté les

chercheurs dans la certitude que c'était bien là que se situait la basilique Plotine.

En fait, l'alignement de grands blocs aujourd'hui retrouvés n'est autre qu'un tronçon de muraille défensive, en son état actuel, épaisse de 4,85 m, haute de 3,00 m et repérée sur une longueur d'environ 45,00 m. Sept assises subsistent ; les quatre rangs supérieurs comprennent uniquement de grands blocs de mollasse, certainement arrachés à la base d'un important édifice, les trois rangs inférieurs sont constitués, en grande partie, de blocs en calcaire local, dont certains sont ouvragés et qui peuvent atteindre une longueur de 1,80 m et le poids d'une tonne.

Quant aux éléments architecturaux recueillis, ils ne gisaient pas, pêle-mêle, autour d'un monument détruit, mais étaient inclus dans la muraille, comme les travaux récents l'ont démontré.

Ces blocs avaient été transportés là, probablement des environs, en vue de la construction d'une défense avancée des Arènes, au cours des périodes troublées qui suivirent la chute de l'empire romain, puis les occupations wisigothiques, sarrasines, franques.

Il faut imaginer cette muraille, dont le tronçon découvert ne donne qu'une faible idée, ceinturant l'amphithéâtre et venant se souder, de part et d'autre, au rempart romain, dont une partie est aujourd'hui visible au sud des Arènes.

Parmi les blocs entrant dans la composition de ce mur, il faut faire état de la présence de plusieurs inscriptions funéraires ; en les ajoutant à celles précédemment signalées par le Corpus des Inscriptions latines et les Inscriptions latines de la Gaule, c'est un total d'une soixantaine de ces inscriptions qui émanent de ce point. Toute nécropole étant à exclure à l'intérieur de l'enceinte, ce sont des tombes situées en bordure de la voie longeant, extérieurement, le rempart, qu'elles proviennent.

De plus, trois inscriptions honorifiques gravées sur des socles de statues, ont été retirées de la muraille en 1978 ;

l'une d'elles, nous l'avons vu, évoque la basilique, une autre un théâtre (est-ce celui de la Fontaine ?), deux d'entre elles, enfin, font état d'un *ordo sanctissimo* (ordre très saint, ou sacré), encore inconnu à Nîmes.

La présence des blocs, autres que funéraires, dans la muraille qui n'est pas, comme on l'a toujours supposé, la base de la basilique, donne à penser qu'un très beau monument s'élevait dans les parages, mais cela, pas plus que les documents écrits et épigraphiques, n'indique qu'il s'agit de la basilique Plotine.

Après la destruction de cette dernière, dans quel lieu fut rendue la justice ? Les premières assemblées judiciaires connues, les plaids, ces grandes assises publiques, se tinrent, la plupart du temps, en plein air. Au IX<sup>e</sup> siècle, elles furent réunies hors la ville, comme à Baillargues et Bizac, mais aussi dans la Maison Carrée et l'amphithéâtre, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du monument.

Les vicomtes Bernard Aton, devenus héréditaires au cours de la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle, vont faire construire leur château à l'intérieur des Arènes, qui s'affirment, dès lors, comme un puissant centre militaire et administratif ; et c'est soit dans le château, soit sur le Plan (l'ancienne arène romaine), que vont se tenir les cours de justice.

Ce n'est qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle que va, sur l'emplacement de l'actuel Palais de Justice, s'élever la Maison du Roi, *Aula Regis*, dans laquelle s'installera la très importante administration de la Sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes, qui couvre l'étendue du Gard, de la Lozère, de la Haute-Loire et d'une partie de l'Hérault.

En 1552, Henri II instaure de nouvelles cours de justice, les Présidiaux ; le Présidial de Nîmes, créé le 19 décembre 1552, exercera ses activités judiciaires dans les mêmes bâtiments, qui paraissent recevoir des aménagements importants à cette occasion ; sa juridiction s'étendra non seulement sur le territoire de la Sénéchaussée, mais en outre sur celui du futur département de l'Ardèche.



Le Présidial est, en fait, composé d'édifices vétustes, faits de rajouts successifs, de prisons délabrées, de tours branlantes (celle du Murier et de l'Espadasse), qui constituera, pendant des siècles, un ensemble chaotique, mal aéré, insalubre, enserré entre les Arènes et le rempart.

En 1790, l'Assemblée Constituante décrète la suppression des Présidiaux, mais les tribunaux révolutionnaires continueront à siéger dans les vieilles bâtisses de l'ancien régime; sous la Terreur, ils enverront à la guillotine, qui s'élève sur la toute proche Esplanade, de nombreux condamnés.

Malgré quelques aménagements en 1800, les bâtiments du Présidial ont atteint un tel point de vétusté que s'impose la construction d'un nouveau prétoire. Les plans sont confiés à l'architecte Charles Durand, qui fait de grandioses projets, mais se voit contraint, faute de crédits suffisants, de ne construire, entre 1804 et 1809, qu'un modeste édifice, le Palais de l'Empire, sur l'emplacement de l'actuel Palais, mais en conservant la partie nord des bâtiments du Présidial.

Le Palais de l'Empire fut rapidement jugé insuffisant et mal commode, et sa démolition décidée en 1836.

Sa reconstruction fut confiée à l'architecte Gaston Bourdon. Les travaux, entrepris en septembre 1838, furent terminés en juillet 1846 et, depuis, notre Palais de Justice dresse sa haute et lourde colonnade corinthienne face à l'Esplanade.

A son tour, ce palais devint insuffisant; en vue d'une extension des locaux et du regroupement, en un même lieu, des services disséminés en ville, la décision fut prise d'utiliser l'espace laissé libre par le transfert de la Maison d'Arrêt et de Justice, et d'y construire une aile aux lignes classiques dont l'entrée ferait face à l'entrée est des Arènes, aile mise en service en mai 1980.

C'est donc entre l'îlot compris entre l'Esplanade, l'impasse de « L'homme aux quatre jambes », la rue Régale et l'amphithéâtre que, du XIII<sup>e</sup> siècle à nos jours, se succède-

ront les édifices affectés à l'exercice de la justice.

En conclusion, les travaux récents, loin d'apporter des éclaircissements sur le lieu où s'élevait le « Palais d'Hadrien », n'ont fait qu'épaissir le mystère et seul le hasard pourra, un jour, nous révéler l'emplacement de la « tant fameuse Basilique ».

Après le débat habituel la séance est levée à 18 h 30.

## OBSEQUES DE M. HENRI CHABROL

20 février 1981

Hier, à 10 h 15, se sont déroulées, au cimetière protestant de la route d'Alès, en présence d'une foule de parents et d'amis du défunt, les obsèques de M. Henri Chabrol, professeur agrégé de lettres, membre résidant de l'Académie de Nîmes, décédé à l'âge de 84 ans.

Dans la chapelle a eu lieu le service religieux présidé par M. le pasteur Château. Au nom de l'Académie de Nîmes dont, depuis de nombreuses années, M. Henri Chabrol était l'un des membres les plus éminents, le président Aimé Vielzeuf prononça l'éloge funèbre de son confrère.

M. Vielzeuf s'attacha à présenter l'écrivain « à la fois poète, romancier, essayiste, dramaturge, conférencier, qui aimait écrire aussi en provençal. Plus de dix volumes de poésies, quatre romans, trois pièces de théâtre, plusieurs essais, des traductions d'auteurs latin, une nombreuse documentation d'études universitaires, de très nombreux articles de journaux, telle est en raccourci, son œuvre littéraire à la fois toute de lyrisme et de réalisme ».

Pour honorer la mémoire de cet homme de qualité qu'était M. Henri Chabrol, M. André Nadal lut trois fort beaux poèmes du défunt.

Voici le texte de l'allocution prononcée par M. Aimé Vielzeuf, président :

Chers amis endeuillés,

Au nom de l'Académie de Nîmes, dont il était l'un des membres les plus éminents, je viens dire un dernier adieu à la dépouille mortelle du poète Henri Chabrol.

Depuis de longs mois, nous savions, certes, que sa santé était défaillante ; nous étions émus, et nous en souffrions, lorsque nous le voyions arriver, déjà diminué, au bras de sa vaillante épouse, pour assister à nos séances bimensuelles !

Aujourd'hui, il n'est plus, et je dois, en quelques mots, évoquer l'existence vraiment exceptionnelle que fut celle de notre distingué confrère.

Je vous le demande, quelle vie fut mieux remplie que la sienne ?

Né à Nîmes, le 11 janvier 1897, dans une famille protestante originaire de la Cévenne, cette terre de labeur et de pensée, Henri Chabrol fit de brillantes études secondaires au lycée de sa ville natale, dans la section des lettres-pures, et fut l'un des plus jeunes bacheliers de France.

En 1914, la guerre survint et l'appela. Et pendant quatre ans, le soldat-bachelier, qui est aussi poète, connut, d'abord, l'exaltation héroïque de l'adolescent, puis, l'horreur des tranchées et le dégoût de la tuerie du « poilu » qui sont à l'origine de la philosophie, empreinte d'un très haut et très pur pacifisme, qu'il exprimera dans de pathétiques essais.

La guerre terminée Henri Chabrol est à Paris, en classe de Kâgne, au Lycée Louis-le-Grand, où il prépare l'Ecole Supérieure. Il intègre la grande maison de la rue d'Ulm, parmi les premiers. A partir de ce moment, il va battre tous les records de promotions universitaires : en un an, il obtient, avec brio, une licence de Lettres et l'Agrégation ! Alors, commence une longue, féconde et brillante carrière d'enseignant, au Lycée de Gap, d'abord ; puis, à celui de Saint-Etienne ; enfin, à celui de Montpellier. Un de ses anciens élèves de cette ville, mon ami Pierre Jaoul, me disait, hier matin, combien il garde de lui le souvenir « d'un hom-

me à l'intelligence lumineuse, souriant, énergique, sensible, en qui le don inné de la pédagogie le disputait, avec bonheur, à un non conformisme, voire à une truculence de bon aloi. »

Henri Chabrol a été élu membre non résidant de notre Compagnie en 1963. Devenu membre résidant en surnombre par suite de son installation à Nîmes, en 1973, notre confrère a, ensuite, occupé le fauteuil de membre résidant laissé vacant par la disparition du regretté pasteur Emile Fabre, décédé en juillet 1974.

Le 7 novembre 1975, jour où il le reçut, le président Lucien Frainaud traça, de lui, un juste et étonnant portrait, révélant ou précisant, ainsi, quel homme extrêmement riche, doué, était Henri Chabrol. Et pas seulement pour les choses de l'esprit !

Ayant, en plus du charme et de la beauté physique, tous les dons, il fut, comme on dit aujourd'hui, un « sportif de haut niveau », un véritable athlète, un champion, un « international » de foot-ball — le célèbre « Kiki », comme on l'appelait alors — adulé et applaudi par les foules en délire du stade !

Il fut, en plus du professeur compétent, sérieux et estimé, aussi très humain, un écrivain, un homme de lettres complet, à la fois poète, romancier, essayiste, dramaturge, conférencier. Il aimait aussi écrire en provençal ; membre des « Amis de la langue d'Oc », il obtint, en 1957, le prix Théodore Aubanel pour *Moun Estelan*.

Plus de dix volumes de poésies — sans compter les inédits — quatre romans, trois pièces de théâtre, plusieurs essais, des traductions d'auteurs latins, une nombreuse documentation d'études universitaires, et, durant de longues années, une collaboration régulière et de grande qualité à « Midi-Libre », sous la rubrique *Images*, telle est, en raccourci, son œuvre littéraire, à la fois toute de lyrisme et de réalisme.

Permettez-moi de citer quelques-uns de ses titres :

*Jeunesse du monde*, un roman ; *Lyrisme du Corps*, un recueil de poèmes ; *Paix sur la Terre*, un essai ; *L'Honorable Florentine*, une pièce de théâtre.

Mais artiste complet et génial touche à tout, notre Confrère excelle aussi dans les arts plastiques : il dessine et peint avec un rare bonheur, est un céramiste de talent. Il bricole tout dans sa maison et connaît le secret de cultiver les plantes dans sa propriété cévenole de Lasalle.

Homme donc, de tous dons ; aussi, de tous les enthousiasmes, il avait ce que seuls les vrais poètes possèdent : l'esprit de pureté !

Henri Chabrol était fier d'appartenir à l'Académie de Nîmes dont, jusqu'à l'extrême limite de ses forces, il fut un des membres les plus assidus. Il y fit, aussi, nombre de communications fort pertinentes et remarquées, dont voici quelques titres : *Aubanel et Verlaine* (le 10 octobre 1969) ; *Considérations sur l'art et la littérature d'aujourd'hui* (le 9 octobre 1970) ; *La Fontaine en Limousin* (le 4 avril 1974) ; enfin, un *Récital poétique* — avec l'aide de notre Confrère André Nadal, récital qui fut un régal pour nous, le 19 mars 1976.

Lorsqu'il le reçut en notre Académie, le président Frainaud s'adressant au poète dit alors : « Vous chantez la vie et sublimes la mort, que ne craint pas le juste. »

Le poète Henri Chabrol a quitté notre monde ; mais il n'est pas mort, car son œuvre demeure et demeurera tant qu'un fervent de la vie lira un de ses vers.

Ceux qui l'ont connu, apprécié, aimé : femme, parents, amis, aussi ses Confrères de notre Compagnie, sont attristés par son départ. Henri Chabrol nous manquera : il était un être si extraordinaire, un homme si merveilleux !

A sa chère épouse, à ses enfants, petits-enfants, à tous ceux qu'il chérissait, l'Académie de Nîmes exprime, aujourd'hui, respectueusement, ses condoléances émues.

Que son Dieu le reçoive et que la terre de sa ville, qu'il a tant aimée et si bien chantée, lui soit douce !

Le poète aurait sans doute aimé — et sa chère compagne aimera sans doute aussi, pensons-nous — que pour honorer sa mémoire, un de nos Confrères, M. André Nadal, qu'il estimait entre tous, dise ici, quelques-uns de ses vers qui, mieux qu'un long discours, nous permettront de comprendre quel amoureux des Muses nous avons perdu en perdant Henri Chabrol.

### SEANCE DU 20 FEVRIER 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, membres résidents ; M. Paul Blanc, M. Armand Brunel, M. Roger Gailard, correspondants.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le docteur Jean Paradis, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Thérond, M. Pierre Hugues, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Jacques Larmat, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. André Modeste.

En l'absence de M. Pierre Hugues, excusé pour raisons de santé, le secrétariat de la séance est assuré par M. Félix Villeneuve, secrétaire adjoint.

Le Président fait part du décès de M. Henri Chabrol, membre résident, l'Académie observe une minute de recueillement en hommage au très regretté disparu.



Elle adresse ensuite ses félicitations à M. le bâtonnier Edgar Tailhades, membre résidant, sénateur du Gard, réélu à l'unanimité pour la septième fois à la présidence du Conseil régional du Languedoc-Roussillon.

Le Conseil régional a accordé à l'Académie une subvention de 20.000,00 francs à l'occasion de la célébration, en 1982, du tricentenaire de sa fondation.

Le Président notifie à l'assemblée la vacance du fauteuil occupé par le très regretté Maître Léon Fosse. Conformément à l'article 15 du règlement, l'Académie décidera avant le 20 mars s'il y a lieu ou non de procéder au remplacement du défunt.

M. Aimé Vielzeuf, président, présente une communication intitulée *Du Comité d'Histoire de la deuxième guerre mondiale à la carte de l'action de la Résistance dans le Gard (1940-1944)*, dont voici le résumé :

Avant d'entrer dans le vif de son propos, M. Vielzeuf donne les raisons qui ont motivé son long silence à l'Académie de Nîmes : non seulement ses obligations professionnelles, mais, surtout, son rôle de correspondant départemental du « Comité d'Histoire de la seconde Guerre mondiale » et de chroniqueur de la Résistance en Languedoc. Au total, depuis 1964, notre Confrère a consacré plus de quinze mille heures à sa tâche de correspondant et de chroniqueur.

M. Vielzeuf présente ensuite le *Comité d'Histoire de la seconde Guerre mondiale* (C.H.G.) dont la création a été fort originale. Cet organisme a pour but de rassembler tous les renseignements concernant la Guerre 39-45 et tout particulièrement ce qui a trait à l'Occupation et à la Résistance. Le C.H.B. a lancé, simultanément, plusieurs enquêtes de longue haleine : chronologie (la plus longue, sans doute la plus importante), Déportation, S.T.O., Répression, Collaboration, etc. Ces enquêtes sont effectuées par les correspondants départementaux bénévoles du C.H.G. qui sont, le plus souvent,

des enseignants, des archivistes, des officiers en retraite. Les renseignements qu'ils recueillent sont tirés de la consultation d'archives (publiques ou privées), de la lecture de la presse de l'époque, d'ouvrages, de conversations avec d'anciens Résistants, de témoignages (oraux et écrits) de responsables ou de simples adhérents de mouvements de Résistance, etc. Tous ces renseignements, recoupés, sont mis en fiches, toutes du même format, de couleurs différentes selon la nature du fait, libellées de façon identique, et comportant, avec les sources, un maximum de précisions : date, lieu, nature du fait, etc. Les fiches concernant la chronologie, établies par les Correspondants départementaux, seront regroupées, à Paris, dans un énorme fichier national d'environ 200.000 fiches que pourront consulter les futurs chercheurs et historiens. À côté de ce fichier existent une très importante photothèque et une bibliothèque riche de plusieurs milliers de volumes, publiés tant en France qu'à l'étranger ayant trait à cette période.

Notre Confrère s'est attaché à la réalisation de la chronologie. Pour cela, il a rédigé plus de quinze cents fiches, chacune correspondant à un fait de Résistance — ou de Collaboration. Il a, en outre, établi, pour tous les Mouvements de Résistance et tous les Maquis du Gard et de la basse Lozère, des organigrammes, et publié une dizaine d'ouvrages de *Chroniques de la Résistance en Languedoc*.

Lorsque, en 1977, la Chronologie de la Résistance dans le Gard a été virtuellement terminée, vint alors l'établissement de la *Carte de l'Action de la Résistance* et l'écriture d'une brochure qui l'explique et la complète. Le Correspondant départemental va faire une sorte de « brouillon » de la carte qui sera remis à un imprimeur spécialisé avec des « consignes de fabrication ». Le Correspondant se heurte à plusieurs difficultés (il doit résoudre plusieurs problèmes) nous ne pouvons qu'indiquer le principal : problème de « structuration » de la carte (quelles indications porter ? Comment les porter ?). Après réflexion, le Correspondant

décide — cela en rapport avec les caractéristiques de la Résistance dans le département du Gard — de mettre en évidence cinq « points » qui lui paraissent, à juste titre, essentiels. A savoir : l'implantation des Troupes d'occupation (avec P.C. importants et terrains d'aviation utilisés par la Luftwaffe) ; l'implantation des Maquis et des terrains de parachutage utilisés par les Résistances (essentiellement dans la Cévenne) ; la situation géographique et la densité des attentats et des coups de main ; la retraite allemande sur les routes gardoises du 14 au 28 août 1944 (pour ce point très important M. Vielzeuf a été beaucoup aidé par le colonel (E.R.) Jean Castan qui a fait une étude très objective et des pertes allemandes et du cheminement des Troupes d'occupation faisant retraite) ; enfin les combats de la Libération dans le Gard.

Autre problème capital à résoudre : l'édition de la carte. Le C.H.G. ne pouvant, faute de crédits, éditer cette carte et la brochure explicative, M. Vielzeuf a dû solliciter, pour cette édition, une subvention, auprès du Conseil général du Gard. Celui-ci, après en avoir compris l'intérêt, et après étude des devis, a décidé, à l'unanimité, de prendre à sa charge le coût de cette édition. Il a chargé le C.D.D.P. du Gard de la réaliser, en décidant qu'une part importante de cette édition serait destinée à tous les Etablissements scolaires du Gard.

C'est à l'Imprimerie de Recherche de l'Université P. Valéry de Montpellier, qu'a été confié, en juin 1979, le soin de la tirer. Son directeur, M. Jean-Yves Barret, qui est aussi un excellent cartographe, l'a dessinée et a achevé de l'imprimer courant novembre 1980. M. Vielzeuf avait dû éditer, lui-même, la brochure explicative en juin 1979.

Après le débat habituel, la séance est levée à 19 heures.

### SEANCE DU 6 MARS 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Georges Martin, M. Victor Lassalle, Mlle Alice Fermaud, M. Maurice Aliger, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Thérond, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. le chanoine Raymond Marchand, M. André Modeste.

Les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup>, du 6 et du 20 février sont lus et approuvés.

Le Président présente les condoléances de l'Académie à M. le docteur Edouard Drouot qui vient de perdre sa belle-mère Madame Edouard Martin.

M. Robert Debant, élu au siège de membre résidant laissé vacant par le décès de M. Jules Davé, et M. Jean-Charles Lheureux, élu en la même qualité en remplacement de M. le docteur Paul Cabouat, démissionnaire, ont adressé à l'Académie une lettre de remerciements. M. Debant prendra séance le 17 avril, M. Jean-Charles Lheureux le 22 mai.

M. Pierre Degrave, ancien préfet du Gard, a remercié l'Académie des félicitations qu'elle lui avait adressées lors de sa récente promotion au grade de Commandeur dans l'ordre National du Mérite.

La Compagnie a reçu en hommage :

A. Aujoulat, *Mots croisés sur le Gard*, manuscrit, 1980 ;  
André Nadal, *Procès d'animaux au moyen âge et sous l'ancien Régime*, Nimes, 1980.

M. André Nadal, *Le pari de Pascal et le calcul des probabilités*, Nimes, 1980 ;

André Nadal, *Le poète Léo Larguier, son centenaire*, Nimes, 1980.

Sur la proposition de M. André Nadal l'Académie émet le vœu que le nom d'Henri Chabrol soit attribué à une rue de la ville.

L'Académie écoute une communication de M. André Bernardy, trésorier, intitulée : *Les Finances de l'Académie* :

Mes chers Confrères,

Certains d'entre vous n'auront pas manqué, à l'annonce du titre de cette communication, de poser la question : « Pourquoi parler sur un sujet aussi inhabituel que la situation financière de notre Compagnie ? »

Je tiens tout d'abord à répondre immédiatement et nettement à cette question : « Notre Compagnie est en train de vivre une *très profonde mutation du point de vue financier* et il est, à mon avis, indispensable que chacun de ses membres en soit parfaitement conscient » ; Ne serait-ce que pour éviter le renouvellement des incidents qui se sont produits

au printemps dernier que nul n'a regretté plus que moi et qui m'ont d'ailleurs très peiné, c'est le moins que je puisse dire.

Les relations entre chacun de vous et moi-même qui suis trésorier de notre Compagnie depuis juin 1963, c'est-à-dire depuis dix huit ans, sont assez sporadiques puisqu'elles ne se manifestent que deux fois par an.

— D'abord au début de chaque année : je viens à ce moment-là psalmodier devant vous une farandole de chiffres qui détaillent les recettes et les dépenses de l'année précédente ; je pense que ce défilé de chiffres n'évoque en réalité dans l'esprit de certains d'entre vous que peu de choses ; mais, rassuré par la caution de nos confrères de la Commission des Finances, chacun de vous daigne applaudir très courtoisement ma gestion et mon exposé, je les en remercie.

— Votre deuxième contact annuel avec votre trésorier est la collecte des cotisations ; je souhaiterais vivement qu'elle soit supprimée sous sa forme périmée et que chacun d'entre vous règle d'office et par avance cette redevance par remise d'un chèque ou virement postal, ceci afin d'éviter toute contestation possible.

Ainsi, au fil des années, votre trésorier est devenu peu à peu « perpétuel », comme il en est d'ailleurs de celui de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Toulouse, qui est un vieil ami à moi, André Marty, ancien ingénieur d'E.D.F. ; voilà une bien curieuse coïncidence !

Mais la charge de trésorier ne se borne pas, loin de là, comme certains le pensent, au compte rendu annuel et à l'encaissement des cotisations.

Son rôle est beaucoup plus considérable qu'il n'apparaît car il lui faut en outre :

1°) Adresser en janvier à la Préfecture, conformément à des Instructions légales et permanentes, un dossier comprenant : une lettre d'envoi, un tableau de la situation financière de l'exercice écoulé, un compte rendu d'activité et de gestion de la même année.

2°) Tous les trimestres établir et encaisser les quittances de loyer des locataires de la rue Dorée, après calcul du détail des charges pour chacun d'eux : éclairage et chauffage du gardien, ordures ménagères, droit au bail, etc. (je parle du passé car cela est en train de changer).

3°) Adresser en septembre à la Préfecture et à la Mairie de Nîmes des dossiers de demandes de subventions comprenant quatre pièces différentes et mon épouse est saturée de tout ce travail matériel que cela lui donne en tant que dactylographe.

4°) Tout au cours de l'année veiller à faire rentrer les recettes, dont la perception des cotisations n'est pas la moindre tâche. Cela nécessite la tenue d'un répertoire nominatif spécial des quelques 150 membres ou abonnés.

Le rappel de ces cotisations se fait au cours d'une séance de travail de près de trois heures avec le Secrétaire perpétuel, le jour même de l'expédition de l'un des Bulletins trimestriels dans lequel nous insérons un « mandat-carte de versement à notre C.C.P. » sur lequel nous avons indiqué préalablement la somme due par chacun qui varie de l'un à l'autre.

5°) L'enregistrement des dépenses et des recettes nécessite une centaine d'écritures qu'il faudra répartir en fin d'année dans les différents chapitres du budget que je vous présente dans la suite.

6°) Veiller à la bonne gestion des titres déposés à la banque et vous verrez tout à l'heure que cette gestion fut particulièrement bonne.

Je m'excuse, mes chers Confrères, auprès de vous de cette énumération, mais je pense qu'il était à la fois nécessaire et indispensable de vous donner ces précisions.

Après cette entrée en matière qui, je le pense vraiment, était absolument nécessaire car le rôle du trésorier paraît méconnu par certains, je vais maintenant rentrer dans le vif de mon sujet qui est : « La situation financière de l'Académie dans le passé, le présent et les perspectives d'avenir ».

Mon exposé comprendra donc trois parties distinctes :

1°) Le passé, c'est-à-dire l'historique de cette situation financière depuis la création de notre Compagnie, en 1682, jusqu'en 1963, date à laquelle nous avons bénéficié d'un premier legs.

2°) La période que j'appelle présente qui débute donc en 1963, qui se prolonge encore aujourd'hui et se terminera vraisemblablement en 1983 ou 84, période de grande mutation financière et vous verrez pourquoi.

3°) La troisième période pendant laquelle l'on peut raisonnablement tabler sur des perspectives d'avenir et qui ne s'étendra pas au-delà de l'année 2007.

### *Le passé*

Je vais tout d'abord m'efforcer d'évoquer ce que furent les finances de l'Académie sous l'Ancien Régime, quoique nous n'ayions que des renseignements sporadiques mais toutefois assez précis sur cette période.

Evoquons donc la naissance de notre Compagnie : « Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, nous dit Ménard dans son *Histoire de Nîmes*, quelques personnes d'esprit et de savoir s'assemblaient à des heures réglées et conféraient sur des propos de littérature. Ce ne fut pendant l'espace de trente ans qu'un cercle d'amis qui s'étaient choisis et qui vivaient dans une heureuse union. L'exemple de l'Académie française, qui s'était formée de la même façon, fit naître à quelques-uns la pensée d'en faire de même et de s'ériger en corps académique. »

Donc, vers le début de 1682 le marquis de Péraud propose à quelques notabilités qui s'occupent de Belles Lettres de se réunir comme d'habitude. Cette première assemblée eût lieu le samedi 28 mars 1682. Les choses vont dans la suite aller très vite ! Le mardi suivant, 31 mars, une nouvelle réunion a lieu, toujours chez M. de Péraud. Dès le mercredi 1<sup>er</sup> avril 1682, l'Académie bien constituée tient sa première



séance officielle chez M. de Péraud, sous la Présidence de l'Evêque devenu protecteur.

Le mercredi 19 août on apprend que les Lettres patentes ont été signées à Versailles.

Ainsi avec une rapidité assez déconcertante, en quatre mois et demi, notre Compagnie a été conçue, formée, organisée et a reçu officiellement la consécration royale grâce au dynamisme de ses promoteurs.

Du point de vue financier, et j'y arrive, aucune difficulté n'apparaît. Les Académiciens sont de bonne compagnie, riches en général, ils versent chacun un louis d'or en juillet 1682, un écu de trois livres à la fin de la même année (mais quatorze d'entre eux seulement ont payé) ; il est aussi perçu une troisième contribution de onze livres en 1683 et huit livres l'année suivante. Il est fort probable que ces versements continuèrent dans la suite chaque année.

Ces sommes, assez coquettes pour l'époque, paraissent servir parfois à acheter des victuailles pour des repas, car le compte d'un cuisinier fait état de seize poulets, huit capetaux (petits chapons), seize pigeons, etc., pour trois repas seulement ; la dépense étant de 220 livres.

En ce qui concerne le local des Séances, il n'y a encore aucune difficulté ; on se réunit soit chez M. de Péraud, soit à l'Evêché, soit chez le Directeur, soit chez le Secrétaire, car toutes ces personnalités ont chez elles des pièces de réception susceptibles de recevoir tout le monde, d'autant plus que souvent la moitié des membres de la Compagnie sont absents.

Ainsi « l'Académie royale de Nimes » poursuit son destin à travers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et tout au long du XVIII<sup>e</sup> malgré quelques vicissitudes que j'ai exposées dans ma brochure *Heurs et malheurs de l'Académie de Nimes*. Ce destin veut que l'Académie, délivrée de tout souci financier, n'ait aucun loyer à payer et puisse ainsi vivre grâce à la libéralité de ses membres, tous nobles, ecclésiastiques ou bour-

geois. Nous allons donc parcourir à larges et rapides enjambées tout ce XVIII<sup>e</sup> siècle.

Toujours du point de vue financier, c'est le 23 mars 1752 que la Compagnie prévoit « de faire un fonds pour subvenir aux dépenses nécessaires, fonds remis au Secrétaire ». La cotisation sera plus tard fixé à 3 livres par tête.

Mais dès 1759, la Caisse n'est pas en mesure de rembourser à M. Salles les avances qu'il a faites pour l'impression d'un recueil de l'Académie ; les membres se cotisent donc dans ce sens. En 1769, le Secrétaire perçoit même 6 livres par tête pour faire réparer la salle du Collège à l'Hôtel Séguier où se tiennent les séances. En 1784, la cotisation est portée à 24 livres, somme considérable. Ce ne sont là qu'affaires mineures, car l'on est toujours entre gens aisés et de bonne compagnie. Donc, aucun ennui financier ne se profile à l'horizon.

Par ailleurs, à de multiples reprises, la Compagnie reçoit quelques centaines de livres en vue de l'attribution de divers prix, à divers lauréats. La vie de l'Académie est donc satisfaisante tout au moins en ce qui concerne son fonctionnement et ses finances.

Cependant un point sombre subsiste : le lieu de réunion. La Compagnie n'a pas de domicile fixe et aucun point d'attache pour tenir ses séances. Elle se réunit tantôt chez le baron de La Reyranglade où elle a tenu sa première séance en 1752, tantôt chez le conseiller Reinaud de Genas, tantôt à l'Evêche et après 1760 chez M. Séguier.

C'est alors que ce dernier va faire, à l'Académie, par testament, deux dons somptueux : le premier comporte tous ses livres manuscrits, estampes, gravures, antiquités, médailles et collections de toutes sortes, estimés à l'époque à 25.000 livres. Le deuxième legs comprend sa maison et son jardin dont l'Académie jouira après sa mort et celle de sa sœur. Une restriction cependant est prévue : l'Académie aura à payer 12.000 livres à l'Œuvre de la Miséricorde, 3.000

livres à l'Hôtel Dieu, ainsi que la rente dûe aux pères Carmes.

L'embarras de nos prédécesseurs fut certainement très grand mais de courte durée, car Mgr de Bec de Lièvre, en tant que protecteur, paya aux bénéficiaires les 15.000 livres prescrites. Les autres Académiciens se cotisèrent pour payer, d'une part aux fermiers généraux les droits de mutation et d'autre part aux pères Carmes le rachat de la rente annuelle, soit au total 3.843 livres, c'est-à-dire 148 livres en moyenne pour chacun d'eux, soit 7 louis et demi d'or (le louis est actuellement à 93.000 centimes).

L'Académie put ainsi tenir ses séances rue Séguier, en l'Hôtel même qui porte sur son seuil « Hôtel de l'Académie » (Hôtel non pas de notre Compagnie, mais du Recteur de l'Enseignement) et cela jusqu'à la période sombre de la Révolution qui vit trois de ses membres guillotiner sous la Terreur.

Supprimée comme toutes les Sociétés savantes par Décret de la Convention nationale du 8 août 1793, notre Académie cessa toute activité ; de plus son Hôtel de la rue Séguier devint bien national et fut vendu comme tel en 1796 ; ses livres et manuscrits formèrent alors le premier fonds de notre Bibliothèque municipale, encore appelée parfois Bibliothèque Séguier, tandis que les autres collections allèrent enrichir divers Musées.

En 1801, alors que « Napoléon perçait sous Bonaparte » comme dit Victor Hugo, sur l'initiative du Préfet Dubois, une assemblée se reconstitue sous le nom de « Lycée du Gard » qui échange bientôt en 1802 ce nom pour celui d'« Académie du Gard » qui renaît ainsi officiellement en décembre 1802 grâce à l'approbation du Ministre Chaptal et à la publication de ses nouveaux statuts signés le 31 mars 1805, statuts qui prévoient pour la première fois un poste de trésorier, le titulaire étant indéfiniment rééligible.

L'Académie travaille énormément jusqu'en 1850 comme le prouvent les statistiques, mais nous n'avons aucun renseignement sur sa situation financière dont les seules recet-

tes sont dûes aux cotisations de chacun de ses membres, recettes suffisantes puisque les Bulletins appelés à ce moment-là « Notices » et les Mémoires sont régulièrement publiés à partir de 1811. Les recettes sont assurément insuffisantes pendant certaines périodes puisque l'impression des Mémoires n'est pas toujours assurée de la même façon, en particulier pour la décennie de 1822 à 1832 qui comporte deux volumes seulement.

Cependant les divers régimes politiques se succèdent... et passent... La guerre de 1870-71 interrompt les travaux de notre Compagnie pendant huit mois, travaux qui reprennent en avril 1871.

Il va maintenant débiter, pendant quelques années, une activité administrative très grande dont l'aboutissement se concrétise par divers décrets qui vont donner une façade juridique incontestable à notre Compagnie.

Le premier est en date du 11 décembre 1871, signé Thiers ; donc il est publié au lendemain de la guerre et de la Commune.

C'est le nouveau pouvoir de la troisième République qui reconnaît l'« Académie du Gard » comme « établissement d'utilité publique » mesure très importante dont les conséquences financières seront très grandes dans l'avenir comme nous le verrons.

Le deuxième, en date du 22 février 1878, signé Mac Mahon, autorise notre Compagnie à reprendre son nom d'« Académie de Nimes ».

J'ai recherché quel pouvait avoir été l'artisan et l'animateur de toutes les démarches qui ont été nécessaires pour obtenir de pareils résultats en des périodes troublées. J'en suis arrivé à la conclusion que la cheville ouvrière en a été probablement l'un de nos membres P.-J. Gaidan, ancien directeur du Comptoir d'Escompte de Nimes, puis fondateur de la banque Arnaud-Gaidan, homme très entreprenant et dynamique qui fut élu plus tard le 26 décembre 1871 et décéda en 1883.

Il est très probable que lui-même, banquier expérimenté et gestionnaire éminent et avec peut-être quelques confrères, voyant l'état assez lamentable des finances de la Compagnie pensèrent à la faire déclarer « Etablissement d'utilité publique » afin de pouvoir trouver des nouvelles ressources auprès des particuliers ou des pouvoirs publics : Mairie et Département, ceci dans le but de soulager aussi le poids des cotisations des membres qui constituaient alors la seule ressource. Depuis cette époque l'Académie a été fidèle à la même banque qui est souvent venue au secours de sa trésorerie dans les moments où elle était exsangue. Bien entendu elle doit le rester dans l'avenir en reconnaissance des services rendus dans les moments difficiles.

Un autre décret du 16 août 1886, signé Carnot, est venu approuver les derniers statuts de l'Académie, qui sont d'ailleurs encore les nôtres et qui me paraissent parfaits.

La vie de l'Académie continuera ainsi cahin-caha, toujours errante d'un domicile à un autre et cela au cours de tout le XIX<sup>e</sup> siècle, mais il faut attendre 1919 afin que cesse cette situation précaire.

Donc, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle notre Compagnie s'est occupée (outre ses recherches et beaux discours) de nombreuses tâches annexes comme le prouve le dépouillement complet de toutes les « Notices » appelées aujourd'hui « Bulletins » que je fis il y a six ans, dépouillement qui figure aux pages 11, 12 et 13 du répertoire numéro 2 « Pour servir à l'Histoire de l'Académie », registre que j'ai ouvert à la même époque et qui fait suite au répertoire numéro 1, ouvert et établi par notre regretté confrère Georges Livet (registre précieux que j'ai d'ailleurs complété après son décès qui survint en 1964).

L'Académie dans ses tâches annexes a donc organisé et présidé à des concours — attribué des prix littéraires et même de vertu — publié des études comme le « Manuel de Dhuoda » et le « Cartulaire de Pont-Saint-Esprit », etc.

Elle a reçu pour cela, de loin en loin, des legs souvent

importants pour faire face à ses dépenses ; en voici quelques exemples. Je souligne que les chiffres cités sont exprimés en francs or ou « francs germinal » et ne signifient pratiquement plus rien à nos yeux :

- en 1869 de M. Paulin Talabot, mille francs pour un concours ;
- l'année suivante du Ministère de l'Instruction publique, quatre cents francs pour récompenser les travaux de la Compagnie ;
- la même année cinq cents francs du Préfet du Gard pour l'exploration de l'Oppidum de Nages.

Par ailleurs deux legs importants vont être à l'origine de notre portefeuille de valeurs déposées à la banque Arnaud Gaidan :

1°) En 1874, Monsieur Maumenet lègue 150.000 francs mais le procès qui suit ne se termine qu'en 1900. Il reste finalement 72.500 francs placés en rente d'Etat 3 % et 3,50 % ; le solde donne lieu à des prix divers attribués par l'Académie.

2°) En 1901, legs de Jules Salles de 10.000 francs qui permettent d'acheter 300 francs de rente 3 %.

Nous abordons maintenant le XX<sup>e</sup> siècle, mais notre Compagnie toujours sans point d'attache fixe, et lassée de toujours errer à la recherche d'un nouveau logement, va enfin trouver le point d'attache définitif dont elle a envie (vous trouverez dans les deux brochures de notre confrère André Nadal sur l'Hôtel de l'Académie de Nîmes de très nombreux détails sur cet événement, détails que je vais résumer très brièvement quoique je les ai tirés directement des Bulletins).

Donc en 1919, grâce au chanoine Bonnefoi, elle récolte parmi ses membres et amis, les trente mille francs nécessaires à l'acquisition de notre Hôtel actuel, 16, rue Dorée. De son côté M. Giran trouve les 12.000 francs environ nécessaires pour faire face aux frais de mutation et de premier aménagement. Ainsi le 7 juin 1920 put avoir lieu la séance d'inauguration.

Mais les locaux se détériorent au cours des ans et dès 1921 une nouvelle souscription pour un réaménagement du local permet de réunir 2.200 francs chez les Académiciens et 2.340 francs chez les particuliers.

En 1941-42, nouvelle souscription pour les mêmes motifs à laquelle vient s'ajouter une subvention spéciale de 10.000 francs du Conseil Général et un don de Mademoiselle Alice Dumas dont le montant n'est pas indiqué.

Puis en 1945 le legs Sagnier de 100.000 francs est affecté « plutôt pour l'entretien de l'Académie ». Mais il est regrettable que plus de la moitié de cette somme importante soit allée au paiement des frais de mutation sans qu'aucun de nos confrères n'ait pensé que l'Académie en était dispensée en tant « qu'établissement reconnu d'utilité publique » en vertu de l'article actuel n° 1231 du Code des Impôts. La partie restante du legs permit de faire exécuter les réparations indispensables à l'époque.

Un nouveau don, dix ans plus tard, assure la réparation de la salle des séances qui avait été meublée en grande partie grâce au legs de M. de Villeperdrix de 1922.

Enfin encore dix ans plus tard, en 1955, MM. Baillet et Hutter versent le produit du livre « Nîmes et ses antiquités » qu'ils ont fait rééditer, versement en vue de réparer encore la salle des séances.

Nous voici donc arrivés tout doucement, de réparations en réparations, à la période présente marquée en 1963 par le legs important du marquis de Lordat qui va marquer l'aube d'une mutation financière.

Mais avant d'aborder cette période présente, nous ne devons pas oublier que notre situation financière était très précaire comme le prouvent les deux faits suivants :

1°) Un seul volume de Mémoires a pu être imprimé pour relater notre activité au cours de la décennie de 1951 à 1960, au lieu d'un volume par an comme cela fut d'usage courant à maintes reprises auparavant ;

2°) Monsieur Velay, président en 1963, a fait réparer sur

ses propres deniers un trou dans le plâtre du plafond de la salle des séances (coût 10.000 francs) qui se trouvait au-dessus de son fauteuil.

Résumons en quelques lignes l'évolution financière de l'Académie au cours des trois siècles que nous venons d'exposer : L'Académie a toujours vécu dans ce passé de mendicité (tant pis si ce mot vous gêne, il n'est que le reflet de la vérité, comme le ressent très souvent le trésorier et le bureau encore aujourd'hui).

1°) Mendicité d'abord auprès de ses membres uniquement par les cotisations depuis 1682 ;

2°) A partir de 1871, étant reconnu Etablissement d'utilité publique, de nouvelles ressources apparaissent grâce d'abord aux demandes (d'où mendicité encore) de subventions soit auprès de particuliers, soit auprès des pouvoirs publics : Mairie et Département ;

3°) Quatre ans après, à partir de 1874 les legs demandés et obtenus ont permis à deux reprises l'achat de quelques rentes d'Etat et l'apparition dans les recettes d'un chapitre embryonnaire « Rentes de valeur mobilières » ;

4°) A partir de 1919, l'achat de l'immeuble du 16 rue Dorée fait apparaître une recette nouvelle : « loyers des locataires qui assurent une part de l'impôt et des frais généraux de l'immeuble ».

Nous en arrivons ainsi à l'époque présente qui va provoquer une véritable mutation dans nos finances et qui nous ouvrira des horizons nouveaux pour l'avenir.

### *La période présente*

Elle va être marquée par deux legs importants qui se succéderont à dix sept ans d'intervalle.

C'est le 18 novembre 1963 que l'Académie a connaissance de la copie du testament olographe de l'un de ses membres non résidants, le marquis de Lordat. Son legs comporte le Domaine du Château de la Tour dans la commune de



Saint-Chaptes, ainsi qu'une maison à Alès située en bordure du jardin public du « Bosquet ».

En vertu de l'article 1231 du Code des Impôts, notre Compagnie n'aura pas à payer des droits de succession en tant « qu'Etablissement reconnu d'utilité publique ». C'est la première fois qu'elle fera jouer cet article.

Mais en 1964 et 1965 des événements imprévus vont survenir. Pour l'instant le legs est accepté ; puis en 1964 l'Académie nomme une Commission pour la réparation de l'Hôtel de la rue Dorée, dont la composition est modifiée dans la suite en mars 1966.

En mai 1964, soit deux mois plus tard, l'Académie décide de mettre en vente la maison d'Alès.

En juin 1965, l'exécuteur testamentaire du marquis de Lordat, M. Crozet, avec rapports à l'appui, rappelle solennellement à l'Académie certaines clauses du testament.

C'est alors que, devant ces complications imprévues, certains confrères décident de confier les intérêts de l'Académie à Maître Fosse, notaire honoraire. C'est un trait de génie ! Qu'ils en soient loués une fois encore ! Car Maître Fosse, juriste éminent, négociateur habile, homme d'une honnêteté morale exemplaire et qui possède une multitude de qualités au-dessus de tout éloge, sut négocier (avec une habileté exceptionnelle) avec la famille de Lordat les biens qui lui avaient été légués, avec comme contre partie le versement d'une somme de quatre cent mille francs, soit 40 millions de centimes, payables en quatre traites de 100.000 F chacune, à des dates échelonnées de six mois en six mois. Maître Fosse avait même eu la prudence d'exiger la caution et l'aval de ces traites par une grande banque parisienne. Ces traites furent d'ailleurs encaissées par l'intermédiaire de la banque Arnaud Gaidan qui en avait eu la garde au cours des années 1966, 1967 et 1968.

Des relations suivies que j'ai eues avec Maître Fosse depuis cette époque jusqu'à son décès et au cours des qua-

torze années qui suivirent, naquit peu à peu une estime et même (j'ose le dire) une amitié qui furent réciproques et les nombreuses conversations périodiques que j'eus ainsi avec lui furent toujours à la fois agréables et enrichissantes ; cette amitié, doublée de confiance réciproque, ne se ternit jamais dans la suite lorsqu'il fut devenu notre Confrère à l'Académie en décembre 1967.

J'ose même dire sans hésitation que sa présence et son concours manquent encore cruellement aujourd'hui à l'Académie.

Mais dès ce début des années 1966 et 1967, en tant que trésorier il est de mon devoir de penser à l'utilisation et au placement de l'argent qui va nous échoir, tandis que les travaux à notre Hôtel de la rue Dorée sont en cours.

Dans le passé je me suis toujours un peu occupé de Bourse et de placements et fus toujours abonné à un journal financier hebdomadaire.

D'autre part le métier qui fut le mien pendant plus de trente ans et pour lequel je me suis passionné, c'est-à-dire la distribution de l'électricité, m'a contraint de voir toujours très loin dans le futur et de tout prévoir à dix ans et même vingt ans à l'avance car la distribution d'électricité est basée sur une règle terrible : le doublement de la consommation tous les dix ans. Donc toutes les installations et les travaux doivent être prévus pour le double ou le quadruple de la consommation de l'époque où ils sont exécutés.

J'ai appliqué ainsi instinctivement ces nobles principes dans les placements financiers envisagés pour l'Académie, en pensant toujours à l'avenir.

Parallèlement les travaux de réfection et de modernisation de notre Hôtel étaient envisagés. M. Troupel, architecte, consulté par moi sur leur montant approximatif, les estima à une quinzaine de millions de centimes. Ce chiffre fut approuvé à l'unanimité au cours de notre séance du 16 mai 1966. Les travaux entrepris sous l'impulsion vigoureuse de notre très dévoué confrère André Nadal, se poursuivirent

activement et la décision du rejointement de la façade est prise en juin 1966 ; au mois de septembre suivant le plafond de la salle des séances s'écroule et les travaux sont interrompus en décembre. Dans le courant de 1967 quelques meubles sont achetés par les soins d'André Nadal.

Les travaux se sont donc poursuivis au cours des années 1966, 1967 et 1968 et suivis avec attention et dévouement par notre confrère André Nadal auquel je crois qu'il est de mon devoir de rendre hommage à ce sujet.

Cependant, en analysant aujourd'hui de très près les dépenses de cette époque, j'ai constaté qu'elles s'étaient élevées à :

92.011 F en 1966
118.412 F en 1967
44.010 F en 1968

---

soit un total de F 244.433, soit 24,4 millions de centimes, total qui englobe 1 millions d'achat de mobilier et 1 million 05 d'honoraires d'architecte, ce qui ramène le chiffre exact des travaux à 22 M 4.

De cette analyse très poussée j'ai acquis la conviction que l'estimation primitive de 15 M avait été largement sous-estimée, compte tenu de la cherté des entrepreneurs Sélé d'abord et Ritter dans la suite, ainsi que de l'effondrement du plafond de la salle des séances qui est encore venu majorer les factures.

Notre confrère André Nadal a donc fait pour le mieux.

Voilà, mon Cher, le bouquet de fleurs et le rameau d'olivier dont je t'ai annoncé la venue il y a un peu plus d'un mois.

Voilà pour les travaux !

Afin que mes comptes soient vérifiés et que je n'en sois pas le seul responsable, c'est en 1968 que j'ai demandé la constitution d'une Commission des finances qui n'existait pas auparavant et qui pourrait contrôler tout à loisir ; ce qui fut fait pour la première fois le 7 janvier 1969 et qui concernait

les comptes de l'année écoulée. Cette commission s'est réunie dans la suite au début de chaque année.

Il nous reste maintenant à étudier comment j'ai pu répondre à la question qui me préoccupait beaucoup et m'empêchait parfois de dormir : Comment vais-je placer l'argent qui nous reste ?

Je m'excuse de parler de moi ! Je sais que le « moi est haïssable ! » Je vous l'ai dit dans une communication précédente, mais il est difficile de faire autrement.

Mes soucis majeurs ont été doubles : d'une part d'appliquer le grand principe boursier : la division des risques, ce que le bon sens populaire a traduit par le dicton : « Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier » ; d'autre part de choisir des valeurs indexées qui sauvegarderaient le capital et seraient susceptibles de lutter contre l'inflation et l'effritement de la monnaie et pourraient parallèlement nous donner le maximum de revenus dont nous avons grand besoin.

Je m'informai donc auprès des Services du Préfet (qui est notre tuteur légal) sur l'emploi en valeurs mobilières des sommes que nous avions de disponibles.

Ces Services me répondirent ceci :

« La loi 56-1205 du 29 novembre 1956 concerne le placement des capitaux de la dotation des Associations reconnues d'utilité publique et de celles régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (J.O. du 30 novembre 1956)... Ces Associations pourront placer leurs capitaux en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avances. Les titres devront être acquis sous la forme nominative. »

La première de ces conditions réduisait de beaucoup l'éventail des placements possibles, tandis que la deuxième compliquerait considérablement dans l'avenir la gestion du portefeuille.

D'autre part, je m'informai à la Banque de France des valeurs qu'il nous était possible d'acheter : « tous les fonds d'Etat français et garantis par lui étaient admis », sauf ce-

pendant la Caisse de l'Énergie 3 %, indexée sur les recettes d'E.D.F. mais cette exclusion me contraria car le placement me paraissait très bon.

Pour le premier placement qui portait en octobre 1966 sur 90.000 F, je jetais mon dévolu, après mûres réflexions, sur les trois valeurs suivantes :

1°) Emprunt Pinay 1952, 3,5 % indexé sur le Napoléon Or qui rapportait peu, car il était déjà cher, mais constituait une excellente garantie de capital ;

2°) Des obligations diverses indexées du secteur semi-public : je choisis les parts E.D.F. 1958 qui rapportaient plus et offraient aussi une excellente garantie ;

3°) Des obligations du Crédit National 6,25 % 1966 qui offraient un bon revenu, mais comme elles furent souscrites à l'émission, il n'y eût pas de frais d'achat en Bourse, ce qui n'est pas négligeable.

Je fis donc approuver ces décisions de placement par le Bureau de l'Académie et je pus ainsi écrire à la banque Arnaud Gaidan en date du 26 octobre 1966, la lettre suivante :

« Messieurs,

« Le Bureau de l'Académie est d'accord pour acheter dans la limite de 90.000 F environ, les valeurs suivantes :

« 1°) Emprunts Pinay 3,5 % 1952-58,

« 2°) Parts E.D.F. 1958-59,

« 3°) Crédit National 6,25 % 1966 à lots, souscription à l'émission.

« Ces valeurs seront achetées par vos soins « au mieux », les achats étant échelonnés si nécessaire, chacune des valeurs comptant pour trente mille francs environ.

« Les titres doivent être sous la forme nominative et conservés par vous en dépôt.

« Veuillez agréer... »

Ainsi fut réalisé le premier placement important.

Au cours des deux années suivantes, 1967 et 1968, les

achats de valeurs mobilières furent poursuivis avec l'argent disponible.

Dorénavant, je continuerai à parler en millions de centimes afin que chacun puisse se rendre mieux compte de l'importance des sommes citées.

En 1967, les achats s'élevèrent à 1 M 59 et en 1968 à 5 M 65, achats qui furent répartis également dans les trois catégories citées plus haut : quelque peu de rente Pinay, pour l'indexation sur l'or, des Bons S.N.C.F. 5,5 % 1956 indexés et des obligations du Groupement industriel de la Sidérurgie 6,7/8 % pour leur rapport ; toutes ces valeurs étant sous la forme non nominative. Le total des trois années de placement fut donc de 16 M 25 (frais d'achat compris).

Je dois vous faire remarque que chaque année, après 1968, un certain nombre de titres sortaient lors des tirages annuels d'amortissement ; le capital, ainsi disponible, a été immédiatement réinvesti dans l'achat des titres qui me paraissaient être les plus intéressants, à ce moment-là, par leur rendement ; ce qui a assuré chaque année un accroissement plus ou moins important de nos revenus. Cependant à partir de 1974, j'ai acquis *automatiquement et exclusivement* des titres de l'Emprunt 7 % 1973 dont le capital et les intérêts sont tous deux indexés sur l'or et ont provoqué un accroissement fulgurant du capital et de nos revenus depuis 1974 jusqu'en 1981.

Par ailleurs je dois vous faire remarquer que les francs de 1969 ne sont pas les mêmes que ceux de 1981, car l'érosion annuelle qui est de 10 à 13 % a continuellement amenuisé les premiers. Le tableau publié par le Ministère de l'Economie nous montre par exemple que la petite somme de 2,50 F en 1969 ne vaut plus que 1 francs en 1981. Vous voyez donc que nos placements ont fait face, non seulement à l'érosion monétaire, mais encore ont revalorisé en sus notre capital qui a été multiplié par les chiffres que je vais vous donner tout à l'heure.

Je ne vais pas vous énumérer les chiffres concernant

l'évolution de notre portefeuille depuis 1968 jusqu'en 1981, car cette énumération serait rapidement lassante pour tous et n'évoquerait bientôt plus grand chose à vos yeux.

Par contre je vais faire apparaître cette évolution grâce à trois graphiques : l'un relatif à l'évolution de nos revenus année par année ; le deuxième relatif à l'évolution de notre capital ; le troisième relatif au nombre de titres possédés par nous de l'Emprunt 7 % 1973 dont je viens de parler.

*Explications du graphique* : Voici donc, mes chers Confrères, les courbes annoncées :

Vous remarquerez que dès 1974 j'ai investi uniquement dans l'emprunt émis l'année précédente et dont j'ai senti immédiatement tout l'intérêt ; le premier achat a porté sur 10 titres à 901 F la première année, alors que le cours *maximum* mais *éphémère*, pour les 106 titres que nous possédons en 1981 a été de 11.930 F, ce qui a représenté *ce jour-là* un capital de 126 M 45.

De ces courbes il résulte que la valeur de notre capital était de 15,7 M en 1969, première année qui suit celle de nos achats en Bourse ; ce capital est devenu 118 M 5 au 1<sup>er</sup> janvier 1981 ; il a donc été multiplié par 7,5 environ.

Par contre les revenus qui étaient de 0 M 6 en 1969 ont été de 7 M 5 en 1981 ; ils ont par conséquent été multipliés par 12,5.

S'il se trouve que certains d'entre vous aient connaissance de placements, faits par des tiers ou par eux-mêmes, plus intéressants que ceux-là, je serais très curieux de connaître la façon dont ils ont pu opérer.

Examinons maintenant quels ont été les grands événements qui, entre 1968 et 1981, ont influencé nos revenus et nos capitaux au cours de ces treize années.

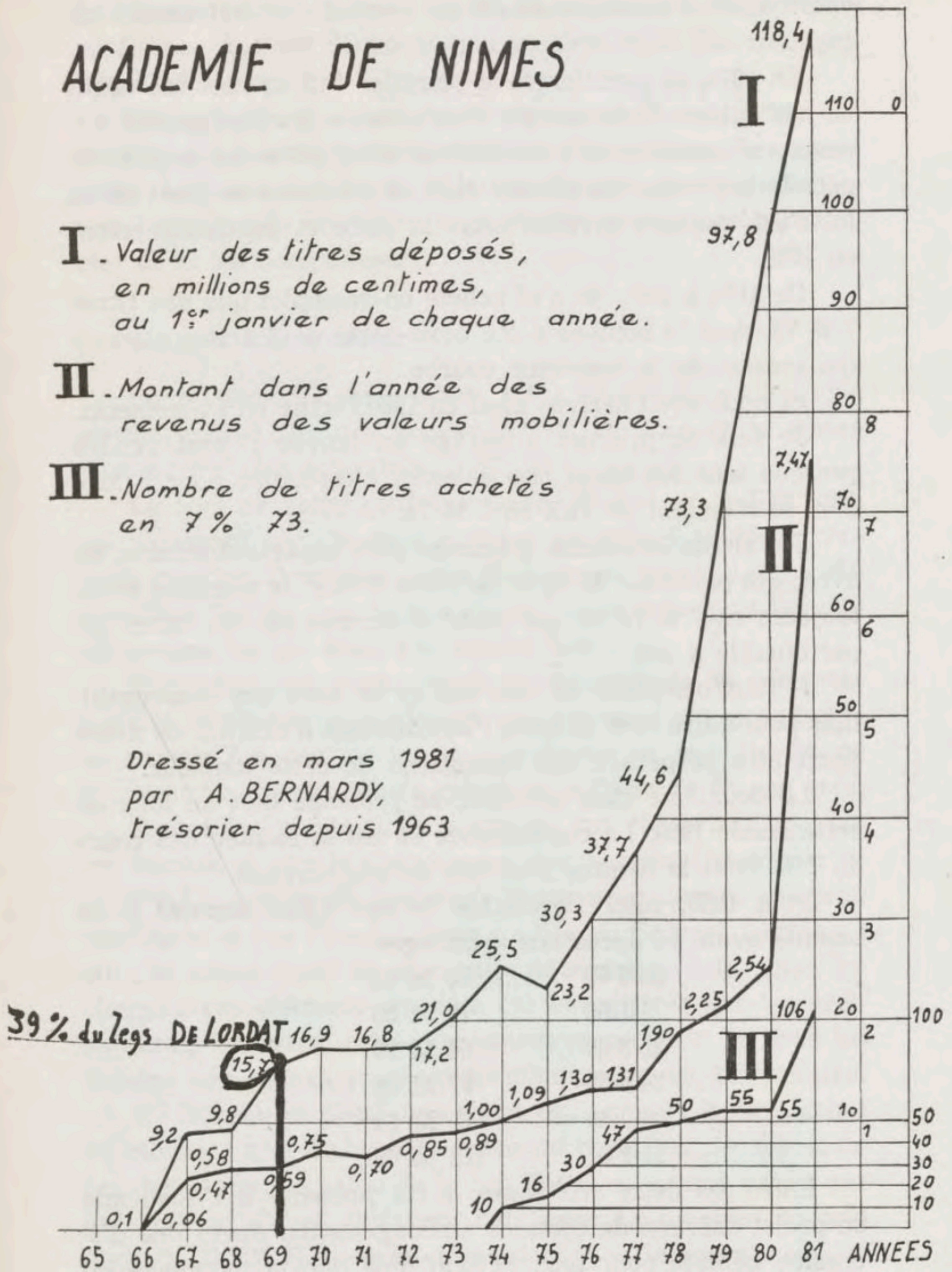
D'abord entre 1968 et 1973, l'évolution est normale ; le capital et les revenus croissent chaque année par le jeu des réemplois des titres amortis, comme je vous en fait part dans les comptes rendus annuels de janvier, sous les deux

# ACADEMIE DE NIMES

**I.** Valeur des titres déposés,  
en millions de centimes,  
au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**II.** Montant dans l'année des  
revenus des valeurs mobilières.

**III.** Nombre de titres achetés  
en 7% 73.





rubriques : « Remboursement de capital » et « Réemploi de capitaux ».

En 1974, le premier choc pétrolier fait monter les cours de nos valeurs indexées sur l'or, puisque les plus grands experts ont constaté un parallélisme constant entre le prix du pétrole brut chez les producteurs et les cours de l'or ; cette loi s'est toujours vérifiée dans la suite et particulièrement en 1980.

De 1974 à 1980, je n'ai acheté en réemploi que des titres 7 % 73, dont le nombre a été ainsi porté de 0 à 55 ; c'est ce qui ressort de la troisième courbe.

Et nous voici arrivés ainsi en 1980 fertile en événements.

Je fais un premier arbitrage en janvier ; sont vendus presque tous les titres non indexés, c'est-à-dire pour 8 M 4 dont le réemploi est fait en 7 % 73.

Je fais un deuxième arbitrage plus important encore, en avril, qui porte sur 30 M 62 de rente Pinay, le réemploi étant toujours en 7 % 73 ce qui porte le nombre de ces titres en portefeuille à 106.

Il faut beaucoup de courage et de sens des responsabilités pour faire seul et avec l'assentiment d'ailleurs de notre Secrétaire perpétuel, des opérations de cette ampleur.

Le deuxième choc pétrolier se prolonge tout au long de cette année 1980. La conséquence en est la montée des cours du 7 % 73 et la montée parallèle de nos revenus.

Pour 1980, voici l'évolution de nos titres déposés à la banque avant et après nos arbitrages :

25-9-79	65 M 81
1-1-80	73 M 30
28-3-80	64 M 29
24-6-80	97 M 80
30-9-80	111 M 64
31-1-81	118 M 48

Entre les deux arbitrages a été présenté à l'Académie un projet onéreux de certains aménagements. Après une discussion pénible pour tous, l'Académie décida *unanimentement*

de ne plus parler de cette cause de division. C'est pour me conformer à cette décision que je n'en ferai pas état aujourd'hui.

Par ailleurs au cours de la séance du 20 juin 1980 nous apprîmes que notre regretté confrère Jules-Albert Dave nous avait légué son immeuble de la rue Fénelon ; ce legs va ouvrir lui aussi de nouvelles perspectives pour l'avenir financier de notre Compagnie.

### *Les perspectives d'avenir*

Pour l'instant nous limitons notre exposé au seul avenir proche, c'est-à-dire aux années 1981 et 1982, avant de parler d'un avenir plus lointain.

Le legs de notre confrère Davé, décédé en juillet 1980, est important car l'immeuble légué est estimé 80 M de centimes par les Domaines, mais la prise de possession ne deviendra effective que le jour où le Préfet aura pris l'arrêté nécessaire, ce qui n'est pas encore fait.

Cependant une étude succincte m'a permis de constater que cet immeuble ne rapportait pratiquement pas grand chose aujourd'hui car les loyers, nombreux et peu élevés, ne couvrent les dépenses qu'à quelques milliers de francs près.

Toutefois les décisions suivantes ont été prises par notre Bureau et par la Commission des anciens Présidents :

1°) La gestion de nos deux immeubles, loyers compris, rue Dorée et rue Fénelon, sera confiée au Cabinet Touzard à qui j'ai donné tous les éléments nécessaires à la prise en charge ; ces éléments ont déjà été enregistrés par les ordinateurs ; la gestion est actuellement en cours et je tiens les liaisons nécessaires et quasi permanentes avec M. Touzard.

2°) Bureau et Commission ont également décidé l'achat du mobilier nécessaire à la tenue de certaines de nos séances dans le grand salon de la rue Fénelon, comme prévu par le testateur et l'ont choisi sur catalogue. Le montant du coût était de 21.500 F ; après discussion avec le fournisseur, le

prix fut ramené à 19.874 F. Le matériel commandé est arrivé le 12 février et réceptionné par notre Président, M. Durand, Mme Bancilhon exécuteur testamentaire et moi-même.

Le Cabinet Touzard qui possède des services techniques à la fois d'architecture et de gestion, très actifs et très compétents, est actuellement occupé à étudier les projets et les devis de quelques transformations et travaux qui seront éventuellement à exécuter à la fois dans le logement libre du rez-de-chaussée de la rue Dorée et à ceux du 2<sup>e</sup> étage de la rue Fénelon, afin que ces logements deviennent décents et par conséquent que les loyers puissent être augmentés à leur nouvelle valeur qui sera très supérieure à la valeur antérieure. La beauté des pièces des étages inférieurs sera intégralement sauvegardée.

Pour l'instant il ne m'est pas possible de vous indiquer le montant exact des travaux à prévoir ; mais voici quand même des estimations très *approximatives des avant projets*.

Ces réalisations seront d'ailleurs subventionnées pour 30 % environ par les Services de « l'amélioration de l'habitat », à moins que des règlementations tâtilloises ne viennent faire capoter tous ces avant projets.

La dépense globale portant sur les années 1981 et 1982 peut être *grossièrement évaluée* à 17 M qui seront ramenés à 12 car :

- 2 M ont déjà été payés pour le mobilier ;
- 3 M ou 3 M 5 seront probablement couverts par des subventions.

Comment allons-nous trouver les 12 M restant ?

- 3 M 3 seront couverts par la vente des 40 pièces d'or que nous possédons et dont l'évaluation est en cours par les soins de notre banquier, M. Silhol.
- 3 M 5 seront couverts par les revenus des valeurs mobilières disponibles en 1981 et autant pour 1982 ce qui donne le total de 10 M 3 ; les dépenses pourraient donc être assurées sans trop toucher au capital, ce qui est important.

Quelle pourra être la contre partie de ces travaux entrepris dans les appartements rénovés à l'horizon de 1982 et 1983 ?

- Rue Dorée : le rez de chaussée serait loué 600 à 800 F par mois ;
- Rue Fénelon : les appartements du 2<sup>e</sup> étage pourront voir leur loyer porté à des taux analogues, tandis que l'appartement luxueux et magnifique qui était occupé par M. Davé pourrait rapporter à lui seul 3 M 5 par an.

C'est ainsi que les recettes de l'Académie, à plus long terme que 1983, paraissent devoir s'accroître dans des proportions importantes, le portefeuille titre restant à peu près immuable.

Mais ne l'oublions pas, notre Compagnie est actuellement toujours sous le régime de la « mendicité » : auprès de ses membres par les cotisations, et auprès de la Ville et du Département par les demandes de subventions.

Je suis persuadé que nous pouvons cesser d'être sous ce régime humiliant pour tous et en particulier pour le trésorier dès 1983. Par contre en 1982 nos possibilités seront perturbées par la célébration des fêtes du tricentenaire de la fondation de l'Académie, célébration qui va entraîner un budget extraordinaire ; toutes les subventions pour couvrir ces frais ont déjà été demandées et seront obtenues, je l'espère, tout au moins, en 1981.

A partir de 1983, après un réexamen de la situation de nos revenus, on pourra probablement en revenir aux pratiques anciennes de notre Compagnie, pratiques qui sont d'ailleurs courantes à l'Académie française, plus riche que nous en immeubles : distribuer des jetons de présence aux membres fidèles à nos réunions, distribution de divers prix comme dans un lointain passé.

Vous le voyez, mes chers Confrères, je vous avais prévenus que nous étions entrés dans une période *de grande*

*mutation financière* ; les horizons nouveaux que je viens de découvrir à vos yeux le prouvent.

### *Perspectives d'avenir plus lointain*

Je vais maintenant parler des *perspectives dans un avenir plus lointain*.

Il est de mon devoir de faire part à ceux qui seront mes successeurs comme trésorier, de mes observations sur les placements indexés et autres.

Il ne reste aujourd'hui, en Bourse, que deux ou trois valeurs indexées particulièrement intéressantes mais dont la vie est limitée :

D'abord l'emprunt 7 % 73 dont notre portefeuille est très chargé ; il est le plus intéressant car le capital et les coupons sont indexés sur la valeur du lingot d'or, mais sa vie est limitée au 16 janvier 1988. Il sera donc complètement remboursé au cours des sept années à venir.

Il faudra donc trouver en temps voulu des valeurs de remplacement au fur et à mesure de ces remboursements.

Je propose dès aujourd'hui la solution suivante : Afin de sauvegarder impérativement le capital et les revenus (je néglige à regret la Caisse de l'Energie 3 % qui n'entre pas dans nos possibilités d'achat puisqu'elle ne figure pas dans la liste des Valeurs acceptées par la Banque de France à titre d'avances sur titres), les sommes disponibles à réemployer devraient donc être, à mon avis, partagées entre deux investissements distincts :

- a) un tiers de ces sommes devrait être placées en achat d'Emprunt Pinay 4,5 % 73, indexé en capital sur l'or ; ce placement rapporte très peu, mais ne s'éteindra qu'en l'an 2007 ; donc il sera à conserver jusqu'à cette date, sauvegardant son propre capital ;
- b) les 2/3 restant devront être réemployés dans les emprunts récents du moment du remboursement et dont les taux d'intérêt seront le plus élevés possible, ces

taux étant aujourd'hui de l'ordre de 14 %, c'est-à-dire plus du double de ce que donne le 7 % 1973, ce qui sauvegardera nos revenus.

Enfin j'ajoute qu'il faut choisir parmi ces derniers emprunts, ceux qui ne donnent pas lieu à la retenue à la source de 10 %, remboursés ensuite au titre du « Crédit impôt » ; ce qui est avantageux pour nous qui ne sommes pas astreints à faire de déclaration d'impôt sur le revenu en tant qu'Établissement reconnu d'utilité publique. Nous gagnons ainsi 10 % sur le revenu de ces emprunts.

Voilà donc, mes chers Confrères, nos placements assurés jusqu'en l'année 2007 à condition de ne pas confondre capital et revenus comme certains ont tendance à le faire.

Voici une dernière observation qui sera ma conclusion !

Pourquoi avons nous bénéficié en peu de temps de deux legs d'immeubles importants alors qu'il n'y en a eu aucun depuis la renaissance de notre Compagnie en 1802 ?

Les raisons en sont obscures pour le premier legs, mais très claires pour le second.

Vous n'ignorez pas qu'un propriétaire sans descendance directe va laisser son patrimoine immobilier à ses héritiers, neveux ou nièces. Celui-ci sera largement amputé des 2/3 environ de sa valeur par les droits de succession, ce qui est ruineux pour les héritiers et les oblige souvent à la vente de ces biens.

Mais par contre notre Compagnie, si elle hérite, n'a aucun frais. C'est pour cette raison que l'« Institut », qui regroupe les diverses Académies de la capitale, possède de nombreux immeubles venus à elle par legs. A Nîmes, beaucoup plus modestement, nous n'en sommes qu'au deuxième legs. Or un vieux proverbe affirme : « Deux ne va jamais sans trois ». L'avenir confirmera-t-il ce dicton populaire ? Il n'y a pas d'impossibilité à cela ! Puisse cette suggestion attirer de nouveaux Mécènes.

C'est le vœu que je forme pour terminer.

A la suite de cette communication qui donne lieu à un intéressant échange de vues, sur proposition de M. Joachim Durand, la Compagnie vote à l'unanimité la motion suivante:

L'Académie de Nîmes exprime à M. André Bernardy sa gratitude pour le dévouement et l'efficacité dont, depuis quinze ans qu'il est trésorier de l'Académie, il n'a cessé de faire preuve dans l'exercice de ses fonctions.

### SEANCE DU 20 MARS 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. Guy Dupré, membres résidents ; M. le général Pierre-Henri Cothias, membre non résident ; Mme Martin-Guis, correspondant ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Théron, M. Félix Villeneuve, M. André Modeste, M. le docteur Jean Lauret.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre non résident et de quatre correspondants.

M. Arnaud de Cazenove, ancien élève de l'École polytechnique, à Teillan par Aimargues, est élu membre non résident, en remplacement de M. Roger Chastanier, de Lussan, décédé.



Sont élus correspondants : Mlle Marie-Françoise Griffeuille, ancienne élève diplômée de l'École du Louvre, de Saint-Gilles ; M. Claude Lauriol, professeur à Montpellier ; M. Delormaux, historien du protestantisme, à Montpellier ; M. Maurice Galichet, homme de lettres, à Beaumont-le-Roger (Eure).

Le groupe catholique s'est réuni pour désigner un candidat au fauteuil de membre résidant laissé vacant par le décès de Maître Léon Fosse. Cette désignation sera, avant le 8 mai, soumise à l'approbation de la Commission des anciens présidents.

L'Académie a reçu en hommage :

Jean Cévenne, *Le chien sirène*, Paris, 1978 ;

Daniel J. Valade, *Académie française et Académie de Nîmes*, manuscrit, 1981 ;

Daniel J. Valade, *Haendel, concerto n° 7*, nouvelle, manuscrit, 1980 ;

Michel Courty, *Estre*, poèmes provençaux, L'Astrado, 1979.

Michel Courty, *Antoine Bigot, académicien nîmois*, manuscrit, 1980.

Robert Sauzet, *L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, extrait de la Revue d'Histoire de l'Église de France, Paris, s.d.

Alain Nicolas, *Notes sur l'histoire de Cabrières (Gard)*, Bezouze, 1981.

Robert Sauzet, *La religion populaire bas-languedocienne au XVII<sup>e</sup> siècle entre la Réforme et la Contre-Réforme*, CNRS, n° 576, Paris, 17-19 octobre 1977.

Maurice-Paul Clavel, *Entre Chamson et Chabrol*, manuscrit, Nîmes, 1980.

François Perroux, *La promotion sociale, condition de la paix et aspiration universelle*, « Comprendre », n°s 43 et 44, Revue de politique de la Culture, Paris, 1978.

François Perroux, *L'équilibre des unités passives et*

*l'équilibre général des unités actives*, Economie appliquée, Paris, 1978.

François Perroux, *On ne sortira de la crise qu'en modifiant profondément le système*, c'est ce qu'a déclarée François Perroux à Georges Hourdin, 1978.

François Perroux, *Politique de la science*, Analyse de l'Innovation et de sa propagation, chronique SEDETS, 1978.

Mme Henri Chabrol a écrit à l'Académie pour la remercier de la sympathie qu'elle lui a témoigné lors du décès de son mari.

M. Jacques Larmat lit une communication intitulée : *Quelques aspects statistiques des notions de lignée, de race et d'espèce*.

Des notions importantes, comme celles de lignée, de race et d'espèce, parfois acceptées trop « naïvement », ne peuvent être réellement comprises si on ne les considère pas sous leurs aspects statistiques.

On peut ainsi se rendre compte du caractère fallacieux des notions de *lignée*, de « souche », de patrimoine génétique d'une famille, etc. Le « fondateur » d'une lignée illustre n'est qu'un des très nombreux ancêtres, arbitrairement privilégié, de ses représentants actuels et, le patrimoine génétique de notre espèce étant composé de 46 chromosomes, il y a peu de chances que ce fondateur, s'il remonte dans le passé à plus de sept ou huit générations, ait laissé à ses descendants actuels fût-ce un seul chromosome.

Le concept de *race* perd, lui aussi, de sa netteté quand on analyse par les méthodes statistiques les populations humaines. On constate en effet, d'une part, qu'il règne une très grande diversité génétique au sein de chaque race et, d'autre part, que les diverses races ont un stock génétique commun extrêmement important. De telle sorte que la diversité génétique au sein de la race blanche, par exemple, n'est inférieure que de 7 à 8 % à la diversité totale au sein de l'humanité tout entière.

L'espèce enfin ne peut être exactement définie qu'en usant de méthodes statistiques. C'est surtout le cas pour les espèces polytypiques, formées de races plus ou moins imparfaitement séparées entre lesquelles existent des formes de passage. C'est aussi celui des espèces fossiles chez lesquelles, à la variabilité à un moment donné des temps géologiques, s'ajoute une variabilité dans le temps.

Ainsi le point de vue du continu, du statistique l'emporte, dans l'observation du monde vivant, sur les vieilles conceptions typologiques, c'est-à-dire la définition des races et espèces comme catégories discontinues, discrètes. Cela s'explique évidemment par la continuité — sauf à l'échelle moléculaire de la mutation — des phénomènes évolutifs qui ont produit, à partir d'ancêtres disparus, races et espèces d'aujourd'hui. Celles-ci gardent nécessairement dans leur constitution génétique les traces de cette évolution progressive.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

---

Gérant de la publication : Pierre Hugues.

Imprimerie Bené, 12, rue Pradier, 30000 Nîmes.

Nouvelle série

N° 81

**BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DES SÉANCES**

DE

**L'ACADEMIE DE NIMES**



**2<sup>e</sup> Trimestre 1981**



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1981

Abonnement annuel : 30,00 F

Le N° : 10,00 F

BUREAU DE L'ACADEMIE  
POUR L'ANNEE 1981

*Président d'honneur* : M. Quayollet, Préfet du Gard.

*Président* : M. Aimé Vielzeuf.

*Vice-président* : M. Maurice Aliger.

*Secrétaire perpétuel* : M. Pierre Hugues.

*Secrétaire adjoint* : M. Félix Villeneuve.

*Trésorier* : M. André Bernardy.

*Trésorier adjoint* : M. Lucien Frainaud.

*Bibliothécaire* : M. l'abbé René André.

*Bibliothécaire adjoint* : M. Victor Lassalle.

*Archiviste* : M. le Dr Edouard Drouot.

*Archiviste adjoint* : M. André Nadal.

---

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63  
Académie de Nimes  
16, rue Dorée - 30000 Nimes.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

La correspondance destinée au Secrétaire perpétuel doit être adressée à son domicile : 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (tél. 67-34-68).

## FAITS ACADEMIQUES

Enregistrement de candidatures .....	77
Lettre de remerciements de Mlle Marie-Françoise Griffeuille, élue correspondante .....	78
Lettre de remerciements de M. Arnaud de Cazenove, élu membre non résidant .....	81
Lettre de remerciements de M. Charles Delormau, élu correspondant . . . . .	81
Réception de M. Robert Debant, membre résidant ....	82
Annonce du décès de M. Georges Martin, membre résidant . . . . .	101
M. Michel Grollemund est élu membre résidant .....	101
Sont élus correspondants : MM. Henri Dubled, Dr Robert Gros, Marcel Giraud, Jean Salles, Daniel Travier et Daniel J. Valade .....	102
Lettre de remerciements de M. le professeur Claude Lauriol . . . . .	102
Le tricentenaire de l'Académie: subventions du Conseil régional et du Conseil général .....	102
M. André Bernardy demande à être déchargé de sa fonction de trésorier .....	102
La médaille d'argent de l'Académie est décernée à M. André Bernardy . . . . .	103
Obsèques de M. Georges Martin .....	106
Notification de la vacance du fauteuil de M. Henri Chabrol, membre résidant .....	112
Lettre de remerciements de M. Michel Grollemund, élu membre résidant . . . . .	113
Réception de M. Jean-Charles Lheureux, élu membre résidant . . . . .	113
Hommage à M. André Bernardy .....	148
M. Camille Lignières, membre résidant, est élevé au grade de commandeur du Mérite civil espagnol ....	151

L'Académie décide de pouvoir au remplacement de M. Henri Chabrol, membre résidant, décédé .....	152
Décès de M. Charles Juge-Chapsal, membre non résidant . . . . .	158
Lettres de remerciements de MM. Henri Dubled, Marcel Giraud, Daniel Travier, Daniel J. Valade, Robert Gros et Jean Salles, élus correspondants .....	159

### COMMUNICATIONS

M. le général Pierre-Henri Cothias : <i>Un conspirateur sous la Révolution: « le chevalier de Maison-Rouge »</i>	78
Mme Maguelone : <i>Les ports de Saint-Gilles au Moyen Age . . . . .</i>	104
M. le pasteur Ildebert Exbrayat : <i>Samuel Bastide (1879-1962), peintre miniaturiste, pionnier de l'audio-visuel</i>	152
Mlle Alice Fermaud : <i>Sonnets</i> .....	159
M. Pierre Dupuy : <i>Avoir vingt ans à Nîmes en 1900</i> ....	161

### HOMMAGES

Louis Leprince-Ringuet : <i>La potion magique</i> , Paris, 1980	78
Mireille Liron : <i>Fabienne, ma douceur</i> , L'Amitié par le Livre, s. d. ....	113
Duc de Castries : <i>La Terreur blanche, l'épuration de 1815</i> , Paris, Perrin, 1981 .....	113
Samuel Bastide : <i>Pages d'histoire protestante</i> , s. éd. s.d.	152
Henri Chabrol : <i>Derniers poèmes</i> , 1980 .....	159
Robert Debant avec Marcel Baccou et Marie-Lise Carretero : <i>Archives départementales du Gard, Répertoire numérique de la série O, Administration et comptabilité communale (an VII-1940)</i> , Nîmes, 1981.	159

### SEANCE DU 3 AVRIL 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Maurice Ali-ger, vice-président, remplaçant M. Aimé Vielzeuf, président, empêché.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. le docteur Jean Lauret, membres résidants ; M. le général Pierre-Henri Cothias, membre non résidant ; M. Bernard Dalle, correspondant ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Thérond, M. André Bernardy, M. le président René Panet, M. Georges Martin, M. Aimé Vielzeuf, M. André Modeste, M. Pierre Abauzit.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Commission des anciens présidents a donné avis favorable à la présentation des candidatures suivantes : celles de M. Michel Grollemund, ancien préfet du Gard, au fauteuil de membre résidant laissé vacant par le décès de Maî-



tre Léon Fosse, et celles de M. Henri Dubled, de Carpentras, de M. le docteur Robert Gros, de Balaruc, de M. Daniel Travier, de Saint-Jean-du-Gard, de M. Jean Salles, d'Alès, de M. Daniel J. Valade, de Vers, et de M. Marcel Giraud, de Châteaudun.

Ces candidatures ont été inscrites sur le registre ad hoc. Le vote aura lieu le 7 mai.

L'Académie a reçu une lettre de remerciements de Mlle Marie-Françoise Griffeuille, de Saint-Gilles-du-Gard, récemment élue correspondant.

M. le professeur Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie française, membre non résidant, a fait hommage à l'Académie de son dernier ouvrage : *La potion magique*, Paris, 1980.

M. le général Pierre-Henri Cothias lit une communication intitulée : *Un conspirateur sous la Révolution, le Chevalier de Maison-Rouge*, dont voici un résumé :

A une lieue à l'ouest d'Uzès est le village de Montaren où l'on peut voir, entre autres curiosités, un immeuble dit maison du Chevalier de Maison-Rouge, le malheureux protecteur de Marie-Antoinette sous la Révolution, héros du roman d'Alexandre Dumas, parce que son grand-père s'y maria en 1710 et que lui-même vint s'y réfugier dans sa vie aventureuse.

Le roman de Dumas qu'on ne lit pas sans quelque avidité tant est grand l'art du conteur a, comme la plupart des romans dits historiques, l'inconvénient d'enfler artificiellement un personnage authentique en lui attribuant des actes qu'il n'a pas exécutés, négligeant quelquefois ceux qu'il a réellement accomplis.

Il est très intéressant d'examiner à la lumière de l'Histoire la vie et la fin véritable du trop fameux Chevalier de Maison-Rouge.

L'homme, né à Arras en 1761 de riches bourgeois, ne s'appelait pas de Maison-Rouge, fantaisie de Dumas, mais seulement Gonze ou Gousse, nom qu'il convertit à vingt ans, en celui de Gousse marquis de Rougeville pour plus facilement s'enrôler dans le corps de Rochambeau en Amérique, puis accéder à la cour de Louis XVI.

Si la Révolution devait lui couper l'herbe sous les pieds elle allait du moins lui donner l'occasion de faire parler de lui.

En effet, l'homme faisait partie de ces jeunes aristocrates bientôt appelés par le peuple « Chevaliers du poignard » qui après le transfert de la famille royale de Versailles aux Tuileries, en octobre 1789, s'étaient voués à sa défense. Il se révéla le principal protecteur de la reine et du dauphin quand la foule envahit le Palais, le 20 juin 1792, sur le veto du roi aux décrets de la Constituante, puis le 10 août de la même année après le manifeste de Brunswick.

Il ne devait cependant réapparaître après plusieurs démêlés sentimentaux que lorsque plusieurs personnes ayant exécuté diverses tentatives d'enlèvement de Marie-Antoinette du Temple après la mort du roi, il entreprit lui-même la suprême tentative de la Conciergerie, sous la Terreur. Tentative connue sous le nom de « Conjuración de l'Éillet ».

Marie-Antoinette passée à l'échafaud le 16 octobre 1793, on trouvait Rougeville d'abord en Belgique mais où il était traité d'espion de la République, puis à Paris, après Thermidor, où il était considéré comme ayant émigré non sans que, chaque fois incarcéré, il sortit de ces situations par différents stratagèmes.

Installé, en 1797, sous le Directoire au château de Saint-Laurent, près d'Arras, hérité de ses parents, puis bientôt à Reims où il était assigné à résidence, à la suite de diverses turpitudes, Rougeville participait à Paris à l'attentat de Noël 1800 contre Bonaparte, puis au complot de Cadoudal, découvert grâce aux vastes coups de filet déclenchés par

Fouché en même temps que l'exécution du duc d'Enghein, qu'en se réfugiant à Montaren.

Sa mort devait survenir en 1814 pendant la campagne de France, quand l'Empereur aux abois ayant placé ses troupes sur les lignes de communications ennemies, une unité de notre cavalerie interceptait en ville de Reims une lettre signée de Rougeville, par laquelle celui-ci déclarait se tenir à la disposition du Tzar pour la suite de ses opérations.

Il était fusillé le 17 mars. Le 6 avril, les Bourbons, à qui il avait fait le don de sa vie, étaient rétablis.

Rougeville laisse dans l'Histoire le nom d'un conspirateur né, passablement imposteur, mais dont on doit reconnaître le désintéressement, la constance et le courage pour la Maison de France.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.

### SEANCE DU 17 AVRIL 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le docteur Jean Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Victor Lassalle, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, membres résidants ; M. Paul Blanc, correspondant ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. Georges Martin, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie a reçu des lettres de remerciements de M. Arnaud de Cazenove, d'Aimargues, élu membre non résidant en remplacement de M. Roger Chastanier, décédé, et de M. Delormau, de Montpellier, élu correspondant.

L'ordre du jour appelle la réception de M. Robert Debant, ancien élève diplômé de l'École des Chartes, directeur des Archives départementales du Gard, élu membre résidant pour occuper le fauteuil laissé vacant par le décès de M. Jules Davé.

M. Aimé Vielzeuf souhaite la bienvenue à M. Robert Debant :

Monsieur,

En janvier dernier, en prenant mes fonctions de Président, comme il est coutume de le faire, j'ai prononcé quelques mots. J'ai dit, notamment, que je formais le vœu que, dans la nomination de nos futurs confrères, notre choix se porte sur des personnes, certes de talent, mais qui, sans être très jeunes, soient dans ce qu'on appelle la force de l'âge. En vous élisant, Monsieur, nos Confrères ont exaucé mon souhait.

En effet, vous avez, Monsieur, cinquante-trois ans et vous devenez — « titre » fort enviable ! — le benjamin de notre Compagnie !

Vous êtes, aussi, un homme de talent, très dynamique, et un très grand travailleur servi par une intelligence lucide et une vaste culture.

Vous êtes né, Monsieur, en 1928, à Baume-les-Dames, dans le département du Doubs, au hasard de la carrière administrative de votre père qui, fonctionnaire du Trésor, devait finir comme Trésorier Payeur général honoraire. Vous avez un frère, de cinq ans votre aîné ; il est ingénieur à Monte-Carlo.

C'est donc le hasard qui vous a fait naître dans les monts du Jura. En effet, votre famille paternelle est originaire de Cazères, en Haute-Garonne où l'on trouve sa trace depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : vos ancêtres étaient notaires royaux sous l'Ancien Régime, petits industriels au siècle dernier ; quant à votre famille maternelle, elle est originaire des Landes et du Béarn.

Vous êtes donc, Monsieur, par vos racines, un homme du Midi, du Midi atlantique, de cette Occitanie, dont à peu près tous vos Confrères sont aussi les fils.

Votre enfance et votre adolescence se sont passées à Dax et à Castres, et vous avez fait vos études secondaires dans ces deux villes, à des titres divers, si attachantes.

Pour préparer le concours de l'Ecole des Chartes qui vous attire, vous montez, comme on dit, à Paris, au Lycée Henri IV.

En 1940, vous êtes reçu, n° 1, au très difficile concours d'entrée de cette grande Ecole. Vous sortez de l'Ecole des Chartes après avoir soutenu une thèse sur « l'Université de Toulouse au XVI<sup>e</sup> siècle ». Cette thèse s'efforce de montrer la pénétration des idées d'humanisme et de réforme dans un milieu conservateur et sclérosé, leur contribution à la renaissance du Droit romain, puis la prise en main de l'Université par le Parlement (très réactionnaire) et son affaiblissement à la suite des Guerres de Religion, les progrès accomplis au XVI<sup>e</sup> siècle préparant toutefois une nouvelle renaissance au XVII<sup>e</sup> siècle, dans l'ordre classique et monarchique.

En 1954, à vingt-six ans, après avoir fait votre service militaire à Toulouse, vous êtes nommé, à Tulle, directeur des Archives de la Corrèze. Vous présidez à l'extension de ce service et à son installation dans un bâtiment neuf. Votre passion pour votre métier et votre dynamisme font que vous créez un service d'archives municipales à Brive et que vous vous employez à nouer des relations étroites avec les Universités de Toulouse et de Bordeaux. En même temps, vous êtes le conservateur du musée de Tulle dit « Musée du Cloître », à l'ombre de la Cathédrale, et vous en commencez la réorganisation. Vous êtes aussi, le Conservateur des « Antiquités et Objets d'art de la Corrèze », un département au remarquable patrimoine de sculptures et d'émaux limousins conservés dans les églises ; vous êtes, également, l'un des

principaux animateurs de la « Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze » et vous inaugurez le cycle de ses visites-conférences des monuments corréziens. Vous réalisez plusieurs expositions, entre autres : *Le cardinal Dubois, ministre de la paix*, en collaboration avec le Musée de Brive (en 1963) ; *Les hôpitaux de la Corrèze et leur histoire*, à Brive, en 1959 ; *Turgot, intendant du Limousin, de 1761 à 1774*, en 1961 ; *Les Trésors des églises de la Corrèze*, à Ussel, en 1961 ; de 1957 à 1963, vous êtes Président de la « Commission des Sites de la Corrèze ». Vous écrivez de nombreux articles et poursuivez des travaux — certains encore en partie inédits et permettez-nous d'espérer que vous nous en donnerez, un jour, la primeur — sur Victor Hugo et le Limousin, George Sand et le Limousin. Vous apportez aussi votre collaboration aux « Guides littéraire de la France » de la collection des « Guides bleus », et réalisez celui du Limousin. Vice-président du Comité de la Bibliothèque municipale de Tulle, vous contribuez largement à la réorganisation de ladite bibliothèque. En 1958, vous êtes nommé Correspondant départemental du C.H.G. — charge bénévole, et combien prenante et délicate, j'en sais quelque chose pour l'avoir assumée pendant plus de seize ans dans le Gard ! — et vous réalisez la délicate et minutieuse statistique de la Déportation.

Mais nous sommes alors en plein drame algérien. En 1956 votre séjour à Tulle est interrompu par un rappel sous les drapeaux en Algérie, où vous allez servir dans une formation sanitaire. Vous connaissez alors les horreurs et les misères de la guerre en Kabylie, vous transportez et assistez nombre de blessés.

Après huit mois passés en terre africaine, vous revenez en métropole. En 1963, vous êtes nommé Directeur des Archives de l'Aude, dont le dépôt est très riche et très fréquenté.

Là, vous allez encore donner la mesure de votre initia-

tive et de votre talent d'organisateur ! Vous vous employez à développer l'organisation matérielle et l'extension des Archives de ce département et vous contribuez largement à leur enrichissement, notamment en provoquant de nombreux dons d'archives privées, en particulier celles d'Albert Sarraut un des grands personnages de la III<sup>e</sup> République, dont les papiers sont d'intérêt national (Albert Sarraut fut, entre autre, ne l'oublions pas, gouverneur général de l'Indochine et ambassadeur de France en Turquie).

Homme très dynamique, vous accomplissez de très nombreuses visites pour consulter des archives communales et des archives privées du département, et vous prenez des mesures pour leur sauvegarde et leur mise en valeur. Vous créez alors le service des Archives municipales de Narbonne (celles-ci comportent, m'avez-vous confié, de très riches collections avec, notamment, de nombreux documents du Moyen Age). Et, comme toujours, avec ce souci pédagogique qui anime votre action, vous renforcez grandement les relations du service des Archives avec les Universités de Toulouse et de Montpellier.

Vous développez aussi les instruments de recherche et d'initiation aux Archives et publiez, en 1976, un *Guide général des Archives de l'Aude*, un important ouvrage — presque une somme ! — de 320 pages, qui décrit non seulement les fonds d'archives, mais fait une synthèse de l'histoire du département, de ses anciennes institutions, de ses principaux monuments, de sa bibliographie, ouvrage qui, je dois le préciser, a reçu un accueil très favorable de la part des Universités et des chercheurs.

A Carcassonne, vous travaillez étroitement avec les trois grandes Sociétés savantes du département — dont vous êtes aujourd'hui membre d'honneur —, à savoir : la « Société des Arts et des Sciences de Carcassonne », la « Commission archéologique de Narbonne » et la « Société d'études scientifiques de l'Aude ». Vous avez été, de 1963 à 1976, membre ré-



sidant de la « Société des Arts et des Sciences » et même président en 1969 ; de 1966 à 1972, vous avez été secrétaire général, puis président de la « Société d'études scientifiques de l'Aude » ; vous avez ouvert la Société à des conférenciers extérieurs et commencé la publication des Mémoires de la dite Société. A partir de 1965, vous devenez vice-président de la « Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon », et vous organisez, à ce titre, les Congrès d'études régionales de Carcassonne, en 1968, et de Narbonne, en 1972.

De 1969 à 1975, vous êtes vice-président — le président de droit étant le préfet — du Comité départemental de l'« Inventaire des Richesses artistiques de la France » et, encore à ce titre, vous faites entreprendre l'inventaire des monuments de Carcassonne, du Limousin et du Minervois. De 1965 à 1970 (date de la suppression de ce poste) vous présidez la « Commission des Sites de l'Aude », tâche qui vous absorbe beaucoup.

A partir de 1969, vous représentez l'Aude à la « Commission régionale des espaces protégés » et vous êtes l'un des fondateurs de la délégation audoise de la « Fédération nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et ensembles monumentaux » que vous présidez, d'ailleurs, en 1969-1970. Vous êtes encore membre de la « Commission d'Art sacré du diocèse de Carcassonne ».

Ces activités multiples, délicates, absorbantes, ne vous empêchent pas de publier de nombreux articles et études sur l'Aude. Permettez-moi d'en citer quelques-uns :

Sur les monuments : contribution au recueil du *Congrès archéologique* de l'Aube (en 1973) ; articles sur l'église Saint-Martin de Limoux, l'église N.-D. de Marceille (avec un c), le château de Couiza. *L'œuvre de Viollet-le-Duc à Carcassonne*.

Articles concernant la famille du poète André Chénier, originaire de l'Aude et intitulé : *Constantin Chénier, frère*

*aîné d'André Chénier, et les siens*, ce qui vous entraîne à des recherches concernant les grands-parents du poète guillotiné.

Etude aussi sur *L'Aude au temps de la monarchie censitaire*. Et, en attendant sa publication, vous faites paraître plusieurs articles ayant pour titres : *Un périodique d'opposition sous la Monarchie de Juillet*, la « *Revue de l'Aude* », 1845-1846 (article écrit en 1968) ; *L'enseignement mutuel à Narbonne sous la Restauration* (article paru en 1972), etc...

Vous préparez également plusieurs travaux sur l'enseignement sous l'Empire et vous êtes chargé de *l'Histoire contemporaine du diocèse de Carcassonne* dans la collection l'« *Histoire des diocèses* » de la Librairie Beauchesne.

Vous collaborez au *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, sous la direction de Jean Maitron, et vous rédigez des notices pour la période : 1914-1940.

Enfin, vous collaborez au recueil de *Textes et de documents sur la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale en Languedoc* publiés en 1973 par le Centre régional de Documentation pédagogique (qui, soit dit en passant, a oublié de consulter le Correspondant du Gard, lequel aurait pu lui fournir de nombreux textes et documents iconographiques concernant l'Occupation et la Résistance dans notre département ; mais, comme le dirait R. Kipling, « ceci est une autre histoire » !).

C'est en 1976, le 1<sup>er</sup> août exactement, que vous êtes nommé Directeur des Archives du Gard. Vous remplacez M. Jean Sablou, l'un de nos Confrères, dont nous avons, tous, apprécié, avec la vaste culture, l'extrême obligeance et la grande courtoisie.

Depuis cette date, avec le dynamisme et l'esprit de logique qui vous caractérisent et que je me plais à souligner, vous entreprenez la modernisation et la « fonctionnalisation », nos Confrères me pardonneront, je pense, ce néologisme ! presque un barbarisme !) du vieux bâtiment du 20 de la rue des Chassaintes. Des travaux très importants sont

ainsi réalisés. D'autres, encore plus vastes, m'avez-vous confié, vont être accomplis au cours des trois prochaines années. Grâce à votre opiniâtreté et à votre sens de l'organisation, je puis en témoigner, le dépôt des Archives est devenu beaucoup plus pratique, beaucoup plus accueillant, en un mot plus humain.

Mais vos efforts ne se limitent pas seulement au contenant, si j'ose ainsi m'exprimer ! Vous avez certes rajeuni, modernisé les locaux ; ce faisant vous n'avez pas non plus négligé l'enrichissement des collections, bien au contraire ! Cela, d'abord en allant au devant des versements des administrations, au lieu de les recevoir passivement ; ensuite, en provoquant des dons d'archives privées (par exemple, les archives, très riches, du Consistoire protestant de Nîmes du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle ; les papiers de notre confrère Ivan Gaussen, d'autres encore).

Vos efforts concernent aussi la sauvegarde des archives privées, conservées par leurs propriétaires : vous faites procéder à leur classement et à leur microfilmage (par exemple les archives de feu notre confrère le marquis de Lordat, au château de la Tour, à Saint-Chaptes).

Vos efforts vont porter aussi sur la remise en ordre des collections et la publication d'inventaires scientifiques. Un exemple (déjà réalisé) : le *Répertoire des archives de l'administration départementale de 1800 à 1940*, précédé d'une introduction originale (précisons-le, la première de ce genre en France) sur l'« organisation et le fonctionnement des Conseils généraux ». Vous avez, en outre, « en chantier » m'avez-vous dit, un *Guide général des Archives du Gard*.

Ce que je me dois de préciser, c'est que ces travaux ont été menés de concert avec Mme Debant, elle-même ancienne élève diplômée de l'École des Chartes, conservateur adjoint, qu'il convient de féliciter pour ce travail de longue haleine et de méthode.

Un de vos grands mérites, Monsieur, ce sont les efforts

que vous avez entrepris, partout où vous avez été en poste, pour ouvrir les Archives sur l'extérieur.

Dans le Gard vous avez développé de façon considérable le « Service éducatif » qui, maintenant, touche, chaque année, près de huit mille élèves du département. Dans ce but, vous avez organisé deux expositions, fort importantes, qui ont été vues — et appréciées — par de très nombreux visiteurs et pas seulement par des « scolaires » ; l'une, en 1979, sur *Le Protestantisme dans le Gard, de la Réforme à la Révolution française*, en collaboration avec M. Fanguin, professeur d'histoire au Lycée Daudet de Nîmes ; l'autre, en 1980, sur *L'élevage du taureau camargue et les courses de taureaux dans le Gard du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*.

Vous avez, en outre, ouvert une série de recueils de textes et de documents pédagogiques, établis par M. Fanguin ou par vos collaborateurs, textes et documents fort précieux pour les élèves, pour leurs professeurs, aussi pour le grand public, et que vous avez fait publier.

Comme beaucoup de nos Confrères, j'ai pu les consulter ; grâce à eux, je crois avoir une connaissance plus grande et objective et sur *Les Cahiers de doléances de 1789 dans la Sénéchaussée de Nîmes* (recueil établi en 1976) et sur *Le protestantisme dans le Gard* (recueil paru en 1979).

Ajouterai-je, Monsieur, que vous êtes membre de la « Commission des Sites », que vous représentez le Gard à la « Commission régionale des Espaces protégés » ; que vous êtes vice-président du « Centre d'histoire contemporaine du Languedoc et du Roussillon » de l'Université Paul Valéry, et que vous êtes aussi parfaitement intégré à la vie culturelle nimoise et gardoise : en tant que trésorier de l'École Antique que préside, depuis bien des lustres et avec quelle souriante autorité, notre Confrère, M. le professeur Jean Brunel ; aussi en tant que vice-président de la « Société des bibliophiles nimois » ; encore en tant que vice-président — et l'un des fondateurs — de la jeune « Société d'Histoire

moderne et contemporaine de Nimes », créée l'an dernier ; enfin, en tant que président d'honneur de la « Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie du Gard ».

Dirai-je encore que, pour en savoir davantage sur le Gard, ce département où, nous l'espérons, vous resterez jusqu'au jour, encore bien lointain, d'une juste retraite, vous entreprenez des travaux sur « Le Gard sous la Restauration » et notamment sur la presse d'alors.

Avant de conclure mon propos qui aura peut-être — du moins je l'espère — permis à vos Confrères, d'un peu mieux vous connaître (je le sais, vous êtes un homme discret, qui préfère agir plutôt que parler ou faire parler de vous !) et avant de vous entendre, je veux ajouter que vous êtes chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres, et préciser que vos violons d'Ingres sont le piano (et la musique romantique), aussi l'étude de la langue allemande.

Nous sommes très heureux, Monsieur, de vous recevoir aujourd'hui.

Croyez que l'Académie de Nimes qui vous a distingué, s'honore en vous honorant. Je tenais à vous le dire, Monsieur, — au nom des Académiciens nimois et en mon nom personnel — avant de vous donner la parole pour prononcer l'éloge de notre regretté confrère M. Jules Davé, qui fut, je crois, un homme assez extraordinaire, dont vous occupez désormais le fauteuil.

M. Robert Debant prononce son remerciement et fait l'éloge de son prédécesseur, M. Jules Davé :

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mademoiselle,  
Messieurs,

Avant d'être une institution, l'Académie de Nimes, comme le rapporte Léon Ménard dans le tome VI de son *Histoire*, fut pendant l'espace de trente ans un simple groupe

d'amis « qui s'étaient choisis et qui vivaient dans une heureuse union ». Au commencement de l'Académie était l'amitié. Au début de ces propos d'usage et avant même de développer les raisons de ma gratitude pour le titre d'estime que votre Compagnie m'a décerné, je laisserai simplement et bien profondément parler mon cœur. Mes premiers mots seront ceux de l'étranger remerciant l'hôte qui lui a spontanément ouvert les bras. Dès mon arrivée à Nîmes, en effet, et fort au delà des bienséances du protocole, vous m'avez accueilli avec ce sourire, cette grâce courtoise et cette affabilité qui font l'un des charmes de votre ville et de ses réunions. Quelques semaines après mon installation, vous avez eu la délicatesse de me convier à l'une de vos séances et de me faire asseoir à votre table — c'était à la fin de 1976, sous la présidence de M. René Panet — et, depuis lors, votre Secrétaire perpétuel, aussi attentif aux autres qu'exact à ses devoirs, aussi prompt à devancer mes désirs qu'à en retenir l'expression, n'a cessé de m'adresser deux fois par mois ses convocations, ou plutôt ses invitations à suivre vos travaux en me laissant très discrètement mais affectueusement entendre que je serai toujours le bienvenu dans leur enceinte. En dehors des relations professionnelles, au demeurant fort cordiales, que j'allais nouer avec beaucoup d'entre vous, en dehors même des similitudes de nos goûts et de nos préoccupations, des liens de sympathie se sont promptement tissés entre vous et moi, Mademoiselle, Messieurs, et parce que c'était vous et parce que c'était moi. Ils m'ont grandement aidé à pénétrer dans l'âme profonde de votre cité, à m'y mêler et à m'y confondre. En faisant cet éloge préalable des sentiments auxquels la cérémonie d'aujourd'hui vient donner sa consécration, je tiens à dire ainsi combien je suis heureux d'être reçu en votre nom par l'homme de cœur que vous avez porté à votre présidence, par l'homme d'action qui déploie tant de zèle dans ses multiples tâches, par l'écrivain qui a consacré son œuvre à la

gloire des gens de bonne volonté, par le combattant qui sut naguère, et aux pires moments, élever l'amitié à la hauteur de la fraternité.

Je remercie très sincèrement M. Aimé Vielzeuf de toute l'amabilité qu'il vient de me témoigner, du grand soin et de l'extrême minutie qu'il a appliqués à dresser un compliment qui me touche au plus haut point même s'il est sans doute bien largement immérité.

Parmi les innombrables motifs de joie que me procure l'élection dont vous avez bien voulu me gratifier, il en est trois dont je tiens à vous faire immédiatement la confiance. Ils concernent respectivement ce que j'ai choisi de devenir, ce que des circonstances heureuses m'ont aidé à devenir, et ce que j'aurais aimé devenir s'il m'avait été donné de répondre à plusieurs vocations. Le premier procède tout naturellement de l'assurance de m'épanouir auprès de vous dans mes travaux professionnels et scientifiques, et je me permettrai de revenir sur ce sujet dans un instant. Le second émane d'un fils de la Gascogne et du haut Languedoc que sa carrière administrative a conduit dans le Languedoc méditerranéen, qui s'est attaché à la contrée au point d'y vouloir demeurer jusqu'au terme de son activité et qui peut désormais s'enorgueillir de l'avoir adoptée puisqu'il est admis dans le plus prestigieux de ses cénacles académiques. Le dernier, et ce n'est pas le moindre même s'il est empreint de quelque naïveté, vous me l'offrez, Mademoiselle, Messieurs, en m'ouvrant les portes d'une compagnie qui, lors de sa réorganisation de 1801, choisit parmi ses trois associés étrangers Goethe et Wieland. Depuis ma prime adolescence, en effet, une profonde attirance me tourne vers la langue, la littérature et la civilisation allemandes, une sorte d'affinité élective si j'ose utiliser à faux sens le maître de Weimar et qui me fait bien souvent regretter de n'avoir pu me vouer à deux disciplines ou vivre deux existences et me pousserait presque à dire avec Faust : « Zwei Seelen wohnen, ach ! in

meiner Brust », deux âmes, hélas ! habitent dans mon cœur.

Je sais toutefois que le moi est fort haïssable lorsqu'il s'introduit avec excès dans le genre que j'aborde en cet instant et je tresserai l'essentiel de mon remerciement en m'effaçant derrière la profession et les études que je représente même si elles ont pris une telle place dans mon être qu'il me paraît difficile de les évoquer dans la parfaite modestie de l'abstraction.

Des satisfactions que je retire ès qualité de votre aimable choix, il en est deux auxquelles je voudrais réserver une mention particulière.

La première tient à l'analogie de nos orientations intellectuelles et de nos tâches et j'ai conscience de m'adresser sur ce point non seulement à ceux d'entre vous qui pratiquent eux-mêmes la recherche historique, mais à vous tous, qui vous nourrissez de ses fruits. Un conservateur d'archives publiques est un historien, et l'un est tout à fait inséparable de l'autre, possède, beaucoup plus que des affinités ou des alliances, une parenté naturelle avec les sociétés et groupements savants de la région où il demeure. Les rapports de toutes sortes qu'il entretient avec eux occupent, est-il besoin de le rappeler, un rang de choix dans le programme de son activité. C'est pour seconder leurs efforts qu'il prête avec le plus de soin le concours de ses compétences, c'est à l'aide de leurs travaux qu'il développe le plus aisément ses connaissances locales, c'est dans la chaleur de leur *sodalitas* qu'il trouve ses meilleurs encouragements. Si ces affections et ces échanges familiaux sont de règle générale, combien s'avèrent-ils encore plus étroits lorsqu'ils concernent une académie tricentenaire, riche de titres unanimement considérés, et qui, non contente d'entretenir une haute tradition d'érudition, s'ouvre communément et avec autant de bonheur aux questions contemporaines. Un conservateur d'archives est un historien digne de ce nom, en effet, s'il est attelé par définition à la sauvegarde et à la résur-



rection du passé, se doit d'être tout aussi attentif à l'étude du présent et de ses antécédents les plus proches par devoir de conscience, par simple souci du bon sens et en vertu des exigences même de sa méthode. Il croit évidemment avec Michelet que « celui qui voudra s'en tenir à l'actuel ne comprendra pas l'actuel », mais il est tout aussi convaincu qu'on ne peut prétendre songer à éclairer le passé si l'on n'applique d'abord les capacités de son observation à saisir le présent, les ressources de sa sympathie intuitive à capter auprès de soi le frémissement de la vie humaine. Dans cette bible succincte qu'est *l'Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Marc Bloch écrit : « Il n'y a qu'une science des hommes dans le temps et qui sans cesse a besoin d'unir l'étude des morts à celle des vivants... Un grand mathématicien ne sera pas moins grand, je suppose, pour avoir traversé les yeux clos le monde où il vit. Mais l'érudit qui n'a le goût de regarder autour de lui ni les hommes, ni les choses, ni les événements, il méritera peut-être le nom d'un utile antiquaire, il fera sagement de renoncer à celui d'historien ». Cette leçon d'équilibre et de hauteur de vue a bien été retenue par l'Académie de Nîmes et c'est en parfaite communion d'idées avec vous, Mademoiselle, Messieurs, que je m'assieds aujourd'hui à votre table.

Si je me félicite grandement d'avoir place dans vos rangs, c'est aussi en raison de la complémentarité de nos besognes. C'est dans une assemblée comme la vôtre qu'un représentant de la science — ou de l'art — de l'archivistique et de la recherche historique trouve le meilleur moyen et de donner et d'acquérir parce que votre groupement, où se côtoient des philosophes ou des médecins, des hellénistes ou des juristes, des spécialistes de la langue d'oc ou des biologistes, est une réunion pluridisciplinaire. Dans le sillage du renouveau qui, depuis une cinquantaine d'années et notamment en France, a fait évoluer l'histoire, naguère simplement événementielle, vers une histoire totale — et même

si cette transformation s'est accompagnée de quelques excès et de quelques concessions à la mode — les Archives publiques se sont progressivement ouvertes ou rouvertes non seulement aux branches créées par ces approfondissements, mais à toutes les disciplines qui concourent avec l'histoire à l'étude de l'homme, de ses mentalités et de son environnement social : psychologie, sociologie, démographie, géographie, ethnographie, archéologie, linguistique. C'est dire l'apport, hélas ! souvent insoupçonné, qu'elles peuvent fournir à de nombreux compartiments de la recherche si les spécialistes de ces derniers savent les interroger et si elles savent elles-mêmes susciter leurs interrogations. En échange, l'histoire s'est récemment avisée qu'elle ne saurait se fonder uniquement sur des archives prises dans le sens traditionnel du mot, documents administratifs, correspondances et mémoires, et je citerai à cet égard un des maîtres qui ont le plus vivement influencé ma génération et dont j'ai d'ailleurs suivi naguère les cours du collège de France, Lucien Febvre : « L'histoire se fait avec des documents écrits, sans doute. Quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit se faire avec tout ce que l'ingéniosité de l'historien peut lui permettre d'utiliser... Donc avec des mots. Des signes. Des paysages et des tuiles. Des formes de champs et de mauvaises herbes. Des éclipses de lune et des colliers d'attelage. Des expertises de pierres par des géologues et des analyses d'épées en métal par des chimistes. »

La véritable histoire, au demeurant, n'est-elle pas celle qui recourt aux confrontations des spécialités et se guide sur des idées générales, comme l'entrevoit Chateaubriand lorsqu'il notait dans la préface de ses *Etudes historiques* : « Maintenant l'histoire est une encyclopédie ; il y faut tout faire entrer, depuis l'astronomie jusqu'à la chimie ; depuis l'art du financier jusqu'à celui du manufacturier ; depuis la connaissance du peintre, du sculpteur et de l'architecte jusqu'à la science de l'économiste ; depuis l'étude des lois

ecclésiastiques, civiles et criminelles, jusqu'à celle des lois politiques. »

Pour un homme de mon métier, le contact avec une réunion de compétences comme les vôtres, surtout lorsqu'elles sont aussi heureusement vivifiées et élargies par la culture générale, est nécessaire et à l'accomplissement d'une œuvre et à l'entretien de l'esprit critique et à la sauvegarde de l'humilité.

Sens de l'amitié, amour de la tradition, goût de la culture, rigueur et modestie, telles sont assurément plusieurs des grandes leçons que nous donne la longue et sage existence de celui auquel vous avez bien voulu m'offrir de succéder, M. Jules Davé.

Avouerai-je que j'éprouve, Mademoiselle, Messieurs, non certes quelque embarras, mais de vifs scrupules de délicatesse à faire aujourd'hui la louange solennelle et publique d'un homme dont la discrétion, l'effacement volontaire, le souci de conserver l'anonymat dans la pratique de la vertu furent assurément, et jusqu'à son dernier souffle, certains des traits les plus attachants ? Il semble que pour rendre à Jules Davé l'hommage qui lui convient, il serait presque souhaitable de renoncer pour une fois au terme consacré d'éloge académique et de lui préférer, en usant d'un d'un vocabulaire dont les résonances eussent été chères à son cœur, ceux de commémoration dans la fidélité, d'action de grâces pour les exemples reçus, de méditation intime. J'espère être à même d'exaucer ce vœu.

Jules Davé était né à Paris en 1890. Sa famille était de lointaine origine italienne et, comme Mademoiselle Fermaud l'a relevé ici-même en spécialiste avertie, elle avait d'abord porté le nom de Daveo, dont l'o final devait disparaître après qu'elle se fut fixée à Toulon dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle. Votre confrère se considérait à bon droit comme un Provençal et, bien qu'il passât ou qu'il choisît de passer la majeure partie de sa vie à Nîmes, ce fils de la mer

garda toujours une grande affection pour la rive gauche du Rhône où il se rendait souvent en amoureux de la nature, en connaisseur des antiques et des monuments, en fervent de l'âpre spiritualité qu'exhalent les peintres de l'école d'Avignon.

Son père, Jules-Marius Davé, dont les contemporains attestent qu'il était d'esprit cultivé, de caractère autoritaire et d'humeur volontiers caustique, devait faire une carrière très honorable dans l'administration des P.T.T. : inspecteur à Draguignan, directeur départemental à Digne, puis directeur à Nîmes en 1905. Après avoir passé son enfance et une partie de son adolescence en Provence, Jules Davé fils arriva dans notre ville à l'âge de quinze ans et il s'en éprit aussitôt et d'une manière définitive puisqu'au terme d'assez courtes absences dues à ses études et aux nécessités de sa carrière il eut à cœur de s'y fixer le plus tôt possible pour y demeurer jusqu'à la fin de ses jours.

Après avoir fait ses études au lycée Alphonse Daudet, il s'inscrivit à la faculté de droit de Montpellier et, détail qui peut sembler mineur mais n'en mérite pas moins d'être relevé, son détachement du confort et de la facilité s'y affirma aussitôt lorsqu'il choisit pour demeure de ses années d'apprentissage une mansarde de la place de la Comédie où il éclairait à la chandelle ses veillées d'études et de lectures ardentes. Ayant satisfait aux obligations militaires dont les hommes de sa classe portèrent le fardeau sans répit, aux trois ans de service et aux quatre ou cinq années de la Grande Guerre, Jules Davé songea d'abord au barreau et devint avocat stagiaire à Nîmes, mais il s'en détourna assez rapidement et, après quelques années passées comme attaché au parquet, il acheta en 1927 l'étude de notaire de Générac, qu'il garda jusqu'en 1930. C'est vers la magistrature que le portaient ses aspirations profondes, son goût pour l'analyse minutieuse des dossiers, la rectitude de son esprit, son amour des hommes et sa compassion pour leurs misères. Il fut

d'abord juge au tribunal de Largentière en 1930, puis à celui d'Avignon et enfin à celui de Nîmes, en 1937, où il allait finir sa carrière entouré du respect unanime de ses collègues et après avoir renoncé aux perspectives d'avancement qui l'eussent éloigné de sa patrie d'adoption.

D'une très vaste culture, qui s'étendait à de nombreux champs de la connaissance, mais d'une manière particulière à l'étude des vieilles civilisations méditerranéennes, à l'histoire de l'Italie, au folklore, à la langue, à la littérature, et à l'art de Provence, votre confrère avait réuni une fort riche bibliothèque régionaliste, déployant tant de zèle dans ses investigations qu'il rendait une visite presque quotidienne à l'une des meilleures boutiques de librairie de notre ville où un placard, sorte de coffre aux découvertes, lui était personnellement réservé. Averti de la façon la plus minutieuse des richesses artistiques de notre cité, de la qualité de ses maisons et des trésors de leurs intérieurs, il faisait bénéficier de son érudition souriante tous ceux qui se plaisaient à converser ou à se promener avec cet homme de bonne compagnie. Il pratiquait aussi la peinture, et notamment la miniature, détail qui semble être resté presque entièrement ignoré, puisque ce grand modeste avait demandé avec vigueur que le silence fût gardé sur son violon d'Ingres. Il fréquentait également bibliothèques et archives du Gard et de la région, secondant avec habileté et bien entendu dans la plus grande discrétion les travaux de beaucoup de ses amis, historiens et spécialistes de la philologie romane.

Au cours de son séjour à Avignon, en 1935, Jules Davé avait été élu à l'Académie de Vaucluse, où l'avaient parrainé l'archiviste départemental, Hyacinthe Chobaut, qui fut en poste à Nîmes, et le conservateur du palais des Papes, le docteur Colombe, et il devait rester membre de cette Compagnie jusqu'à son décès. Vous le fîtes rentrer dans vos rangs en 1954 où il reçut les souhaits de bienvenue de cet homme de finesse et de haute valeur morale que fut le pro-

fesseur André Dupont. Il succédait, et ce point me rend rend d'autant plus heureux d'occuper son fauteuil, à mon arrière-prédécesseur aux Archives du Gard, M. Marcel Gouron, un de mes grands aînés dont la pénétration d'esprit et la vigueur de caractère teintée de non conformisme ont fortement marqué les conservateurs d'archives de ma génération comme elles ont exercé une influence bénéfique sur les historiens du Languedoc méditerranéen. Avant que son état de santé et ses soucis domestiques ne le contraignissent à l'isolement, votre confrère se montra un académicien exemplaire par son assiduité, son attention et son sens de la convivialité.

Celui qui avait été tout au long de sa vie un semeur de charité allait vous faire bénéficier de ses ultimes volontés en demandant que sa maison devienne la vôtre, en vous léguant son hôtel du boulevard Talabot, vaste bâtisse néo-classique, empreinte à l'image de son propriétaire d'une distinction mais d'une retenue certaine, au perron légèrement dérobé au regard par un bouquet de végétation nostalgique, au revers prolongé et adouci par le jardin du sage. C'est dans cette demeure dont l'opulence n'avait altéré ni sa simplicité ni sa frugalité que Jules Davé avait passé l'essentiel de sa maturité, puis de sa vieillesse, une très longue et cruelle soirée emplie par les épreuves familiales et supportée dans le stoïcisme. C'est là qu'il s'éteignit le 27 mai 1980. J'ai tenu à visiter le cadre de son existence en compagnie de celle qui fut pour lui la plus attentive des gouvernantes, aujourd'hui la gardienne de son souvenir. La mélancolie et l'émotion s'étaient tout naturellement emparées de moi, surtout lorsque me fut présenté le portrait où Augière a fixé le visage finement buriné du maître de maison, son allure prévenante et son regard brillant d'un éclat de clairvoyante indulgence. Ma mélancolie et mon émotion trouvèrent bientôt la consolation de l'espérance dans la pensée que la vie de l'Académie allait désormais s'épanouir encore dans ces

espaces clairs et accueillants comme l'âme de votre confrère, la consolation du courage dans la certitude que votre Compagnie avait fixé une nouvelle amarre en cette construction de belle pierre, robuste et noble comme le caractère de Jules Davé.

J'aurais bien mal évoqué la figure de mon prédécesseur si je n'avais mentionné sa sollicitude constante, méticuleuse et presque secrète pour les malheureux, les déshérités, les orphelins, et aussi pour ceux qui après avoir été châtiés, même à bon droit, par la justice des hommes attendent leur relèvement de leur charité. J'aurais bien mal marqué sa haute stature si je n'avais rappelé la profondeur de ses sentiments de chrétien et la piété des anciens jours qu'il entretenait jusqu'en son extrême vieillesse. Ce Provençal, ce mistralien, cet homme d'équilibre vouait une prédilection à l'abbaye de Frigolet où il se rendait fréquemment et où il s'était lié naguère avec son abbé, le Père Norbert Calmels, aujourd'hui abbé général des Prémontrés, un fin lettré qui fut l'ami de Jean Guilton et de Marcel Pagnol. C'est de la prière et de la liturgie de Saint-Michel qu'il avait nourri sa vie intérieure. C'est dans le cimetière de ses bienfaiteurs qu'il voulut être inhumé auprès de son épouse, en toute intimité. La tombe est anonyme. Elle porte seulement pour épitaphe : « Ils furent ». Il est bon, je le crois, qu'il m'ait été donné de saluer cette ultime marque de l'humilité de Jules Davé en ce vendredi où tous ceux qui partagent sa foi s'unissent dans le mémorial du renoncement suprême.

Je vous remercie, Mademoiselle, Messieurs, de la joie que vous m'avez donnée en m'accueillant dans vos rangs. Je vous sais gré de l'honneur que vous m'avez fait en m'offrant une succession aussi noble. Je sais que je peux compter sur votre amitié pour m'aider à en être digne.

La séance est levée à 18 heures 15 et M. Robert Debant reçoit dans la salle de Villeperdrix les félicitations de sa famille, de ses confrères et de ses amis.

### SEANCE DU 7 MAI 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Maurice Ali-ger, vice-président, remplaçant M. Aimé Vielzeuf, président, empêché.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, Mlle Alice Fermaud, M. l'abbé René André, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, membres résidants ; Mme Maguelone, correspondant ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignièrès, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Théron, M. André Bernardy, M. Aimé Vielzeuf, M. André Modeste.

M. Maurice Ali-ger annonce le décès de M. Georges Martin, membre résidant, survenu à Montpellier le 6 mai ; l'Assemblée observe une minute de recueillement en hommage à la mémoire du regretté défunt.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Toutes les dispositions statutaires et réglementaires étant observées, M. Michel Grollemund, préfet honoraire, est élu membre résidant en remplacement de Maître Léon



Fosse, décédé. De même sont élus correspondants : M. Henri Dubled, conservateur de la Bibliothèque Inguimbertaine à Carpentras, M. le docteur Robert Gros, de Balaruc-Bains, M. Marcel Giraud, de Châteaudun, M. Jean Salles, d'Alès, M. Daniel Travier, conservateur du Musée Cévenol à Saint-Jean-du-Gard, et M. Daniel J. Valade, critique d'art, à Vers-Pont-du-Gard.

M. Claude Lauriol, professeur à l'Université Paul-Valéry, à Montpellier, récemment élu correspondant, a adressé à l'Académie une lettre de remerciement.

La préparation des cérémonies du Tricentenaire de la fondation de l'Académie se poursuit : le Conseil Régional a accordé à l'Académie une subvention de 20.000 F pour la remise en état de la première volée de l'escalier de l'hôtel de l'Académie et divers travaux dans la salle des séances ; de plus le Conseil Général a ajouté à sa subvention ordinaire de 2.750 F une subvention extraordinaire de 15.000 F.

En accord avec la Fédération Historique du Languedoc-Roussillon qui conjointement avec la Fédération Historique de Provence tiendra en 1982 son congrès annuel à Saint-Gilles-du-Gard, les manifestations du Tricentenaire pourraient se dérouler à Nîmes soit le 15 et le 16 mai, soit le 22 et le 23 mai 1982.

M. Maurice Aliger communique à l'Académie la lettre par laquelle M. André Bernardy, absent pour raisons de santé, demande à être déchargé de sa fonction de trésorier :

Nîmes, le 6 mai 1981.

Monsieur Aimé Vielzeuf,  
Président de l'Académie de Nîmes,  
Mon cher Président et Ami,

Je me permets de vous rappeler qu'il y a un an environ j'ai fait part, en séance plénière, de mon désir d'être déchargé de mes fonctions de trésorier de notre Compagnie.

Dans la suite mon état de santé s'est grandement détérioré, pour des raisons académiques d'ailleurs.

Quoiqu'il en soit, il y a quelques semaines le Docteur qui veille sur ma santé depuis plus de vingt ans m'a prescrit très vivement et même *impérativement* d'abandonner toute activité académique afin que je puisse retrouver mon état psychique, nerveux et cardiaque normal et habituel.

Sur les instances de notre Secrétaire perpétuel, notre confrère Monsieur Frainaud a bien voulu se charger « pour un certain temps » d'une partie des attributions qui sont les miennes ; ainsi vers le 5 avril, je lui ai confié, chez Monsieur Hugues deux dossiers : l'un relatif à la commémoration du Tricentenaire de la fondation de notre Compagnie (c'est-à-dire demandes de subventions établies en octobre dernier et pièces annexes), ainsi que celui des demandes de subventions habituelles à faire en septembre prochain pour 1982.

En conséquence, je pense qu'il serait indispensable que la passation des pouvoirs devienne complète et soit réalisée au plus tôt et que, étant donné l'urgence, la présente lettre soit lue en séance plénière.

Bien entendu, il est de mon devoir de me tenir entièrement à la disposition de celui que l'Académie élira prochainement comme mon successeur.

Par ailleurs, je vais comme chaque année quitter Nîmes dans deux ou trois semaines pour la campagne, ce qui ne peut être que salutaire pour l'évolution de mon état de santé.

Je vous prie de croire, Mon cher Président et Ami, en mes sentiments très dévoués et les meilleurs.

Signé : Bernardy.

L'Académie regrette vivement la décision de M. Bernardy et décide à l'unanimité que, en témoignage de reconnaissance, la médaille d'argent de l'Académie lui sera décernée. Cette médaille lui sera remise le 22 mai.

Madame Maguelone, correspondant, présente une communication sur *Les ports de Saint-Gilles au Moyen Age* :

Avant d'évoquer la situation et l'histoire de ses ports, Madame Maguelone rappelle qu'avant le XIII<sup>e</sup> siècle, Saint-Gilles a été une cité florissante et renommée dans tout l'Occident. Il est malaisé d'estimer le taux de sa population à cette époque, mais cette question ne présente que peu d'intérêt quand on mesure l'intensité de ses activités fort nombreuses. Vrai carrefour au royaume des eaux, Saint-Gilles fut une ville consulaire, une résidence comtale ; elle possédait un hôtel frappant monnaie, une foire plus ancienne que celle de Beaucaire, 134 changeurs de monnaie internationale. A l'abri de ses remparts et à l'extérieur des murs, elle comptait un nombre exceptionnel d'églises et d'établissements religieux dont l'abbatiale et un cloître avec une école, une bibliothèque et un scriptorium. La ville accueillait en outre une foule de pèlerins tant sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle que sur ceux de Rome et de l'Orient. Quant au tombeau de Sanctus Egidius, il fut certainement l'objet du plus important pèlerinage de la France d'alors. Il faut encore mentionner le passage des Croisés pour la Terre Sainte, grâce à l'ouverture du port maritime sur le bras occidental du Rhône.

Un autre port existait sur le Petit-Rhône venant d'Arles, moins fréquenté et sans doute moins navigable, à en croire les Gênois qui, en 1165, subirent des avaries entre Fourques et Saint-Gilles, ce qu'ils n'eurent pas à déplorer sur le bras occidental. Ce port fonctionnait encore en 1732, comme en témoigne un arrêt du Conseil d'Etat.

Pour comprendre la situation stratégique et la dimension que put atteindre le port occidental au Moyen Age, il faut dire qu'en des temps très reculés, les eaux de la mer atteignaient Tarascon, au profond d'un golfe appelé Ugernum (nom d'une ville à l'ouest de Beaucaire). Le retrait des eaux, en favorisant l'atterrissement de vastes étendues, per-

mit au cours des siècles, la formation d'innombrables rivières et fleuves, ainsi que de profonds étangs. Le delta commençait donc à Beaucaire. Dès l'antiquité, sept embouchures furent dénombrées. Pline l'Ancien en comptait trois : la Massalitique, la Metapinum et l'Hispanienne ou espagnole. Ce dernier bras est visible sur la célèbre carte de Cassini. Par ailleurs, son existence est corroborée par un document d'un intérêt capital : *les Coutumes de Saint-Gilles*, classées, traduites et publiées par M. E. Bligny-Bondurand. Ses derniers chapitres, en langue provençale, concernent le port occidental. Après de longs et patients travaux, M. Bligny-Bondurand put situer les trois stations de ce port : Le Ra, La Fosse et Pella-Morgues. Les bateaux jetaient l'ancre dans le golfe formé par les étangs de Scamandre, de La Souteyrane et Lermítane. D'autres étangs reliaient Saint-Gilles au port de Lattes à Montpellier.

Plus documentés sur les Génois et les Pisans, les historiens eurent tendance à les favoriser au détriment des Egi-diens. Tout reste à découvrir sur les négociants et les marins de Saint-Gilles au Moyen Age, et, ceci, dans des archives et des bibliothèques étrangères, dont certaines, très éloignées.

La station de Pella-Morgues, la plus proche de la cité, se trouvait à l'est du canal actuel. Morgues se prononçait Mourgues. Or, il existe bien, à l'est du canal, des terrains qui portent encore des noms très évocateurs : Les Mourgues, les Aires de la Dime et les Terres du Port.

Un schéma de la carte de Cassini et la photographie d'une carte du XV<sup>e</sup> siècle ont contribué à une plus nette compréhension de l'exposé de Mme Maguelone qui se propose d'évoquer dans une prochaine communication l'histoire même des ports de Saint-Gilles. Histoire tout à la fois riche, passionnante et trop mal connue.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

8 MAI 1981

OBSEQUES DE M. GEORGES MARTIN

*Membre résidant*

Les obsèques de M. Georges Martin, majoral du Félibrige, membre résidant de l'Académie de Nîmes, décédé à Montpellier le 6 mai 1981, ont été célébrées le vendredi 8 mai 1981, à la Cathédrale de Nîmes.

M. Maurice Aliger, vice-président, M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel, auxquels s'étaient joints la plupart des membres de l'Académie, assistaient à cette cérémonie.

Après la messe et l'homélie, l'une et l'autre dites en langue d'oc par M. l'abbé Cavalier, curé de la paroisse Saint-Charles, la foule nombreuse des assistants s'est groupée sur la place aux Herbes autour du catafalque. Les gardians rendaient les honneurs, de nombreuses dames en costume traditionnel étaient présentes.

Prirent la parole : M. Pierre Hugues, en tant que majoral du Félibrige, au nom de la Société félibréenne la Tour Magne, dont le défunt était le Président ; Mme Alice Cluchier au nom de l'Académie rhodanienne des Lettres ; M. Maurice Aliger, vice-président au nom de M. Aimé Vielzeuf, président de l'Académie de Nîmes, empêché ; M. Henri Aubanel, membre non résidant, majoral du Félibrige, au nom de la Nacioun gardiano ; M. le capoulier René Jouveau, membre honoraire, au nom du Félibrige ; M. André Cham-

son, de l'Académie française, membre non résidant, avait envoyé un message.

Voici le texte du discours prononcé par M. Aliger au nom de M. Vielzeuf, président de l'Académie :

Chers amis endeuillés,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Au nom de l'Académie de Nîmes, dont Georges Martin était, depuis 1970, l'un des membres les plus éminents et dont il fut le vice-président en 1978, je viens rendre un dernier hommage à la dépouille mortelle de notre Confrère et présenter, à Madame Martin et à tous ceux que sa disparition attriste, les condoléances de notre Compagnie.

Notre confrère, le poète Georges Martin, naquit à Nîmes, rue d'Avignon, dans la maison natale d'un autre écrivain, Jean-Jacques Brousson. Il fit ses études primaires à la pension Ytier et des études secondaires à l'Institut Alphonse Daudet.

Très jeune, il taquina la muse et devint un « fou de poésie et de littérature ». A seize ans, au cours d'une manifestation folklorique, il rencontre trois hommes de très grand talent : le marquis de Baroncelli, Joseph d'Arbaud et Bernard de Montaut-Manse, qui l'éblouissent et l'entraînent dans ce que l'on a appelé la « Renaissance provençale ».

Depuis l'âge de seize ans — cela fait soixante ans — Georges Martin s'est passionné pour la langue provençale et pour sa ville. Et on peut le dire, tout ce qui a été fait, à Nîmes, depuis plus d'un demi-siècle, pour l'illustration de la « lengo nostro », on le doit à cet homme d'apparence fragile, mais d'un dévouement, d'un désintéressement, d'une activité et d'un courage exceptionnels, que fut Georges Martin.

En 1922, à dix-sept ans, avec quelques amis, Georges Martin fonde la « Jovenço Nimesenco », une société littéraire ; il prépare expositions et conférences et associe son mouvement aux cérémonies organisées par la société « Nemausa » pour fêter le centenaire de Bigot.

En 1929, Georges Martin prend l'initiative de célébrer le centenaire du poète Roumieux. L'affaire connut un tel succès que, l'année suivante, le Comité du centenaire de Mistral lui demanda d'en assurer la présidence. Durant trois jours, les fêtes ne cessèrent et, avec les bénéfices substantiels qu'elles apportèrent, Georges Martin proposa au Comité d'élever un monument à la gloire de Baptiste Bonnet. Pour ériger cette statue, on choisit le Mont Duplan et, à cette occasion, fusionnèrent « Nemausa » et la « Jouvenço Nimesenco » et naquit la « Société de la Tour Magne » que notre confrère a littéralement porté à bout de bras, durant cinquante années.

Georges Martin a voué sa vie à la défense de la langue et de la culture provençales. Sur ce point je ne puis mieux faire que de rappeler ce que me disait, récemment, mon confrère Joachim Durand, ancien président de l'Académie de Nîmes : « Depuis plus d'un demi-siècle, Georges Martin a été le principal artisan, à Nîmes, du maintien et du rayonnement de la langue provençale. Toute son existence a été consacrée à la défense de la cause félibréenne. Il n'a rien négligé pour honorer, comme il convenait, Frédéric Mistral et les principaux écrivains provençaux et languedociens : appositions de plaques, célébrations d'anniversaires, publications de brochures ou de plaquettes, organisations de manifestations folkloriques ; Georges Martin a apporté à cet énorme travail tout son dévouement, tout son dynamisme, tout son cœur et, très souvent, l'appui généreux de ses deniers. Sans lui, la langue provençale n'aurait pas, à Nîmes et dans notre région, l'audience dont, présentement, elle bénéficie. Il a, sans conteste aucun, droit à l'appellation de « mainteneur », titre flatteur qui, j'en ai la conviction intime, assurera la pérennité de son souvenir ».

Oui, depuis cinquante ans, les manifestations culturelles organisées par « La Tour Magne » ne se comptent plus.

Entre les deux guerres, Georges Martin multiplie les

conférences, un peu partout dans le Midi et même à Paris, notamment pour le vingtième anniversaire de la mort de Frédéric Mistral.

Mais là ne se borne pas l'activité de notre ami. Il est aussi journaliste : il collabore à la revue *Le feu*, d'Aix-en-Provence et donne de nombreux articles au *Provençal* et au *Petit Méridional*.

En 1939, quand commence la grande tragédie, encouragé par le Préfet, il fonde le *Livre du soldat*, qui envoie à ceux qui sont sur le front des colis de livres. Après le décès de M. Portal, qui tenait ce rôle, Georges Martin est nommé Délégué du Ministère de l'Information et devient selon le mot du Préfet d'alors, « notre Giraudoux départemental ».

Patriote fervent qui n'admet pas la collaboration avec le vainqueur, Georges Martin quitte la Préfecture quand arrive Angélo Chiappe ; il retrouvera son poste après la Libération. Georges Martin a été un Résistant authentique ; en des vers émouvants, pathétiques, parus dans son recueil *Les roses qui saignent*, publié en 1942, il a évoqué la souffrance du pays occupé, il écrit :

*Mon pays est en deuil, la lumière est éteinte,  
Dans la ville déserte où les volets sont clos.*

Et encore :

*Cette année, ô Toussaint, vous êtes notre fête.*

.....

*Nos jardins sont déserts et nos arbres sont nus.*

*Dans l'hiver sans printemps notre unique saison.*

.....

*Mon pays a perdu la couleur du ciel.*

Après la grande tourmente, Georges Martin, succédant à M. Paul Bonnet, décédé, à la tête de la *Chronique mondaine*, transforme cet hebdomadaire à l'eau de rose en un périodique littéraire de qualité, la *Chronique méridionale* qu'il dirige jusqu'en 1952.



Georges Martin préside aussi le Comité départemental de l'Alliance française et, grâce à lui, d'éminents écrivains vont se faire entendre dans notre ville, entre autres : Emile Henriot, Joseph de Pesquidoux, André Maurois, Jacques de Lacretelle, Jules Romain, André Chamson, Gabriel Marcel, Henri Bosco, Lanza del Vasto, Louis Héron de Villefosse.

Georges Martin a collaboré durant de très longues années, comme critique littéraire, au quotidien *Le Midi Libre* et, depuis la mort d'Henri Bauquier, il assurait la rédaction départementale du journal *Le Monde*.

Des distinctions récompensèrent un effort culturel exceptionnel et une production littéraire importante : en 1951, à la Sainte-Estelle, il fut élu Majoral du Félibrige ; en 1967, il fut fait chevalier des Arts et des Lettres et chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur ; et ce fut son ami de toujours, l'académicien français André Chamson qui fut son parrain.

Mais l'activité de Georges Martin comme organisateur, promoteur, animateur et soutien de la chose littéraire en général et « mainteneur » du Félibrige n'est qu'une facette de sa riche personnalité.

Il était aussi un poète, un musicien des mots. Il a publié plusieurs recueils de vers : *La cansoun di jouino*, en 1925, *Ombres fidèles*, paru en 1935 aux Editions du Feu, *Roses qui saignent*, édité en 1942 et préfacé par Louis Gillet et, en 1970, *L'Amenlié de Nimes*, dont certains vers provençaux rappellent Farfantello. En 1968, il fit paraître — écrit en provençal avec une traduction française — ce que je considère comme son maître-livre, un petit chef-d'œuvre qui, je le pense, restera. Il s'agit de *Dins li carriero au tèms passa* (Dans les rues au temps passé), qui a connu un très vif succès de librairie. Cet ouvrage nous rappelle le charme du passé de notre cité et tous les petits métiers, à jamais disparus.

De 1970 à 1979, notre confrère a publié d'autres ouvrages, d'abord : *Nimes dans la littérature*, puis trois albums

de cartes postales : *Nîmes à la belle époque*, *La Camargue gardiane au temps passé* et *La Cévenne au temps passé*, qui sont tous d'émouvants documents.

Comment ne pas associer à son rayonnement littéraire sa fidèle épouse, la poétesse Geneviève Ribard, qui depuis trente-deux ans lui apportait aide et réconfort.

Pour terminer, permettez-moi de citer quelques mots prononcés par le docteur Paradis lorsqu'il reçut Georges Martin à l'Académie de Nîmes : « Si nous voulons, dit-il, cerner d'un seul concept la personnalité de Georges Martin, il faudrait employer un mot qu'il aime, c'est le mot « fidélité »... Fidélité à la mémoire de ses parents, fidélité à son terroir et à sa culture qu'il a chantés, maintes et maintes fois, aux grands disparus que sont tous les félibres (...), fidélité à la littérature et à cette « Tour Magne » qu'il porte presque seul... Combien de Nimois ont fait plus que Georges Martin pour la littérature, qu'elle soit d'oc ou d'oïl ! »

Nîmes a perdu son chantre.

Georges Martin, le mainteneur et le poète nous a quittés ; mais il nous laisse son exemple et son œuvre.

Que son Dieu de paix et d'amour le reçoive et que la terre nimoise qu'il a si bien chantée lui soit douce !

Que Madame Georges Martin et tous ceux qui ont apprécié notre confrère et ami défunt, trouvent ici, avec l'expression de leurs sincères condoléances, la profonde sympathie de tous les Académiciens nimois.

### SEANCE DU 22 MAI 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le docteur Jean Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. Jean-Charles Lheureux, membres résidants ; M. Jean Carrière, membre non résidant ; M. Bernard Dalle, M. Roger Gaillard, correspondants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. Jean Thérond, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Lucien Frainaud, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Conformément à l'article 15 du règlement le Secrétaire perpétuel notifie la vacance du fauteuil précédemment occupé par M. Henri Chabrol, décédé. Dans le cours du mois

qui suit, l'Académie décidera s'il y a lieu ou non de procéder au remplacement de M. Henri Chabrol.

L'Académie a reçu une lettre de remerciements de M. le préfet Michel Grollemund, élu membre résidant, et de M. Daniel J. Valade, élu correspondant.

Deux ouvrages ont été offerts en hommage :

Mireille Liron, *Fabienne, ma douceur*, L'Amitié par le Livre, s.d. ;

Duc de Castries, *La Terreur Blanche, L'Épuration de 1815*, Perrin, 1981.

L'ordre du jour appelle la réception de M. Jean-Charles Lheureux élu pour occuper le siège de membre résidant laissé vacant par l'accession à l'honorariat de M. le docteur Paul Cabouat.

M. Aimé Vielzeuf, président, souhaite la bienvenue à M. Jean-Charles Lheureux.

La charge de président de notre Compagnie confère bien des obligations ; si certaines, comme l'éloge funèbre d'un Confrère défunt, sont assurément délicates voire pénibles, par contre celle qui consiste à accueillir un nouveau Confrère est, assurément, fort agréable. Lorsque celui-ci est, non seulement, un fin lettré, un amoureux des muses, mais ce que j'appelle un homme selon mon cœur, un ami, alors cette satisfaction devient plus qu'un plaisir, une joie !

Vous recevoir, Monsieur — vous dont l'élection a été une des dernières joies de notre regretté confrère et ami Georges Martin dont je salue la mémoire — est donc, pour moi, un heureux privilège ; toutefois, ce n'est pas seulement le cœur qui doit parler ; mais aussi la raison car, comme M. Robert Debant, qui a été distingué en même temps que vous, et que nous avons accueilli le 17 avril dernier, vous êtes, Monsieur, un homme de devoir et de talent.

Aujourd'hui, pour me conformer aux traditions de notre Compagnie, je vais être obligé d'abandonner le tutoiement qui nous est coutumier, et adopter le « vous » plus solennel, plus académique ; mais, je l'espère, tout autant chaleureux.

Vous êtes né, Monsieur, au lendemain du grand holocauste de 14-18, le 28 septembre 1920, à Gënissieux, un petit village de la Drôme, où votre grand-père maternel était directeur d'école, d'une mère dauphinoise et d'un père wallon, replié dans le Midi de la France, pour y soigner ses blessures de guerre.

Vous avez passé une partie de votre petite enfance dans la cité des Papes, puis à Tain l'Hermitage, lieu de production de vins renommés, où vos parents vont se fixer. Vous faites vos « humanités » au lycée de Tournon, en Ardèche, qu'un pont sur le Rhône relie à Tain ; vous êtes un élève très doué, particulièrement en français et en latin. En classe de 4<sup>e</sup>, par exemple, vous obtenez quatorze prix ou mentions, du grec à la gymnastique ! Qui dit mieux ?

En 1938, votre bachot en poche, votre père souhaitant que vous prépariez H.E.C., vous vous inscrivez à la faculté de Grenoble : en Droit et en Lettres.

C'est là que vous faites paraître vos premiers essais poétiques dans le journal *Promontoires* et théâtraux en montant une revue satirique comportant (au diable l'avarice !) trois tableaux en alexandrins, avec votre condisciple Henry Magnan qui devait, plus tard, faire une brillante, mais trop brève carrière, au journal *Le Monde*.

C'est là, aussi, qu'à un cours d'Economie politique de Jean-Marcel Jeanneney — le futur ministre du général de Gaulle — vous faites la connaissance de celle qui devait devenir votre femme : Mlle Simone Mondovi, une nimoise dont le père, ancien collaborateur de M. de Font Réaulx, conservateur des Archives de la Drôme, acheva sa carrière de fonctionnaire comme chef de la Division des Finances à la Préfecture du Gard.

Sans enthousiasme exagéré — m'avez-vous dit — vous obtenez des diplômes d'Economie politique et de Géographie économique.

Nous sommes en 1939 : alors que vous venez de subir, avec succès le concours de la P.M.S. (Préparation militaire supérieure) au 4<sup>e</sup> Génie de Grenoble, avec comme spécialité sapeur-mineur, et, accessoirement, d'enlever le titre de champion du Dauphiné avec l'Equipe universitaire du relais 4 fois cent mètres — « Mens sana in corpore sano ! » — arrive la guerre.

Comme l'avait fait votre père en 1914, vous souscrivez un engagement volontaire pour la durée de la guerre ; notons à ce propos, comme me le faisait observer notre Secrétaire perpétuel avec qui je m'entretenais par téléphone, que si en 1914 très nombreux furent les étudiants qui s'engagèrent, il en fut tout autrement en 1939... Après un bref passage à l'Ecole des Aspirants du Génie de Versailles-Satory, vous allez vivre une succession d'aventures dont le caractère, très souvent dramatique, n'est guère connu que de vos proches. Durant plus de cinq ans, votre vie va être celle d'un véritable personnage de roman, ou d'un héros de cinéma ; et, en disant cela, deux beaux films français me viennent aussitôt à l'esprit : *La grande illusion* et *Le passage du Rhin* !

Par discrétion, vous avez presque oblitéré cette partie de votre existence ; comme les véritables héros, vous n'aimez pas en parler ! Aujourd'hui, pourtant, pour que vos Confrères vous connaissent mieux, je puis — parce que l'amitié a pu vaincre votre réticence ! — relater ce qu'ont été et votre guerre et le temps de votre « longue patience » outre-Rhin !

Blessé sur l'Oise, en mai 40, avec des éléments du 5<sup>e</sup> Génie reconvertis en fantassins, vous êtes fait prisonnier ; deux fois de suite vous vous évadez : d'abord d'un Feldlazarett (un hôpital militaire allemand), puis d'un camp de

regroupements; deux fois vous êtes repris (dont une fois par deux agents de police français, ce qui, avouons-le, est consternant ; je dois dire que pareille mésaventure m'est arrivée, fin juin 1943, alors que j'avais déserté les « Chantiers de Jeunesse » pour ne pas partir en Allemagne, et je comprends la colère de notre Confrère !). Vous êtes alors interné à Drancy, soigné à l'infirmerie du camp, et, finalement, transféré en Allemagne.

Votre statut d'élève-officier de réserve qui vous exclut des oflags et camps d'aspirants, vous donne le prétexte de refuser le régime d'un stalag. Cette situation ambiguë, que vous partagez, au début, avec une vingtaine de P.G. portant, eux aussi, au col de leur vareuse d'uniforme, le chevron rouge et or, vous vaut plusieurs déplacements et séjours dans la région frontalière entre Saxe et Tchécoslovaquie. Bientôt trois nouvelles évasions ratées — parce qu'improvisées — s'ajoutant à votre « mauvais caractère », vous valent de connaître les prisons allemandes : des internements en cellule succèdent à des séjours dans des « Strafkommandos » (c'est-à-dire des commandos disciplinaires où l'on travaille plus et mange moins). Vous avez été, entre autres, le pensionnaire de Hohnstein, de la forteresse de Königstein (peu de temps après l'évasion du général Giraud) et de la prison civile de Berlin. C'était bien, alors, Monsieur, pour vous, le temps de « la grande Illusion » !

1943 vous trouve près de Pirma, sur l'Elbe, dans un gros kommando industriel dépendant du Stalag IV A. Astreint à un travail nocturne dans une usine, vous profitez du relâchement de la surveillance pendant la nuit, pour nouer des relations amicales avec des ouvriers allemands et des Sude-tes dont le national-socialisme vous paraît bien émoussé ! Certains, qui écoutent les radios suisse et anglaise, vous renseignent. Vous en tirez moyen, avec la complicité d'éléments extérieurs, pour confectionner, photocopier et diffuser des bulletins d'information — en français et en allemand —

annonçant les revers nazis sur les divers fronts. Mais ces débuts dans le journalisme sont bientôt interrompus : le 11 février 1943, vous êtes arrêté par la Gestapo, sous l'inculpation de sabotage, en même temps qu'un étudiant en médecine allemand qui, lui, devait être décapité un mois plus tard...

L'instruction de votre procès, instruite par des juges civils, se prolonge jusqu'à la pointe extrême du printemps. Mais à votre grand soulagement, c'est finalement devant un tribunal militaire, celui de Dresde, que vous êtes renvoyé ! Le 9 juin 1943, vous êtes condamné à trois ans et trois mois de forteresse, pour « atteinte au moral du peuple allemand en temps de guerre, diffusion de fausses nouvelles », le crime de sabotage n'ayant pas été retenu.

Vous allez purger la majeure partie de votre peine en Pologne, dans la forteresse militaire de Graudenz, sur la Vistule, de sinistre réputation, car la majeure partie des gardiens appartenaient à la S.S. Je ne raconterai pas vos longs mois de détention avec la promiscuité, les brimades, les coups, le froid, la quasi-famine, l'angoisse, la peur, le désespoir...

En janvier 1945, devant l'avance des Armées soviétiques, Graudenz et ses kommandos sont évacués. Bien que très affaibli par le régime que vous venez de subir — vous pesez alors, m'avez-vous confié, 42 kilos et souffrez d'une plaie infectée, à l'arcade sourcilière, provoquée par un coup de crosse ! — avec vos compagnons de misère vous traversez l'Allemagne d'est en ouest, le plus souvent à pied. Vous subissez alors nombre de bombardements : dont 17, en trois jours, à Berlin. Détail à noter : durant toute votre odyssée forcée dans le Grand Reich, vous ne vous êtes jamais séparé d'une anthologie de poésie française, que vous avez, d'ailleurs, réussi à ramener en France, et qui figure toujours dans votre bibliothèque !

Puis, de façon presque miraculeuse, avec un sous-offi-



cier camarade d'évasion, vous ralliez, non loin de Sigmaringen le 3<sup>e</sup> R.C.A., là, on vous confie, en attendant les troupes d'occupation alliées, les fonctions, pour un secteur de Bade, de... gouverneur militaire avec le grade provisoire d'aspirant ! Lorsque vous m'avez narré votre périple et cette fin qui n'est, assurément pas banale, j'ai revu, par la pensée, Charles Aznavour dans une des scènes finales du *Passage du Rhin* !

Je dois ajouter que vous avez conservé des contacts avec vos camarades échappés à l'univers carcéral, puisqu'actuellement vous faites partie du bureau national de l'« Union des Internés de la forteresse de Graudenz », dont M. Chaban-Delmas assure la présidence d'honneur, et que vous vous préoccupez de soulager les infortunes physiques des rares rescapés encore existants, en France, en Belgique et en Grande Bretagne. Je dois ajouter encore que vous êtes membre de l'« Association des Décorés de la Légion d'honneur au péril de leur vie ».

Rentré en France, vous vous mariez et sur les conseils de la Faculté, vous vous installez à Nîmes, berceau de la famille de votre femme, où votre beau-père M. Edmond Mondovi est donc fonctionnaire préfectoral.

Dès que votre santé s'améliore, avec un beau courage et une belle ténacité, vous reprenez, à la Fac de Montpellier, vos études interrompues par votre engagement pour la durée de la guerre.

C'est alors que le hasard vous fait renouer, sans danger cette fois, avec le journalisme, sous l'autorité d'Emile Margraf, ancien du *Petit Provençal*, qui fut votre premier rédacteur en chef à *République Soir*, un quotidien vespéral, établi boulevard Victor-Hugo, quotidien qui n'eut d'ailleurs qu'une existence très éphémère. Fin 1946, vous devenez correspondant du *Méridional-La France* et, dix ans durant, vous allez diriger l'agence nimoise de ce quotidien marseillais.

En 1956, *Midi Libre*, auquel vous aviez déjà, épisodique-

ment, collaboré, vous engage, comme chef de sa rédaction nimoise.

Depuis, vous vous y êtes trouvé bien, entouré de vos collègues de la « locale » — qui sont pour vous des amis —, et vous avez noué des relations étroites avec de très nombreuses personnalités nimoises, qui estiment, en vous, à la fois l'homme probe, courtois, plein d'humour, désintéressé, et le journaliste talentueux, consciencieux, d'une grande disponibilité d'esprit, toujours à l'écoute des gens et payant de sa personne.

Une anecdote, que Madame Lheureux m'a contée, révèle la manière dont vous aimez connaître la réalité « des choses avant d'en rendre compte. En 1950, souhaitant faire une enquête sur le Centre de transfusion sanguine, nouvellement créé au Centre hospitalier, vous vous faites donneur du sang et... vous le demeurez pendant plus de vingt ans, totalisant une bonne douzaine de litres de sang sur votre carte de donneur, ce qui vous valut de faire partie, jusqu'à l'année dernière, du Comité consultatif du Centre de transfusion, où vous siégiez en compagnie de notre éminent confrère et ancien président, M. le docteur Jean Paradis.

Avant de parler de vos loisirs, et des liens que vous avez noués avec les lettres languedociennes, permettez-moi, Monsieur, d'évoquer le journaliste dont les lecteurs de *Midi Libre* apprécient, depuis longtemps, à travers les multiples articles, reportages, enquêtes, chroniques — signés de votre nom ou de pseudonyme —, le talent.

Parce que, dès votre adolescence — et pendant toute votre captivité, comme je l'ai dit brièvement tout à l'heure — vous vous êtes adonné à « l'ancien jeu des vers », c'est la poésie qui vous a porté à l'écriture, ce qui explique la passion que vous nourrissez pour les mots.

Votre expérience du journalisme vous a imposé par ailleurs de penser — et vite — chacune des lignes que vous écrivez et chacune des lettres de ces lignes. Non pas d'une

pensée lourde, appesantie, indigeste, mais — le temps pressant — d'une pensée rapide, pertinente et comme fluante.

Il faudrait pouvoir forger à votre usage une de ces locutions composites où excelle la langue de Kipling : quelque chose qui exprimerait que le sentiment cède le pas à l'idée, l'idée à l'idée juste, l'idée juste à la suite d'idées, la suite d'idées à la logique, la logique à la rapidité, la rapidité à la clarté.

Vous écrivez, Monsieur, d'une façon directe et discursive, dans un style élégant avec un brin de juste préciosité, ennemi de l'emphase comme de la mièvrerie, une prose non pas sèche ; mais, délibérément robuste, juteuse et vivante.

Vous écrivez, Monsieur, dans une liberté d'esprit et une santé critique totales ; avec un humour dur et vif ; absolument pas dans cette attitude misanthrope et quelque peu immodeste que manifestait Paul Léautaud quand il écrivait : « J'ai rencontré si peu de gens d'esprit autour de moi qu'il a bien fallu que j'utilise le mien ! » ; mais, plus simplement, parce que vous aimez rire ! Et en premier lieu, de vous-même !

Ceux qui savent écrire, Monsieur, reconnaissent en vous, notamment dans certaines de vos chroniques bi-hebdomadaires, un indéniable mordant de l'attaque, une vigueur de la prise, la rapidité du trait, la vivacité de l'allure, le jaillissement de la trouvaille. Et, si nous en jugeons par les réactions, une large puissance d'esprit.

Il nous faut cependant nuancer ici notre propos, et nous pouvons adopter à notre égard la distinction qu'établit un jour Max Jacob : « Pas d'ironie ! Elle vous dessèche et dessèche la victime : l'humour est bien différent, c'est une étincelle qui voile les émotions, répond sans répondre, ne blesse pas et amuse ».

Vous êtes aussi, Monsieur, en tant que journaliste un exemple confondant de fécondité et d'assiduité. Avec l'humour bien particulier qui est le vôtre, vous m'avez confié, à

maintes reprises, avoir un secret trouvé chez le philosophe Alain — un de vos maîtres à penser — qui le tenait lui-même de Stendhal : « Ecrire tous les jours, génie ou non ! »

Les lecteurs de *Midi Libre* estiment fort vos écrits ; ils ont pu, aussi, ces lecteurs, se réjouir de la création — dont vous êtes responsable — d'une page culturelle hebdomadaire qui, tous les mercredis, vient donner aux Nimois le contrepoint enrichissant d'une actualité souvent, hélas ! peu exaltante ; page à laquelle, d'ailleurs, j'ai le plaisir, l'honneur et l'avantage de participer, et à laquelle vous consacrez toute votre attention, soucieux de dispenser, à notre cité, des motifs d'enrichissement spirituel.

Avant de présenter d'autres facettes de votre riche personnalité, permettez-moi, Monsieur, de parler d'une autre forme de journalisme — qui n'est, certes, peut-être, pas encore très orthodoxe — que vous pratiquez (je dois le dire, avec bonheur, puisqu'elle vous confère des millions de lecteurs !) avec l'un de vos amis, le Saint-gillois et journaliste professionnel André Vignaud. Il s'agit de la bande dessinée dont l'héroïne est Elodie. Comme un rédacteur le soulignait dans *Midi Libre*, le 6 octobre dernier : « Elodie a un sourire enjoleur, du charme à en revendre, un mari : Valentin et un fils : Zé ! Il s'agit d'une héroïne de « daily strips », autrement dit d'une aventure quotidienne en deux ou trois images. Ce qu'en terme de métier, on appelle une « bande additionnelle », la seule française actuelle, où l'humour trouve un bon cadre dans la cellule familiale ».

Répondant à une question, votre « complice » André Vignaud indiquait comment était née, il y a près de quatorze ans, votre collaboration :

« Notre expérience commune, raconte A. Vignaud, a débuté, fin 1967, dans *Jours de France* d'abord, puis dans les colonnes du *Provençal* où notre bande, hebdomadaire au départ, est devenue quotidienne à la demande du public (mais oui !) et continue de l'être. Et, si nous ne battons pas

(pas encore !) le record des Peanuts, la fameuse parabole psychanalytique américaine diffusée par 1.200 journaux, nous ne sommes pas mécontents du résultat. Toutes proportions gardées, bien évidemment !

« C'est l'agence « Intermonde Presse » (I.M.P.) qui assure notre diffusion sur une surface de vente européenne qui fait tache d'huile : la France et les D.O.M.-T.O.M., la Suisse, la Belgique et l'Allemagne. C'est ainsi, par exemple, qu'Elo-die est appréciée par les lecteurs de quotidiens de grandes régions de l'hexagone : Marseillais, Normands, Alsaciens, Lorrains et Auvergnats, mais aussi d'hebdomadaires comme *Bonnes soirées* ou *Confidences*. Elle est allée se dorner au soleil de l'Océan Indien grâce au *Journal de la Réunion* et visite l'Océanie avec *La Dépêche de Tahiti*.

« Nombreux sont également les grands titres étrangers qui l'ont accueillie ou l'accueillent : *Le soir de Bruxelles*, *La Suisse*, le *Stuttgarter Nachrichten* et d'autres supports moins connus comme un magazine naturiste de l'île de Sylt !

« Bref, cela représente en tout, pour une trentaine de titres, quelque dix millions de lecteurs. »

Qui dit mieux ?

Dans le même article vous parliez, Monsieur, de la technique que vous employez, de la « division du travail » et de « l'enfer des bulles » que vous avez écrites pour près de 3.600 bandes. Encore une fois, permettez-moi, de vous citer :

« J'utilise une partie appréciable de mes loisirs (généralement une fois par semaine), dites-vous, à mettre en forme les idées que je note au jour le jour. Je donne alors à André le dialogue découpé pour correspondre aux trois obligatoires plans visuels. A partir de là, il se débrouille comme un chef pour toute la partie technique spécifique. Tout en maugréant parfois contre ce que l'on a appelé « l'enfer des bulles ». Il est, en effet, délicat, d'insérer sans nuire au « décor », la réserve blanche ectoplasmique rattachée à la bouche du personnage qui parle. Contrainte qu'André Vigno

(c'est son pseudonyme de dessinateur de grande presse) n'a pas les légendes classiques des dessins qu'il conçoit chaque semaine (tout seul cette fois) pour *France-Dimanche*.

Vos loisirs, Monsieur, vous les consacrez, en dehors de la marche et du jardinage, surtout à votre bibliothèque, à la fréquentation des poètes. Vous vous enorgueillez — avec juste raison ! — d'avoir pour bureau de travail celui que Guillaume Apollinaire utilisa, dans la chambre meublée qu'il occupa, pendant l'hiver 14-15, rue de la Biche, durant ses classes au 38<sup>e</sup> d'Artillerie de Nîmes, bureau dont vous devez la récupération à votre ami, notre très regretté confrère Georges Martin qui, soit dit en passant, a été l'un des plus actifs et fidèles soutiens de votre élection ! Vous y avez écrit — inspiration oblige ! — de nombreux poèmes dont certains furent reproduits par la revue *Art et Pensée* et plusieurs pièces de théâtre, des mélodies ayant pour titres : *Une souris verte*, *Le canard mandarin*, *Le pigeon ramier*. L'une d'elles, *Une souris verte*, devait être jouée dans notre région en 1957, sous les auspices de « Théâtre et Culture », association que présida notre éminent et regretté confrère, l'inspecteur général et préfet de la Libération du Gard : M. Don Sauveur Paganelli. La première représentation, au Théâtre de Nîmes, fut honorée par la présence de plusieurs de nos confrères : M. le président Tailhades, alors maire de Nîmes, Me Jean Roger, son premier adjoint, et Georges Martin, président de la Tour Magne.

Les liens que vous avez noués, Monsieur, avec les Lettres languedociennes et tous ceux qui, dans notre région, représentent une culture vivante et originale, ont reçu une illustration éloquente le jour où M. Maurice Bujon, président directeur général de *Midi Libre* et président national de la Presse française, vous remit la croix de la Légion d'honneur. Étaient présents, en effet, autour de vous : l'Académicien français André Chamson, Lucie Mazauric, son épouse, nos confrères, le président Edgar Tailhades et le Majo-

ral Georges Martin, les écrivains Jean Carrière et Lawrence Durrell.

Dois-je évoquer, aussi, Monsieur, la belle cérémonie, à laquelle notre Académie était représentée par son Président, son Secrétaire perpétuel et plusieurs de ses membres, qui fut organisée, en 1978, par la Municipalité de Rodilhan pour le baptême du « Foyer Socio-Culturel André Chamson », cérémonie au cours de laquelle vous avez prononcé un mémorable éloge du chantre des Cévennes et de son œuvre ?

Il est dit communément du journalisme — comme d'ailleurs de l'enseignement — qu'il mène à tout..., à condition d'en sortir !

Vous avez, Monsieur, réussi l'exploit d'y rester et d'y intéresser votre épouse, dont l'activité a été, aussi, entièrement consacrée au journalisme et à la publicité (pour l'Agence Havas). Mme Lheureux est, m'avez-vous confié, votre meilleure collaboratrice et, tout spécialement, une documentaliste de qualité ! Vous y êtes resté en vous évadant seulement pour aller saluer, discrètement, Guillaume Apollinaire, Mallarmé, Frédéric Mistral, simple dette de reconnaissance, d'ailleurs, puisque vous affirmez que, dans les jours les plus sombres de votre vie, c'est la Poésie qui a été votre principal réconfort contre la solitude morale, la souffrance physique et le désespoir.

En vous distinguant, Monsieur, l'Académie de Nîmes distingue un des membres éminents de la grande famille « journalistique », à laquelle je suis un peu lié depuis près de 45 ans. C'est en effet, en 1936, que, grâce à la complicité amicale de M. Germain Soustelle, conseiller général, maire socialiste de La Grand'Combe et correspondant local du *Petit Provençal*, j'ai publié mon premier article dans ce grand quotidien du Midi. Permettez-moi de saluer la mémoire de M. Soustelle, cet ancien ouvrier mineur, disparu il y a une quinzaine d'années, qui grâce à son intelligence, à son extraordinaire capacité de travail, à sa droiture s'était

créé une situation fort honorable. Plusieurs de nos confrères, entre autres le président Tailhades et M. Joachim Durand, s'honoraient d'ailleurs d'être de ses amis.

Nous sommes très heureux, Monsieur, de vous compter des nôtres. Bienvenue, donc, à vous, Monsieur et cher Ami, dans cette Compagnie qui est désormais la vôtre !

M. Jean-Charles Lheureux prononce son remerciement et fait l'éloge de son prédécesseur :

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel,  
Mademoiselle, Messieurs,

Vous connaissant depuis longtemps, Monsieur le Président, et averti de votre indulgence comme de votre générosité, j'étais convaincu à l'avance que vous réussiriez à trouver, parmi mes rares mérites, des justifications à l'honneur dont cette Compagnie m'a gratifié.

Votre qualité d'historien officiel de la Résistance en particulier, et vos titres de guerre ne peuvent qu'ajouter du prix au brevet de jeune combattant, un peu cocardier et légèrement inconscient — avouons-le puisqu'il y a prescription — que vous avez bien voulu me décerner. Je vous en remercie bien cordialement, bien simplement.

Ma joie, ma fierté seraient plus grandes encore si un de ces fauteuils n'était resté vide. Personne n'ignore l'amitié qui me liait à Georges Martin, les affinités qui existaient entre nous, les visites quotidiennes qu'il rendait à la rédaction de *Midi Libre* où il avait ses habitudes. Je n'oublie pas, je n'oublierai pas qu'il fut l'un de ceux qui m'ouvrirent la porte de cette maison. Il aurait apprécié d'être ici aujourd'hui et je me serais réjoui de croiser son regard malicieux.

Que son ombre présente sache combien, vivant, il me fut cher.

Mais, des mains amies, les doigts noués, toujours se déprennent... Vous parliez, Monsieur le Président, et la pous-



sière du temps resplendissait dans le soleil des mots. Vous parliez, mais vous écoutant développer mon panégyrique, j'ai redouté un instant d'avoir mal lu en entrant ici, la devise reprise de Terence, inscrite au fronton de cette Maison. Ne voyez là, Monsieur le Président, aucune représentation, puisque sous sa forme grecque, donc platonicienne, cette sentence figure sur mes ex-libris. Et qu'il m'arrive parfois d'y trouver sujet de réflexion... même pendant mes heures de travail...

« NE QUID NIMIS... MHAEN ARAN... » «Rien de trop»! a recommandé le plus sage des Sept Sages... Et pourtant, bien que pratiquant un métier où l'étonnement s'émousse vite, me voici, par votre souhait, Mademoiselle, Messieurs, envahi par la conviction qu'en m'accueillant, vous m'avez accordé une faveur exagérée.

Une faveur d'exception même puisque la joie légitime qu'il m'est donné de ressentir en prenant séance parmi vous, se renforce de résonances particulières.

Je m'explique si vous y consentez :

Il y a cinq semaines, assistant, avec l'émotion du néophyte et la fièvre de l'impétrant à la cérémonie d'installation de M. Robert Debant, j'ai écouté — avec quel ravissement un peu jaloux ! avec quelle admiration ! — l'analyse subtile qu'il effectuait des analogies existant entre ses préoccupations d'historien « tous azimuts » (pour reprendre un audacieux raccourci de M. Leroy-La Durie) et celles d'une société pluridisciplinaire comme cette Académie.

Ce qualificatif de « pluridisciplinaire », dois-je vous le confier ? a tempéré l'exaltation qui m'animait sur le moment. Pluridisciplinaire ! J'allais donc devoir m'intégrer à une assemblée pratiquant plusieurs disciplines ! Moi qui, au sens premier du mot n'en ai jamais goûté aucune, et qui, au sens second, n'en pratique, certes, pas une seule qui puisse être honorablement définie, pas plus par le *Grand Littré* que par le *Petit Larousse*...

Car, si je retrouve en ces lieux, d'excellents amis, brusquement transfigurés par le vouvoiement inhabituel que la solennité de la circonstance m'enjoint de leur accorder, si je salue en cette salle, des personnalités auxquelles, de longue date, je porte respect et admiration, mon expérience de la Société (avec un S majuscule comme Sciences) m'oblige à constater que je n'ai rien de professionnellement analogique avec eux et avec elles.

Ni avocat ni félibre ! Ni médecin ni muséologue ! Ni historien ni entomologiste ! Ni professeur ni artiste ! Touche-à-tout sans spécialité, je ne peux produire aucun *dignus intrare*.

Certes, Monsieur le Secrétaire perpétuel, qui cultive la tolérance a pu me faire remarquer que jadis, avaient été admis ici des personnages auxquels le qualificatif de journaliste était attribué par leurs contemporains et notamment M. Paul Bonnet qui fut le pénultième occupant du siège qui m'est dévolu.

Cette référence est l'expression de la vérité... relative. Car, M. Paul Bonnet, directeur de la *Chronique mondaine* chère au cœur de notre ami Georges Martin, exerçait surtout une activité juridique ; mais le si fin Eloy-Vincent, chroniqueur plein d'humour, était avant tout un extraordinaire dessinateur dont j'ai le bonheur de posséder plusieurs croquis originaux. Ce qui m'a permis de constater — pardonnez-moi cette parenthèse ! — que l'un des deux personnages par le truchement desquels il commentait l'actualité dans le *Petit Provençal* était baptisé... Félix Lheureux : pléonasme qui ne saurait évidemment me déplaire. Mais Henry Beauquier, qui dirigea l'agence nimoise du *Petit Méridional* était d'abord le créateur du Musée du Vieux Nîmes et le directeur des Musées archéologiques...

Ma spécificité ne trouvait donc pas vraiment de références absolutoires chez mes prédécesseurs... Et puis, je me suis souvenu de toutes les visites que j'avais eu l'agréable

devoir de vous faire en guise de remerciement... Admirable institution, on en conviendra, que cette société où l'on ignore les protocoles de sollicitations pour ne connaître que ceux de gratitude !... Où l'on pratique l'œcuménisme comme une thérapeutique de groupe et où l'on repousse l'apartheid puisque les « Sauvages » y ont droit de vote !

Tout un vaste et substantifique enseignement me fut dispensé ainsi au hasard de ce printemps, du figuier attique à l'ombre duquel nous parlâmes de poètes romantiques allemands avec M. le professeur Dupont, aux oliviers virgiliens près desquels M. Claude Escholier m'entretint de... Raymond Escholier. De la rue Trajan où M. Abauzit se souvint, en mon honneur, et pour mon plaisir, de quelques vers d'Apollinaire, à la rue de Barcelone où M. le professeur Villeneuve m'enseigna des rudiments de floriculture...

Itinéraire capricieux mais qui me révéla, entre autres secrets, la mystérieuse attraction que les saules de la Tour Magne paraissent exercer sur les membres de cette Compagnie pour le choix de leur habitat... L'idée me trotte, à ce propos, dans la plume d'étude sur *Le phototropisme de l'Academicus Nemausensis*... A moins que, *l'immortalis auréus* ne possède quelques caractères spécifiques des histéridés... Auquel cas ce serait à M. le professeur Théron que reviendrait plutôt le privilège de cette communication...

Quoi qu'il en soit, je vous le répète, d'une visite à l'autre, j'avais beaucoup réfléchi, et, me souvenant des propos échangés, des conseils prodigués, l'exacte réalité académique s'est révélée brusquement à mes yeux : à l'évidence, votre comportement, vos procédés de création, vos œuvres le prouvent, vous êtes Mademoiselle, Messieurs, tous des journalistes !

Journaliste, bien sûr ! M. Aimé Vielzeuf sans qui la page culturelle de notre quotidien ne serait pas ce qu'elle est ! Journaliste, c'est évident ! M. Joachim Durand dont les évocations historiques valent reportages ; journalistes, qui

le nierait M. Edgar Tailhades dont les tribunes libres sont attendues et appréciées dans tout le Languedoc-Roussillon ! Journaliste, c'est certain, les docteurs Lauret, Drouot et M. Victor Lassalle et M. René Panet... Par ailleurs, comment refuser à M. André Nadal la qualification de grand reporter, à lui qui, de l'Île de Pâques à celle de la Trinité, a franchi toutes les latitudes, toutes les longitudes, à pied, à cheval et en *Concorde* ?

Je pourrais citer vingt autres exemples mais je le constate personne ne songe à protester : mon raisonnement est sans faille et la cause est entendue ! Désormais, il me suffit d'accorder à M. Pierre Hugues le titre de Secrétaire général de la Rédaction et d'appeler M. Aimé Vielzeuf, Monsieur le Rédacteur en Chef, pour que je me sente parfaitement intégré dans cette assemblée d'experts gens de plume, prêts à œuvrer collectivement à la défense et à l'illustration des Lettres nimoises.

Pour ma part, plus modestement, je le ferai sans plus attendre, car, ayant salué l'ombre de mes regrettés confrères, il me tarde maintenant d'exalter la personnalité de mon prédécesseur... Je dis bien « exalter la personnalité » et non pas « saluer la mémoire » puisque le docteur Paul Cabouat, auquel vous m'avez appelé à succéder, appartient toujours à notre collectivité, et malgré son effacement dû aux contraintes d'un âge avancé, maintient sa présence si vivante en ces lieux.

Il y a quelques semaines, j'ai eu le plaisir de le rencontrer et de m'entretenir à loisir avec lui, en son agréable retraite de la rue Démians. Lorsque je fus introduit dans son bureau donnant de plain-pied sur la garrigue ensoleillée, l'académicien nimois honoraire était en train de regarder avec ses deux arrières-petits-fils la retransmission d'un match de rugby.

Délaissant « les jeux du stade » avec regret sans doute, mais sa courtoisie demeure entière, il devait répondre ai-

mablement à ma curiosité et évoquer quelques souvenirs marquants d'une existence fertile en événements. J'ai pu constater alors combien sa mémoire était riche et son sens de l'humour toujours aiguisé. Les noms, les faits paraissent venir sans effort apparent s'ordonner dans le fil de son récit. Et si, parfois, à une de mes questions, avec un geste impatient de la main, il s'exclamait : « Ah ! j'ai oublié ! » j'avais alors la sensation que cette incapacité déclarée à se souvenir, devait beaucoup au désir de taire un incident qui n'ajoutait aucune gloire à une personne toujours vivante !

Car, si le docteur Paul Cabouat a, parfois, la dent dure pour tel ou tel individu dont l'incompétence, ou les insuffisances, lui ont paru excessives (« Ah ! celui-là ! » s'écrie-t-il en levant les yeux au ciel et en joignant les mains), sa causticité est bridée par le souci constant de ne froisser, ni blesser personne, de ne commettre aucune injustice, de ne jamais faire tort, mais, que sa modestie, aussi réelle que sa bonté, me permette, dans l'instant, de lui rendre un déférent hommage.

Né le 1<sup>er</sup> janvier 1888 à Caen où son père professait le Droit, Paul Cabouat manifesta très tôt sa vocation médicale. A Paris, où il franchit aisément les concours de l'externat puis de l'internat, le jeune Normand, avant même d'accéder au doctorat, devait en 1916, unir sa destinée à la fille de Théodore Steeg, ancien gouverneur du Maroc, sept fois ministre de l'Intérieur ou de l'Instruction publique, et, en 1931, président du Conseil (on dit aujourd'hui : Premier Ministre), sur la désignation du Président du Conseil d'alors, notre compatriote l'Aigues-Vivais Gaston Doumergue.

Elève de Delbet, de l'Institut, et d'Auguste Broca : deux « grands patrons » de la Chirurgie, c'est à cette spécialité essentielle que se consacra le jeune médecin. C'est avec une maîtrise déjà appréciée de son art, acquise à l'Hôpital des Enfants malades, que Paul Cabouat avait été incorporé, au

déclenchement de la Grande Guerre, dans les Services opératoires de Première Ligne. Sur la Marne puis à Verdun, son tranquille héroïsme lui valut la Croix de Guerre et bientôt la Légion d'honneur.

La paix reconquise, ses études parachevées, le docteur Cabouat souhaite exercer en province. Le hasard va lui faire prendre le chemin de Nîmes. En 1921, on lui rapporte en effet que la Clinique des Franciscaines recherche un chirurgien. Le voici dans la cité des Antonins, où, à son vif désappointement, il apprend que le renseignement qui avait provoqué son départ de Paris était inexact...

« Déçu, raconte Paul Cabouat, j'hésitais sur la décision à prendre. Mes pas me guidèrent à travers cette ville inconnue, vers la route d'Alès. Je marchais d'un bon pas, plongé dans mes réflexions. Comme je contemplais le spectacle nouveau pour moi de la garrigue, un roulier me rattrapa avec sa charrette. J'engage la conversation et mon interlocuteur m'annonce qu'il se rend au Bois de Vacquerolles. Un Bois !... Je décide de poursuivre ma promenade jusqu'à ce Bois que j'imaginai touffu et plein de fraîcheur... Nous marchons toujours, devisant, pendant dix bonnes minutes. « Ce bois de Vacquerolles, il est encore loin ? » demandai-je enfin au charretier. Et celui-ci de répondre : « Mais on est en train de le traverser !... » La mesure de cette forêt dont les plus hautes frondaisons m'arrivaient à peine aux épaules me fit prendre la dimension de la verve locale... Cela me ravit ! Sur l'heure, je décidai de m'installer dans cette ville où l'imagination ne semblait pas faire défaut ! »

C'est ainsi que le docteur Cabouat se fit adopter par Nîmes où devaient naître ses trois fils et sa fille, et où, pour notre satisfaction, il demeure encore soixante ans plus tard.

C'est en 1924 qu'il fut appelé à exercer dans le premier service chirurgical de l'Hôpital Ruffi. Ici même, M. le docteur Lauret a précisé qu'en 1932 son confrère Cabouat était chirurgien-adjoint dans le service du docteur Revel. Ensuite,

pendant seize ans, ce fut le déroulement d'une carrière hospitalière dont les témoins s'accordent à vanter la rigueur et l'honnêteté, le courage dans l'action et les initiatives audacieuses « avec une sérénité déconcertante », selon l'expression du docteur Baillet, ancien président de cette Académie.

En 1936, le titre de chirurgien en chef des Hôpitaux venait consacrer les mérites du docteur Cabouat.

La guerre de 1939 le voit servir à nouveau son pays comme chirurgien consultant. Mais, n'admettant pas la défaite, il va écrire un second chapitre glorieux de son existence en devenant un des premiers résistants du Gard. Cette tâche occulte mais combien noble et combien dangereuse fut poursuivie avec le titre et les prérogatives de médecin-chef des maquis du Gard sur désignation du Chef départemental du Mouvement unifié de la Résistance qui était alors notre respecté confrère le docteur Jean Paradis.

On ignore souvent, ou du moins on connaît imparfaitement le rôle joué dans la lutte clandestine par les médecins et leurs auxiliaires. Or, si l'on s'en réfère au témoignage autorisé du professeur Robert Debré, des Académie de Sciences et de Médecine, ce rôle fut décisif.

Ce service médical, au fonctionnement complexe comme on peut le supposer étant donné l'environnement dans lequel il exerçait sa mission fut structuré à l'initiative d'hommes tels que les professeurs Merle d'Aubigné, Lebovici et Pasteur Vallery-Radot, et, dès 1943, une publication clandestine *Le Médecin français* fut éditée par le Comité du Front National pour assurer la liaison entre les centres médicaux des divers maquis et les organisations civiles participant à la même action.

Mais, je laisse la parole au professeur Debré : « Les médecins ont joué un rôle indéniablement important dans la Résistance, et du reste, il y a bien des médecins qui ont succombé sous les coups de l'ennemi ou dans les camps de concentration. Nous pouvions, grâce à l'excuse de la mala-

die procéder à toute une série de ruses qui nous aidaient, qui aidaient les uns et les autres à lutter contre l'oppressur. Jamais en France on n'a créé autant de fausses maladies, on n'a fait autant de faux certificats. Il y a eu une véritable institution en ce domaine. Dans les hôpitaux que n'a-t-on pu faire pour cacher, pour camoufler ceux que la police poursuivait, soit qu'il s'agisse de personnes poursuivies pour des raisons raciales, soit qu'il s'agisse de résistants inquiétés et qui ont vécu dans les hôpitaux, sans maladie réelle, des jours et des nuits... »

Le professeur Debré explique ensuite comment le réseau médical créé en 1942 en zone occupée par 120 patriotes en rapport avec l'Organisation civile et militaire s'étendit l'année suivante en zone sud par l'intermédiaire d'un gynécologue le docteur Mayer. C'est à ce moment là que se constitua d'abord le Comité médical de la Résistance, en liaison directe avec le C.N.R., puis le Front national des Médecins dépendant, lui, du Comité du Front national, cité précédemment et lié aux Francs Tireurs et Partisans.

Le professeur Debré a précisé également quelles étaient les particularités des Services de Santé assumés par ces deux organisations de médecins patriotes : apporter des secours aux blessés des bombardements, doter les maquis d'un secours sanitaire, enfin surveiller, sur un plan général la santé en France.

C'est ce triple rôle que joua le docteur Cabouat au moment même où le docteur Raoul Salan, récemment disparu, était arrêté par la Gestapo et envoyé en déportation.

De cette époque, où, par exemple, selon le commandant Rascalon, le professeur Bargeton, agrégé de physiologie, chargé de cours à la Faculté de Médecine de Paris, dispensait ses soins aux maquisards d'Aigoual-Cévennes, mon prédécesseur a gardé un souvenir vivace.

On s'en rend mieux compte d'ailleurs en ouvrant l'un des ouvrages d'Aimé Vielzeuf : ... *Et la Cévenne s'embrasa...*



lequel récit comporte, parmi ses annexes sur les structures de la Résistance en pays raïol une carte établie par le docteur Cabouat montrant la répartition des postes de secours médicaux avec leurs responsables.

Dans le rapport qui accompagne ce document et dont l'auteur est mon éminent ami le docteur Jean Bastide, alors médecin-chef F.F.I. départemental, le nom de notre confrère honoraire figure dans l'organigramme des opérations actives du Service de Santé.

Mais ce sont là des phrases volontairement dépouillées de puissance émotive : un résumé synthétique d'une action menée, selon le mot de Malraux avec un « héroïsme patient et méthodique ». La chaleur, je l'ai retrouvée dans le souvenir que le docteur Cabouat a gardé de ces heures frémissantes de la clandestinité... Il faut l'entendre raconter, avec des sourires malicieux, comment, conduisant à Arles le docteur Paradis traqué par la Gestapo, pour le cacher dans la clinique de M. Weil, il fut contraint de prendre comme passagers, à la hauteur du Pont de Trinquetaille, deux soldats allemands en armes faisant de l'auto-stop... Comment aussi, il dissimula pendant trois semaines à la Maison de Santé protestante, après l'avoir opéré, un Espagnol nommé Garcia, blessé pendant le fameux raid du Maquis sur la Maison centrale ; comment également, il fit remarquer distraitement à un feldwebel victime d'un attentat organisé par la Résistance à Barcelonnette, que le projectile qu'il venait de lui retirer du bras était d'origine allemande et provenait sûrement de stocks abandonnés par les troupes de Rommel après la débâcle de Tunisie.

Les anecdotes que j'ai pu recueillir sur cette période sont-elles aussi révélatrices de la manière insolite dont se déroulait alors l'existence d'hommes dont la pondération et le souci d'ordre paraissent évidents aujourd'hui... Puis-je faire allusion par exemple au comportement singulier de ce tuberculeux au dernier degré, nommé Boissier si l'on en

croyait sa carte d'identité, que le docteur Paradis a très intimement connu, et qui, malgré des radiographies truffées de cavernes épouvantables, prenait, avec volupté, d'interminables bains de soleil dans un discret sanatorium des Alpes de Haute-Provence où la Gestapo n'avait pas ses entrées.

Evoquerai-je les soucis d'un médecin, beau-frère de M. le Secrétaire perpétuel et qui, ayant facilité l'évasion de la forteresse du Castelet de Jean-Paul Cabouat (fils aîné du docteur), arrêté en essayant de passer clandestinement en Espagne, dut héberger à son domicile, et nourrir (à une époque où le ravitaillement posait les problèmes que l'on sait) non seulement ce robuste adolescent mais aussi ses compagnons de cellule évadés avec lui et tout aussi affamés ?

Maintenant il est permis d'en sourire... mais en 1943, en 1944, l'humour plongeait le plus souvent ses racines dans un quotidien dramatique.

Le 25 août 1944, cependant, sur proposition du préfet Paganelli, ancien président de cette académie, le docteur Cabouat fut nommé président du Comité de Libération de Nîmes.

Pendant cinq mois, jusqu'en janvier 1945, dans des fonctions d'écrasante responsabilité, compte tenu du contexte révolutionnaire dans lequel elles étaient assumées, il allait manifester à la Mairie de Nîmes, une sagesse, un courage, en même temps qu'une diplomatie reconnue par tous les protagonistes de ce drame historique.

Dans son ouvrage de mémoires : *Le cadran solaire*, le président Philippe Lamour, un de ses amis fidèles, a brossé des croquis express d'un personnage baptisé discrètement « le docteur » qui apportent beaucoup d'éléments sur la manière directe, décontractée et gouailleuse avec laquelle *notre* docteur abordait et commentait les événements de cette époque où il joua un rôle si déterminant.

Grâce aux collections du journal où j'exerce mon habi-

tuelle activité, j'ai eu la facilité de retrouver, dès les premiers numéros non clandestins, c'est-à-dire à partir du 27 août 1944, les échos (hélas ! trop brefs car le papier était rare !) de l'action de Paul Cabouat à la Mairie, dans la ville et à travers notre département.

En fait, il apparaît clairement, à travers les feuilles craquantes et fragiles de ce journal nourri de l'espoir des patriotes qui le conçurent que le « Maire de la Libération » dédaignait les inaugurations de chrysanthèmes, fussent-ils tricolores, et, penché sur la cité exsangue, comme le chirurgien qu'il ne cessait d'être sur le corps d'un grand blessé, privilégiant les gestes de survie au détriment des concilia-bules stériles. Son souci était d'arrêter l'hémorragie, de recoudre les blessures de la communauté meurtrie et de lui redonner, avec des forces, le goût de revivre.

Les Résistants que j'ai pu questionner, comme les archives de presse, m'ont amplement démontré que, dans la concertation des hommes de bonne volonté que comptait Nîmes en 1944, venus de tous les horizons de pensée, Paul Cabouat était l'un des plus raisonnablement entreprenants. Il est rapporté par exemple que président à l'Opéra municipal un rassemblement organisé pour glorifier les martyrs de la clandestinité, il eut le courage de lancer une pathétique objurgation pour que le sang ne coule plus et qu'il soit mis un terme à la vengeance.

Cependant, les jours passent, une situation presque normale s'établit. Dédaigneux de la facile carrière publique dont les portes lui sont grandes ouvertes, satisfait d'avoir accompli son devoir de citoyen, le docteur Paul Cabouat transmet son écharpe à l'autorité légale représentée par M. Georges Bruguière, sénateur du Gard, nommé maire de Nîmes (avec pour adjoint Maître Edgar Tailhades, issu de l'Armée Secrète, et qui inaugura là, en une conjoncture bien difficile, la brillante et longue carrière politique que nous connaissons).

Après avoir effectué un séjour à Cholet jusqu'à la fin des hostilités, le docteur Cabouat revient à Nîmes pour reprendre sa blouse de chirurgien. Et, tout le temps disponible que son métier lui laisse, il le consacre aux activités intellectuelles et créatives.

Le 14 mars 1947 il est élu membre résidant de l'Académie de Nîmes et le 24 novembre suivant le docteur Baillet, président en exercice le reçoit pour succéder à M. Paul Bonnet, décédé en 1941, et dont j'ai mentionné les titres il y a quelques instants.

Ce sera un académicien dont la curiosité d'esprit sera fort appréciée de ses pairs auxquels il relatera ses voyages comme, le 11 février 1955 celui qu'il accompli l'année précédente en Mauritanie Césarienne, à Djemila, le seul endroit du monde, sans doute, où M. André Nadal fut précédé par un de ces confrères...

Les annales de cette Société portent également le témoignage des communications par lesquelles mon prédécesseur livra le résultat de ses travaux topographiques en Cévenne.

Ainsi de la Carte de l'Aigoual dont il était l'auteur et qu'il présenta ici en février 1956 lorsqu'elle fut éditée par la Société d'Histoire Naturelle... Sa qualité fait encore aujourd'hui de cette carte, un document de la plus concrète utilité : les moindres accidents de terrain, l'emplacement des bornes de Cassini, les sentes les plus étroites y sont consignés et une fidélité dans l'expression géographique, l'aspect des érosions et du relief qui restitue à ses utilisateurs, qu'ils soient touristes, exploitants forestiers ou géographes, la complexité extrême de cette région à la fois si familière et si mal connue, refermée autour du Graal des Cévenols vers lequel Jean Carrière n'a cessé de diriger des regards envoûtés.

Un commandant d'Artillerie m'avait prêté un théodolite pesant bien dix kilos, m'a révélé le docteur Cabouat en éclatant de rire, et je me demande encore si son utilité était à

la mesure de la fatigue que son transport à dos d'homme m'a procurée !... »

Un détail mais d'importance pour les membres de cette Maison : son souci d'exactitude s'accordant à la minutie de ses œuvres géodésiques, l'auteur du document, s'est attaché, en collaboration avec M. Georges Griffé, professeur au Lycée de Nîmes, à rétablir la toponymie de cette carte dans son exactitude originelle au prix de longues recherches menées dans la direction indiquée par M. Charles Rostaing selon les principes de Roumanille et Mistral.

D'après les propres déclarations de M. Philippe Lamour, expert en la matière, le docteur Cabouat a servi les Cévennes « mieux que quiconque » en accomplissant une œuvre gigantesque de pionnier par le traçage et le balisage des sentiers de Grande Randonnée.

C'est ainsi qu'il a marqué, lui-même, entièrement, le sentier de Grande Randonnée n° 7 qui suit la ligne de partage des eaux entre le bassin du Rhône et les bassins de la Loire et de la Garonne, depuis la Côte d'Or jusqu'à la Montagne Noire, en passant par le Beaujolais, le Forez, l'Ardèche, le Mont Aigoual, l'Espinouze et le Somail. Il a marqué de même le G.R. n° 6 de Beaucaire à Conques, aux confins des départements de l'Aveyron et du Tarn par le Gardon, l'Aigoual, les Causses, les Gorges du Tarn et du Lot, l'Aubrac et Espalion. Il a marqué également le sentier n° 4, de Pont-Saint-Esprit à Saint-Flour par Langogne et le Malzieu. Il a achevé le balisage du G.R. n° 42 de la rive droite du Rhône depuis le Mont Pilat jusqu'à Aigues-Mortes par le Vivarais.

Rédigeant lui-même les topoguides mis à la disposition des randonneurs ; les illustrant de croquis de sa plume et d'excellentes photographies prises de sa main au cours de ses grandes marches, il a bien mérité que son action exemplaire lui vaille d'être élu vice-président du Comité National des Sentiers de la Grande Randonnée, des sentiers sur le tracé desquels il couvrait chaque année « une distance

équivalente à celle de Paris à Constantinople » selon l'évaluation de Philippe Lamour. Ses fils, quant à eux, admettent que leur père parcourait annuellement au moins 1.500 kilomètres... En toutes saisons, par tous les temps, consacrant à ses chères Cévennes des milliers d'heure passionnées Paul Cabouat a donc largement accompli un tour du monde d'ubac en adret.

Remarquons à ce propos que la montagne n'a pas été ingrate puisqu'en retour elle lui a accordé l'extraordinaire jeunesse de corps et l'enthousiasme qui ont suscité l'étonnement admiratif de tous ceux qui ont essayé de suivre son pas infatigable le long des drailles.

Combien de beaux souvenirs a rapporté Paul Cabouat dans son vénérable sac tyrolien, sac au fond duquel une robuste collation voisinait, paraît-il avec les « marquets » bicolores qu'il peignait lui-même avant d'en baliser les sentiers, et les carnets de notes où il relevait les délimitations des séries forestières et les cotes d'altitudes.

Les protecteurs de la Nature, dont ce grand découvreur d'espaces a devancé les entreprises avant même que le terme d'*écologie* soit popularisé lui doivent beaucoup.

Mais le docteur Cabouat ne se contentait pas des sentiers cévenols pour satisfaire son besoin d'activité. Entre deux opérations il trouva encore le temps d'animer l'action hospitalière, avec l'appui, il est vrai, de son épouse, elle-même médecin, avec laquelle il vécut en constante et étroite association de cœur et d'esprit. Il donna également une impulsion décisive à la modernisation de l'hôpital, à la création de l'École d'Infirmières et de l'établissement d'accueil modèle de Serre-Cavalier ; sans passer sous silence sa contribution à la réalisation de l'Hôpital Ouest, de la Faculté nimoise de Médecine et du Centre Hospitalier Régional Universitaire dont notre cité peut légitimement s'enorgueillir actuellement.

Licencié ès Sciences, passionné de botanique, de géolo-

gie comme de zoologie, mon prédécesseur devait tout naturellement être appelé à présider la Société des Sciences Naturelles.

Il fut appelé à exercer d'importants arbitrages à la demande des pouvoirs publics. C'est à ce titre, par exemple, qu'il devait témoigner de la spécificité géologique du territoire de Rodilhan et contribua, il y a vingt ans, à faire ériger ce hameau de Bouillargues en commune autonome.

Et comment oublier qu'il fut le concepteur et le véritable créateur de l'admirable Route des Crêtes, depuis Barredes-Cévennes jusqu'à Saint-Jean-du-Gard, œuvre inspirée d'un poète et qui a fait de lui un des « Hommes de la Route » affectueusement décrits par André Chamson.

La démonstration est faite, je le souhaite du moins, de l'importance du privilège qui m'est accordé de prendre le relais des mains d'un humaniste aussi achevé.

Il me faut maintenant sans doute, à regret je vous l'assure, abandonner le portrait à peine esquissé du docteur Paul Cabouat, portrait dont l'imperfection est atténuée heureusement par tous les souvenirs que ses amis conservent précieusement de son passage en cet Hôtel.

La tentation devrait m'effleurer alors de clôre mon remerciement comme les convenances et une tradition non écrite m'en donneraient la licence.

Pourquoi donc suis-je poussé à solliciter encore votre attention, sinon votre patience, pendant quelques instants ? Votre indulgence sans doute et aussi l'atmosphère particulière de cette salle.

Mais également, et je ne m'attends pas à ce que vous réfutiez cette supposition... — peut-être un rien de malignité découlant de ma profession : « Tout faiseur de journaux doit tribut au Malin ! » a écrit La Fontaine dans sa lettre à Simon de Troyes. Ne vous alarmez donc pas outre mesure si une senteur de soufre, une odeur de fagot vous paraît filtrer de mes propos...

En réalité ce qui m'apparaît certainement diabolique c'est que la voix et le rire du docteur Cabouat, et son image ! demeurent si vivaces dans ma pensée. A la recherche des traces qu'il a laissées dans l'histoire, la grande et la petite, j'ai vécu des moments si enrichissants qu'ils ont nourri et élargi ma réflexion au-delà même de ce qui a constitué pour moi un véritable reportage dans le temps.

Feuilletant des chroniques quadragénaires, c'est-à-dire dépassant les limites d'une génération humaine, j'ai pris mieux conscience, de la valeur du témoignage que représentait un journal quotidien pour tous ceux : archivistes, historiens, sociologues, économistes, philosophes même, qui recherchent dans le passé des justifications du présent.

La plage est immense, certes, et il faut faire couler beaucoup de sable entre ses doigts pour recueillir quelques menues pépites. Mais pour quelqu'un qui, selon l'expression de Guillaume Apollinaire est « dévoré d'immédiat » la quête journalière de la vie qui s'écoule, s'ennoblit de la conviction (que je possède pleinement maintenant) de la nécessité de ma profession.

J'ai relevé récemment dans un vieux numéro de la *Revue de Métaphysique et de Morale*, un texte de Benedetto Croce par lequel le représentant le plus éminent de l'Historisme Philosophique du XX<sup>e</sup> siècle exprimait le sentiment que « Tout est Histoire ! » et que « l'Histoire est immanence absolue ! »

Je n'en ai pas déduit pour autant que tout journaliste, à l'imitation de Monsieur Jourdain, pour la prose, fait de l'Histoire sans le savoir... Ce serait manifester à la fois trop de prétention et trop d'humilité.

Il n'empêche — et les éminents professeurs qui font partie de cette Académie me le concéderont sûrement — que l'acte très simple de l'union de la théorie et de la pratique qui s'accomplit à tout instant dans la vie ordinaire (si j'étais de Domessargues, je dirais « le nez dans l'herbe »...), est es-



sentiellement le même qu'on retrouve, à un stade supérieur dans la conception d'œuvres de la pensée historique. Des œuvres dont la réalisation dépasse quelquefois une vie humaine et d'après lesquelles s'écrivent les Grandes Pages de l'Histoire des Peuples et des Sociétés. Histoire qui n'est rien d'autre que la séquelle d'actes déterminés chacun en soi.

Certes l'Histoire, réalité absolue, déborde et défie toute construction intellectuelle, pardon Michelet ! pardon Manceron ! et tout système apparaît dérisoire dans lequel la pensée s'évertue à englober l'infinie diversité des faits...

« Sutor ne supra crepidam ! » Je mesure, croyez-le ! les limites des tentatives conçues à ma modeste échelle pour appréhender l'événement. A plus forte raison pour l'infléchir ! François Mauriac reprenait l'idée hégélienne que l'histoire est la réalisation de la Liberté. Mais il reprochait à Hegel de vouloir la capter pour ses démonstrations dans des schèmes trop stricts. Je ne m'aventurerais cependant pas à pousser ma réflexion dans cette direction. Sinon, acculé à invoquer Kant et, pourquoi pas ? Leibniz et sa Monadologie, je m'exposerais au ridicule des comparaisons humiliantes...

Mon métier, s'il permet à l'imagination de prendre son envol, ne laisse que bien peu de place au rêve ! Et pourtant ! et pourtant, l'œil et l'oreille bien ouverts sur l'événement (même s'il est banal, même s'il est prévisible, ou habituel), le carnet de notes prêt à recueillir des mots, des dates et (c'est déjà plus aventureux !) des impressions, n'est-ce pas un rêve bien tentant de pouvoir découvrir les passions derrière la pensée, les projets existentiels sous les systèmes spéculatifs et l'inconscient sous la conscience ? N'est-ce pas un rêve assez exaltant de percevoir les infrastructures économiques sous les structures culturelles et politiques, les présuppositions à la base des évidences, et, comme l'a écrit Gaëtan Picon : « La présence du Monde avant la pensée du Monde » ?

C'est dans cette tentative, qui n'est souvent que velléitaire, que l'on peut prendre conscience de la complicité étroite existant entre le vécu de l'instant et l'éternité de la connaissance.

Husserl et Kirkegaard, Heidegger et Bergson, Nietzsche lui aussi et Sartre également, selon des démarches différentes, ont tous parcouru le chemin qui, des images de l'apparence mène à un réel sans visage.

Il ne m'apparaît pas que ce soit de l'orgueil exagéré ou de l'outrecuidance, à un niveau plus banal, avec des moyens moins aiguisés, de vouloir apporter une impulsion au grand mécanisme de la communication, devenu, qu'on le veuille ou non, l'un des rouages essentiels de notre Société.

Les mythes de notre vie quotidienne, avec les valeurs attachées à l'argent, à la vitesse, au champion, à la beauté féminine, ne sont pas d'une substance différente des mythologies classiques qui ont enchanté l'humanité depuis sa création. Comme l'a remarqué Roland Barthes, ils en sont : « la dégradation adaptée aux besoins d'une société qui doit faire oublier au public populaire l'existence de l'histoire... » Lorsque la cité, par exemple, s'émeut aux succès ou aux infortunes de l'équipe de football dont les joueurs ont emprunté leur surnom de guerre à une allégorie armoriale, elle retrouve là, sur le mode du fantasme, l'unité, sinon la fierté que les contradictions de la vie politique lui dénie.

A l'imitation de Jean-Paul Sartre, ceci doit nous inciter à nous interroger sur le sens de l'activité d'écriture : « Si vous entrez dans l'univers de signification il n'y a plus rien à faire pour en sortir ! »

Avertissement salutaire qui devrait nous rappeler que « les mots », comme dit Brice Parain, « sont des pistolets chargés... ».

« L'art de la prose est solidaire de la démocratie ! » a écrit aussi l'auteur de *Huis clos*...

Il est manifeste qu'écrire constitue une certaine façon

de vouloir la liberté. Encore que défendre la liberté est une notion bien vague... S'agit-il de se faire le gardien des valeurs idéales, comme le clerc de Benda avant la trahison ? ou bien est-ce la liberté concrète et quotidienne qu'il faut protéger en prenant sa part dans les luttes politiques et sociales ? La question est alors liée à une autre, fort simple en apparence mais que l'on se pose rarement, bien qu'elle constitue un thème d'exercice dans certaines écoles de journalisme : « Pour qui écrit-on ? »

Les réponses sont quelquefois décevantes...

Alors, n'est-on pas tenté de regarder par-dessus le mur pour vérifier si, dans le champ de l'« écriture de loisirs » l'herbe n'est pas plus verte ?

Valéry affirmait que la littérature est un exercice de langage. Il avait raison ! Car, au risque de créer un espace verbal raréfié où la littérature cesse d'être communicable, et donc (à la limite) cesse d'être, beaucoup d'écrivains veulent exclure de leur écriture tout ce qui est contingence, évidence et style d'information. On se trouve alors, selon le constat de Jean-Louis Curtis devant « une distraction qui ne renvoie qu'à elle-même, un objet verbal, langagier, hermétiquement clos sur lui-même : un système fermé, autonome, impénétrable... ».

L'humanisme est facilement tenu pour mystificateur. Aussi ne doit-on pas s'étonner que tous ceux qui n'ont pas eu la faveur de bénéficier d'une vraie formation intellectuelle se détournent de ce que Claude Mauriac a baptisé « allitération ».

En demeurant modeste, parce que très conscient de ses limites, le journaliste ne doit-il alors pas essayer de procurer à ses lecteurs des clefs pour qu'ils aillent au-delà du résumé d'une actualité fugitive ?

« La lecture, suggérait Mircea Eliade, n'a-t-elle pas la fonction comme le récit des anciennes légendes, de projeter l'homme hors de sa durée personnelle, de l'intégrer à d'au-

tres rythmes, de le faire vivre dans une autre histoire ? »

Il serait évidemment prétentieux de penser qu'ayant refermé *Midi Libre* la mamette de la Placette ou le retraité de l'Enclos Rey, un de ces nimois modestes mais superbement « réboussiés » qu'a défendu Marc Bernard avec tant de tendresse complice, va dévorer les *Propos sur le bonheur d'Alain* ou partir dans *A la recherche du temps perdu*.

Mais Proust, ou Gide, ou Camus non encore ouverts sur notre table, la prétention qui nous est permise c'est d'espérer que l'annonce de telle ou telle exposition au Musée des Beaux-Arts, de tel concert du Conservatoire, de tel film d'essai, de telle représentation théâtrale, de telle œuvre de M. l'abbé André, de Maurice Aliger, Joachim Durand, Aimé Vielzeuf, André Nadal ou André Bernardy que nous avons signalé dans nos colonnes, entre l'état-civil et le compte rendu homérique de la dernière course libre, suscite une impulsion, une velléité, une amorce de communication différente.

« On ne sait jamais ce que l'on va communiquer ! » note Régis Debray dans *Le Scribe*, « mais les bouteilles à la mer sont faites pour ne pas couler... »

On pourra peut-être — d'aucuns l'ont fait ! — reprocher au journaliste la substance de ces fragiles « bouteilles à la mer »...

Je ne veux pas faire allusion à une éventuelle méconnaissance des subtilités de l'imparfait du subjonctif (ce « malheureux vieillard abandonné de tous, très noble et infortuné », disait déjà Paul Valéry, il y a cinquante ans...), combien sont-ils encore, sortis de l'école moderne qui y demeurent initiés ?

Mais l'accusation de conservatisme intellectuel, ou, à l'inverse, de culte de la nouveauté, n'est pas de celles qui peuvent aggraver l'inconfort d'une position intellectuelle et sociale, par essence indécise. On s'accommode finalement

sans grande frustration de devoir limiter la communication au premier degré.

« Autant que d'autres, souligne Marc Paillet dans *Fonctions et Langages du 4<sup>e</sup> Pouvoir*, avec autant de difficultés et de mérite, le journaliste est un moment du mécanisme évolutif de la société. »

Cependant, il faut bien, à un moment ou à un autre, remettre le journaliste à sa vraie place et restituer à cet observateur-observé, à ce décrypteur-décrypté, cette part d'ambiguïté qui, précisément, le crée journaliste... Même si cette fonction suscite une certaine prévention et, parfois, de la défiance... Ce qui, je vous en suis reconnaissant n'est pas votre cas.

Mais, et c'est là la dernière question sans réponse que je poserai, votre attitude si accueillante est-elle vraiment étonnante ?

Alors que l'Académie de Nîmes était déjà plus que centenaire, Napoléon le Grand qui avait choisi une bien petite plume ce jour-là, exprimait sa méfiance à l'égard de la « chose imprimée » en particulier, et, en général, envers tous ceux qui, par leurs écrits, leurs dessins, leurs enseignements, leurs sermons, leurs plaidoiries, étaient susceptibles d'entrer en communication avec la masse du peuple et de répandre des idées dangereuses : « L'imprimerie, c'est la logistique mais le stratégique c'est l'opinion !... Donc pas de différence substantielle entre avocat, journaliste, colporteur, égérie, professeur de collège, curé en chaire, fabricant d'almanach, faiseur d'épigrammes, librettiste, artiste-peintre, barbouilleur de murs ou poète de l'Institut... Tout ce qui est en état de communiquer est suspect ! »

A part, bien sûr, l'égérie, il vous apparaîtra que beaucoup d'entre nous aurions été suspectés ?... Nous l'avons échappé belle !

Aussi, permettez-moi, Mademoiselle, Messieurs, car je pense que le moment est doublement favorable puisque voi-

ci le point final d'un discours abusivement long, permettez-moi donc, de vous convier à pousser, rétrospectivement, un soupir de soulagement !

La séance est levée à 18 heures 30. M. Jean-Charles Lheureux se rend alors dans la salle de Villeperdrix où il reçoit les félicitations de ses confrères, de sa famille et de ses amis.

22 MAI 1981

HOMMAGE A M. ANDRE BERNARDY

A l'issue de la réception de M. Lheureux, le Bureau de l'Académie, auquel s'étaient joints M. le bâtonnier Edgar Tailhades, sénateur du Gard, président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon, et M. Daniel J. Valade, correspondant, s'est rendu chez M. André Bernardy, trésorier.

Au cours d'une cérémonie très intime M. Aimé Vielzeuf, président, a remis à M. André Bernardy la médaille d'argent de l'Académie, distinction exceptionnelle grandement méritée par près de vingt années d'administration efficace des finances de l'Académie.

En remettant cette médaille à l'intéressé M. Aimé Vielzeuf a prononcé l'allocution suivante :

Mon cher Confrère,

Depuis près de deux décennies, vous avez exercé la lourde et très délicate charge de Trésorier de notre Académie.

Avec un dévouement, une ténacité, une intelligence et une compétence auxquels tous vos Confrères rendent hommage, vous vous êtes occupé des finances de notre Compagnie.

Grâce à votre connaissance de la bourse, à votre intuition, à votre « flair » dirai-je, vous avez su effectuer de très

judicieux placements et ainsi considérablement augmenter le patrimoine financier de l'Académie de Nîmes.

Si, aujourd'hui, celle-ci dispose d'un capital assez considérable — et que nous envierions bien des Sociétés savantes —, c'est à vous qu'elle le doit ! Nous tenions à vous le dire et à vous exprimer notre reconnaissance.

S'il est dans un groupement, une association, une société, une tâche assurément ingrate et difficile, c'est bien celle de trésorier. Il y faut, en plus d'une intransigente honnêteté, de l'intelligence, de la rigueur, du dévouement, du discernement, de la volonté têtue, de l'énergie (pour dire « non » à des dépenses stériles ou inconsidérées), en un mot il faut du caractère.

Du caractère, mon cher Confrère, vous en avez toujours eu. A revendre, je dirai ; du caractère ; mais aussi de l'enthousiasme. Caractère, enthousiasme sont avec le talent — que vous possédez aussi — les qualités indispensables à toute création. Je profite de l'occasion pour vous dire combien j'apprécie le créateur, l'écrivain que vous êtes, combien j'apprécie votre œuvre, vos ouvrages qui permettent de connaître, ou de mieux connaître notre patrie cévenole et gardoise.

Durant près de vingt ans, vous avez été, M. Hugues et vous, les deux piliers — je dirai encore les âmes — de notre Académie ! Les présidents sont éphémères ; tous les deux : secrétaire perpétuel, trésorier qui n'en est pas moins, vous savez durer.

Mais au prix de quels sacrifices, consentis par vous et par votre chère épouse que nous ne remercierons jamais assez de vous avoir ainsi « supporté » (dans toutes les acceptions du terme) depuis que vous êtes notre « grand argentier ». Je ne vous dirai pas — vous le savez mieux que quiconque ! — toute la somme de dévouement, tous les soucis, toutes les heures passées ainsi au service de nous tous. Mais, encore une fois, si notre Compagnie dispose d'une trésorerie



florissante, si nous pouvons ainsi faire paraître régulièrement « Bulletins » et « Mémoires » c'est parce que vous avez su gérer d'excellente façon notre patrimoine.

Pour marquer notre reconnaissance et notre affectueuse amitié au Trésorier (presque) perpétuel que vous avez été, pour vous témoigner notre chaleureuse sympathie, tous vos Confrères ont unanimement décidé de vous décerner la médaille d'argent de l'Académie de Nîmes.

Voyez en elle non seulement notre juste reconnaissance; mais le gage de notre amitié vraie.

Permettez-moi, au nom de tous vos Confrères, de vous dire cher André Bernardy, ainsi qu'à votre dévouée épouse, un grand, un très grand merci !

### SEANCE DU 5 JUIN 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Nadal, M. Joachim Durand, Mlle Alice Fermaud, M. Maurice Aliger, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. Robert Debant, membres résidants ; M. Portal, M. Roger Gaillard, M. le pasteur Exbrayat, correspondants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Théron, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. le chanoine Raymond Marchand, M. André Modeste, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie adresse ses félicitations à M. Camille Lignières élevé au grade de Commandeur du Mérite civil espagnol. La cravate de commandeur lui a été remise par S.E. Benavides, consul d'Espagne à Nîmes. Le Président, le Se-

crétaire perpétuel et M. André Nadal représentaient l'Académie à cette cérémonie.

Conformément au règlement, le siège de membre résidant précédemment occupé par le très regretté Henri Chabrol est déclaré vacant et l'Académie décide de pourvoir au remplacement du défunt.

L'Académie a reçu en hommage :

Samuel Bastide, *Pages d'histoire protestantes*, s. éd., s.d.

M. le pasteur Idebert Exbrayat, correspondant, lit une communication intitulée : *Samuel Bastide (1879-1962), peintre miniaturiste, pionnier de l'audio-visuel*.

En voici le résumé que nous en a donné M. le pasteur Exbrayat :

Les Eglises protestantes et la Municipalité de Saint-Jean-du-Gard ont organisé le 9 août 1979 une cérémonie pour le centenaire de la naissance dans cette ville de Samuel Bastide (le 7 mars 1879). Son souvenir demeure ! Trois cents amis l'ont attesté par leur présence. Pendant quatre jours plus d'un millier de personnes a envahi la grande salle des fêtes pour admirer les diapositives en couleurs, montrant toutes les facettes de l'immense talent de ce peintre. Désormais une rue porte son nom, avec les armoiries de sa ville natale, peintes par lui en 1950. Le « Musée des Vallées cévenoles » présente quelques-unes de ses œuvres.

Le père Emile est faiseur de bas à domicile et poète à ses heures. La mère est couturière. Les ressources sont modiques. En 1902, c'est la crise et le chômage. Il faut partir. Samuel a onze ans. C'est un drame pour le petit Cévenol de quitter son « Gardon ». Quelle était verte ma vallée ! Nostalgie qui ne l'abandonnera jamais. Sa famille s'installe à Annonay en Ardèche. Samuel, jugé remarquable par son maître d'école devrait poursuivre ses études. Hélas ! l'argent manque. A onze ans il entre en apprentissage dans une

imprimerie comme graveur sur cuivre. Il va, sur ce métal noble, poser ses premiers dessins et trouver sa voie.

Une autre vocation prend place dans le cœur de l'adolescent très pieux : L'amour de Dieu et du prochain. Constatant que l'alcoolisme sévit à Annonay, il devient abstinent, dans le mouvement de la Croix Bleue naissante et s'emploie au relèvement des buveurs. Ce sera une hantise de toute sa vie.

Il sent aussi un appel pour le sacerdoce. Mais comment devenir pasteur alors qu'il n'a aucun diplôme ?

Il ose entreprendre et ouvre un magasin photographique. N'oublions pas que la photographie, que l'on a appelée : « l'art d'écrire avec la lumière » était vers 1900 un luxe. Ce métier va développer son sens artistique, la recherche du détail, l'intérêt des visages, l'observation de la beauté de la Création, que l'on commence à commercialiser par les cartes postales.

Samuel gagne assez pour aider sa famille et se constituer un pécule qui va lui permettre, à l'âge de vingt-quatre ans de partir pour Genève à la Faculté de Théologie protestante qui acceptait, exceptionnellement, des étudiants sans diplôme. L'intelligence et la vocation pouvant suppléer à cet handicap initial ! Au bout de quatre ans, il va quitter la Faculté à la suite d'un entretien avec le Doyen qui, sans ménagement, lui fait reproche d'avoir une trop petite taille et une voix très faible pour faire un pasteur potable. Samuel ressent douloureusement cet affront mais l'accepte. Dans son honnêteté intellectuelle il sait que sa vocation est chancelante. Il doit laisser mûrir le grain de la foi, jeté dans son enfance, largement étouffé par les ronces du rationalisme.

Il ouvre à Genève un atelier de photographie d'art qui va connaître le succès, lui permettant de bien gagner sa vie, de parfaire sa technique et de se marier en 1907. Samuel est heureux et élégant. Un artiste au chapeau à large bord

qui évoque un Frédéric Mistral en vogue, une cravate Lavalière, une redingote enserrant sa taille filiforme et des talons hauts pour se donner une prestance napoléonienne. Une silhouette typique qui hante les beaux salons de Genève car il s'affirme conteur de charme.

Son compatriote gardois Alphonse Daudet lui sert de tremplin, de piste d'envol grâce à ses admirables contes. La trouvaille de Samuel est de les peindre sur plaques de verre de dix centimètres et de les projeter. L'audio-visuel n'est encore qu'à ses premiers balbutiements. Les projections cinématographiques des frères Lumière n'ont eu lieu qu'en 1895 et ne sont pas encore en circuit commercial.

Mieux que Diogène se promenant en plein midi avec une lanterne pour trouver « un homme », que Bazaine cherchant son armée, que le singe de Florian ou de Bigot oubliant d'allumer la bougie, Samuel graveur sur cuivre, photographe d'art laisse éclater son talent à travers des peintures miniaturisées en couleurs qui vont enchanter des milliers de spectateurs. L'électricité vient d'apparaître et lui permet des projections remarquables.

Il peint onze séries d'une trentaine de clichés chacune : *La petite chèvre de Monsieur Seguin*, *Le secret de Maître Cornille*, *Les Vieux*, *Les Etoiles*, d'Alphonse Daudet ; *Les pauvres gens*, de Victor Hugo ; *Le Père Martin*, de Rubens Sallens ; *La nuit de Noël de Pep*, de S. de Barrau ; *Héroïsme d'enfant*, de A. de Kerckove ; *Boum-Boum*, de Jules Clartie ; *Le petit fût*, de Guy de Maupassant ; *Le meunier, son fils et l'âne*, *La laitière et le pot au lait*, *Les animaux malades de la peste*, de Jean de La Fontaine.

Ainsi s'achève cette première période des séries que j'appelle : Récréatives.

La guerre de 1914 vient marquer une brutale rupture qui durera dix ans. Il sera pendant quatre ans directeur du Foyer du Soldat au camp de la Valbonne près de Bellegarde, puis des Foyers civils de Lille, enfin de Paris, exerçant son

œuvre bénéfique, projetant ses clichés, mais sans rien créer. Son épouse meurt en 1925, lui laissant une fille de seize ans.

J'aborde maintenant la période la plus étonnante de sa vie. Pendant trente ans il va être : l'Itinérant parcourant inlassablement les routes de France et de Suisse, de villages en villes, de paroisses en rassemblements, pour projeter ses clichés en couleurs. Les séries récréatives dont nous avons parlé, mais de nouvelles séries consacrées à la Bible et à l'Histoire des Huguenots.

Samuel est chargé par l'Eglise Réformée de France de créer à Paris : l'Office Protestant des projections lumineuses de la Société Centrale d'Évangélisation. Il va devenir le pionnier de l'audio-visuel du Protestantisme. Il fabrique une lanterne perfectionnée qui porte son nom, vendue par centaines d'exemplaires à toutes les paroisses. Son esprit ingénieux et son habileté manuelle l'amènent à figoler pour son usage personnel un appareil à double objectif, avec un rhéostat permettant de moduler l'intensité de la lumière et d'éviter le trou noir. Il est l'inventeur du fondu-enchaîné. Samuel m'a donné son merveilleux appareil, pièce de musée. J'énumère les séries bibliques qu'il a peintes en vue de cette itinérance, d'une centaine de clichés chacune :

*Le festin de Belschatzar ; Jean-Baptiste ; Noël ; La vie de Jésus ; La Passion ; Pâques ; Le bon Samaritain ; Le Fils prodigue ; La multiplication des pains.*

Les miracles ne lui font plus problème. Il en a vus. Surtout dans la rénovation de vies sottement gâchées.

J'en arrive au point difficile à exprimer. Les séries concernant l'Histoire huguenote. Nous sommes en des temps œcuméniques. Depuis le bon pape Jean XXIII une route de réconciliation et de fraternité a été ouverte entre catholiques et protestants. Mais nous, Gardois, ne pouvons effacer les pages douloureuses de plusieurs siècles de persécutions. Samuel Bastide, Cévenol, a voulu souligner l'héroïsme de ceux qui ont souffert pour sauvegarder les valeurs essentiel-

les de la conscience et qui ont gardé un amour insensé de Dieu et de Sa Parole : la Bible qui devient parfois la Bible de sang.

Il peint une série sur *Jeanne d'Arc* qui entre curieusement dans cette fresque des résistants pour la foi. Dans la série *Causses et Cévennes*, il plante le décor où prennent place dans l'ordre :

*La Réformation du XVI<sup>e</sup> siècle ; La Révocation de l'Edit de Nantes ; L'exode des Huguenots ; Les galériens pour la Foi ; Les Camisards ; Les pasteurs du Désert ; Les prisonnières de la Tour de Constance ; La Tour de Crest ; Le Mas Soubeyran.*

Ces séries ont une centaine de clichés chacune. Il y ajoute : *Un trésor méconnu : le fruit et La vigne à travers les âges*, que je considère comme son chef-d'œuvre. Samuel veut démontrer que la décrépitude des grandes civilisations vient de l'abus de l'alcool.

En 1939 il revient à Saint-Jean-du-Gard et continue son itinérance.

En 1957 — il a 78 ans — il me fait cadeau de son précieux appareil à double foyer et de quelques séries de ses peintures originales. Il se retire à Vennes-sur-Lausanne où j'ai eu la joie de lui adresser un dernier : « A Dieu ». Il a utilisé cette halte d'infirmité pour rassembler quelques-unes de ses créations dans son livre : *Pages d'Histoire Protestante*. Il s'est endormi paisiblement le 10 mars 1962 dans la foi au Seigneur vivant qu'il a fidèlement servi. Son œuvre continue grâce à ses peintures, maintenant en diapositives, commercialisées en France et en Suisse.

J'ai écrit un livre sur mon terroir natal : *Si la Vaunage m'était contée*. Je remercie Madame Mossé-Bastide, sa fille, de m'avoir autorisé à l'illustrer par quelques clichés de son père, mon ami.

Je termine par un rêve ! Si on rassemblait tous les appareils Bastide qui dorment dans les presbytères et si on

projetait simultanément dans une grande salle les 2.500 tableaux qu'il a peints, nous aurions un saisissement semblable à celui que l'on éprouve en entrant dans la Chapelle Sixtine au Vatican. Samuel Bastide est le Michel Ange protestant. En miniature diront certains ! Pour moi, le petit Samuel est un grand personnage et je suis heureux d'avoir allumé en son honneur la lanterne magique du souvenir.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 30.



*SEANCE DU 19 JUIN 1981*

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. André Nadal, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Jacques Larmat, M. Victor Lassalle, Mlle Alice Fermaud, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. Jean-Charles Lheureux, membres résidants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le docteur Jean Paradis, M. Jean Thérond, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. Lucien Frainaud, M. Félix Villeneuve, M. le chanoine Raymond Marchand, M. André Modeste, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie apprend avec tristesse le décès, à Versailles, de M. Charles Juge-Chapsal, de Riom, membre non résidant, ancien président de l'Académie de Clermont-Ferrand. Lors de son élection, ce regretté confrère avait tenu à pren-

dre séance, et avait prononcé l'éloge de son prédécesseur, M. le chanoine Béraud.

M. Henri Dubled, M. Marcel Giraud, M. Daniel Travier, M. Daniel J. Valade, M. Robert Gros et M. Jean Salles, récemment élus correspondants, ont adressé une lettre de remerciements à l'Académie.

On été reçus en hommage :

Henri Chabrol, *Derniers poèmes*, 1 page, s.d. ;

Robert Debant avec Marcel Baccou et Marie-Lise Carretero, *Archives départementales du Gard, Répertoire numérique de la série O, Administration et comptabilité communale (An VIII - 1940)*, Nîmes, 1981.

Mlle Alice Fermaud lit une série de *Sonnets* qu'elle a consacrés à la Ville de Nîmes à ses principaux monuments. Nous donnons ici le texte de ceux qu'elle a consacrés aux Jardins de la Fontaine.

#### LA TOURMAGNE

Arc-boutée sur le roc et bravant la tempête,  
Les pieds dans le rocher, mais le front dans les cieux,  
Vingt siècles, sur tes blocs dressés, audacieux  
Ont passé sans pouvoir faire courber ta tête.

Le mistral vient sur toi comme à une conquête,  
Redoublant ses assauts violents et furieux,  
Mais n'a jamais pu être un jour victorieux,  
Car tu restes debout, et ta force l'arrête.

Témoin de notre histoire et de notre destin,  
Tu conserves en toi le secret clandestin  
De ton élévation sur la verte colline.

Et nous aimons ton cœur ainsi mystérieux,  
Qui veille encor sur nous comme sur nos aïeux,  
Enigme du passé, Tourmagne, sybilline !

## LE TEMPLE DE DIANE

Temple au nom usurpé, tout chargé de mystère,  
Pour qui furent dressés tes voûtes et tes murs ?  
Car, dans notre ignorance, un fait du moins est sûr :  
Diane n'eut pas d'autel ici, sur cette terre.

Mais les fleurs de lotus ornant ta voûte altière  
Semblent parler plutôt de quelque rite obscur,  
Se célébrant auprès des ondes au flot pur,  
Qu'apporta sur ces bords quelque armée étrangère.

Et ne serais-tu pas la demeure du dieu  
Que nos pères anciens adoraient en ce lieu,  
Nemausus, dieu des eaux de la source sacrée ?

Mais qu'importe, après tout ? comme la vieille Tour,  
Garde donc ton secret tout au long de tes jours,  
Au mystère troublant de tes pierres nacrées !

## LA SOURCE

Salut ! dieu Nemausus, dieu de la source pure,  
Qui fis de cet endroit un séjour enchanteur,  
Et par ton eau féconde en fut le bienfaiteur,  
Salut, dieu souverain de la belle nature !

Quand la lune d'argent perce la nuit obscure,  
Tu élèves la voix dans l'air lourd de senteurs ;  
Et les nymphes des eaux, des bois et des hauteurs  
Accourent près de toi en pressant leur allure.

Et la naïade bleue sous ses longs voiles blancs,  
La dryade vêtue de feuillages tremblants,  
Et les timides mains de la brune oréade

S'enlacent pour tourner jusqu'au jour, sans effort,  
Et tu conduis leur danse, ô dieu que l'on croit mort,  
Mais qui hantes toujours l'antique promenade !

M. Pierre Dupuy, correspondant, lit une communication intitulée : *Avoir vingt ans à Nîmes en 1900* :

Cette communication a été faite à partir de quelque 500 lettres manuscrites adressées, entre 1898 et 1904, à un de ses amis par Louis Martin-Favier qui fut, de 1921 à 1944, le directeur de l'hebdomadaire nîmois *Le Torero*. Cet ami était absent de Nîmes deux mois sur trois étant voyageur de commerce. Martin-Favier lui décrivait la vie nîmoise et les événements, petits et grands, qui occupaient alors la population. On a ainsi l'opinion d'un jeune homme sur la manière de vivre à Nîmes au début du siècle : le service militaire dans l'artillerie de montagne (« enfer terrestre que l'homme créa pour son malheur ») ; les courses de taureaux (« fontaine de jouvence où nous puisions, avec la force et la virilité, les plus beaux exemples d'abnégation et de charité ») ; le travail des employés de bureau (« penchés, la journée entière sur un écritoire où ils noircissent des pages et des pages en écrivant des masses de choses peu intéressantes ») ; la prolifération des femmes fonctionnaires (« qui feraient mieux de faire des gosses et leur soupe que d'enlever au sexe masculin les emplois qui lui manquent ») ; le théâtre et l'opéra (« à Nîmes, lorsque nous serons tous contents, il sera tard ») ; l'Eden, caf'-conç' nîmois (« la chanson se perd ») ; les cartes et la politique de café (« en espérant que les anglais changeront de conduite envers les Boers ») ; le soleil (« qui fait qu'ils ne seront jamais comme nous dans ces pays malsains du Nord ») ; l'installation du tramway (« formidable machine qui s'arrête presque instantanément sur un mètre ») ; l'inauguration de la statue d'A. Daudet (« la tête inclinée sur la poitrine semblant chercher dans l'eau qui gazouille à ses pieds une pensée ou un rayon d'inspiration ») ; le mardi-gras, la mi-carême, la Saint-Jean, le 14 Juillet, la foire d'octobre sur le boulevard de la République (« sous les arbres rabougris qui bordent le chemin »), la Noël ; l'expé-

dition au Pont-du-Gard (« colossal travail de ceux qui firent nos arènes ») ; les tournois de poésie ; les femmes...

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

**BULLETIN  
TRIMESTRIEL  
DES SÉANCES**

DE

**L'ACADEMIE DE NIMES**



**3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Trimestres 1981**



ACADEMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

1981

Abonnement annuel : 30,00 F

Le N° : 10,00 F

BUREAU DE L'ACADEMIE  
POUR L'ANNEE 1981

*Président d'honneur* : M. Quynet, Préfet du Gard.

*Président* : M. Aimé Vielzeuf.

*Vice-président* : M. Maurice Aliger.

*Secrétaire perpétuel* : M. Pierre Hugues.

*Secrétaire adjoint* : M. Félix Villeneuve.

*Trésorier* : M. André Bernardy.

*Trésorier adjoint* : M. Lucien Frainaud.

*Bibliothécaire* : M. l'abbé René André.

*Bibliothécaire adjoint* : M. Victor Lassalle.

*Archiviste* : M. le Dr Edouard Drouot.

*Archiviste adjoint* : M. André Nadal.

---

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte-courant postal désigné ci-dessous :

Montpellier 136-63  
Académie de Nimes  
16, rue Dorée - 30000 Nimes.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

La correspondance destinée au Secrétaire perpétuel doit être adressée à son domicile : 13, rue Briçonnet, 30000 Nimes (tél. 67-34-68).

## FAITS ACADEMIQUES

M. le pasteur Aimé Bonifas est élu membre résidant .	172
Décès de M. Marius Portal, correspondant .....	172
Notification de la vacance du siège de M. Georges Martin, membre résidant, décédé .....	172
Manifestations auxquelles l'Académie a été invitée pendant l'été .	172
Subvention accordée par la Ville de Nimes .....	173
Subvention accordée par l'Etablissement public régional	173
L'Académie entre en possession du legs Davé .....	174
Remerciements de M. Jean Salles, élu correspondant ..	174
Composition de la Commission du Tricentenaire .....	174
Il est décidé de procéder au remplacement de M. Georges Martin .	182
Accord avec les Fédérations historiques du Languedoc-Roussillon et de Provence-Côte d'Azur .....	182
Démission de M. Michel Py .....	182
La Commission des anciens Présidents présente M. Paul Blanc à la succession de Georges Martin .....	188
Décès de la fille de M. Jacques Larmat .....	195
La préparation des fêtes du Tricentenaire .....	195
M. Aimé Vielzeuf et M. René Evrard obtiennent le Prix de Littérature régionaliste du Gard .....	195
M. le docteur Jean Bastide est élu membre non résidant	211
Mme le docteur Elisabeth Fontanieu, M. André Haon, M. le médecin-général Edmond Reboul, M. André Vinas sont élus correspondants .....	211



M. le Ministre de la Culture est invité à présider les fêtes du Tricentenaire .....	211
Réception de M. le préfet Michel Grollemund, élu membre résidant . . . . .	211
Décès de M. Gaston Chauvet, membre non résidant ..	237
M. Paul Blanc est élu membre résidant .....	237
Inauguration de la rue Georges Martin .....	237

### HOMMAGES

P. Couëtard : <i>Un document inédit révèle l'existence des statuts des apothicaires uzétiens en 1596</i> . Ex Bulletin de liaison de l'Association des Amis du Musée de la Pharmacie de Montpellier, Montpellier, 1980, n° 5 . . . . .	172
Robert Sauzet : <i>Religion et rapport de production de la région nimoise au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> . Ex Mélanges Richard Gascon, t. II, Lyon, 1980 .....	172
Robert Sauzet : <i>L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle</i> . Ex Revue d'Histoire de l'Eglise de France, Paris, 1980 .....	172
R. Carayon : <i>L'Histoire ensevelie de l'Hôpital de L'Encise</i> , dact. 7 pages, s.d., .....	173
Alice Piguet : <i>Les livres d'enfant</i> , Bordeaux, 1979. Ex de la Revue française d'Histoire du Livre, n° 25, 4 <sup>e</sup> trimestre 1979 . . . . .	173
Cyprien Jullian, Léo Ferré, Jean-Charles Lheureux, Pierre Richard : <i>Apollinaire à Nîmes</i> , Nîmes, 1981.	173
Robert Sauzet : <i>Présence rénovée du catholicisme (1520-1670)</i> . Ex Histoire des Catholiques en France, Privat, Toulouse, 1980 .....	173
Robert Sauzet : <i>Monsieur Vincent chez les pauvres</i> . Ex L'Histoire, n° 34, mai 1981 .....	173
Association d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Gilles :	

<i>Architecture civile et histoire, Saint-Gilles</i> .....	173
Jacques Vier : <i>In memoriam: mon maître Bernard Lazarus (1885-1951)</i> . In <i>Homme nouveau</i> , 21 juin 1981.	173
Robert Gondrand : <i>Transports publics ferroviaires et routiers ; Stations classées; Interventions des Communes dans le domaine économique ; Aménagement de plans d'eau ; Tourisme ; Régies municipales ; Sports d'hiver ; Concours des Hommes de l'Art privés aux travaux des départements et des communes</i> . Ex <i>Annales de la Voirie</i> , mai-juin 1961 .....	173
Robert Gondrand : <i>A propos de la législation sur les syndicats de communes et les syndicats mixtes</i> . In <i>La Revue administrative</i> , mai-juin 1963 .....	173
Robert Gondrand : <i>Districts urbains ; Opérations rénovation urbaine ; Industrialisation des villes</i> . In <i>La Revue administrative</i> , juillet-août 1965 .....	173
Ville de Nîmes, Musée des Beaux-Arts : <i>Charles Jalabert (1819-1901)</i> , 1981 .....	182
Maurice Aliger : <i>Moulins à vent et à eau</i> . Extrait de <i>Congéniès-en-Vaunage</i> , 1981 . . . . .	182
Edmond Reboul : <i>Ile en péril</i> , Lyon, 1978 ; <i>Il neige, Don Juan</i> , Paris, 1981 ; <i>Au jour la nuit</i> , Lyon, 1972 .....	182
André Haon : <i>Contes de Cassiopée</i> , Uzès, 1976 ; <i>Contes du Pont-du-Gard</i> , Uzès, 1981 .....	182
Charles Delormau: <i>Histoire de Saint-Jean-du-Gard</i> , 1978	182
André Nadal: <i>La fable « La cigale et la fourmi » et l'entomologiste Fabre</i> , Nîmes, 1981 .....	182
Robert Debant : <i>Notes sur cinq lettres inédites de Louis Chénier à Honoré-Auguste Sabatier de Cabres (1782-1786)</i> , extrait du <i>Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques de l'Aude</i> , t. LXXV, 1975 .....	182
Aimé Vielzeuf : <i>Conteurs et poètes cévenols d'aujourd'hui</i> , t. I, Nîmes, 1981 .....	195
Jacques Casanova et Pierre Dupuy : <i>Dictionnaire de la tauromachie</i> , Marseille, 1981 .....	237

## COMMUNICATIONS

M. Jean-Charles Lheureux : <i>Compte rendu de Jean Pourtal de Ladevèze, Poèmes posthumes</i> , Nimes, 1981 . . . . .	174
M. Guy Dupré : <i>Paul-Louis Courier</i> . . . . .	178
M. Charles Delormeau : <i>Les cimetières protestants de Nimes</i> . . . . .	182
M. Pierre Ollier de Marichard : <i>L'abbé Jean-Louis Giraud-Soulavie et le bicentenaire de l'Histoire naturelle de la France méridionale</i> . . . . .	189
Dr Jean Lauret : <i>Le Dr Jean Magnin, de Bessèges</i> . . . . .	195
R.P. Martin : <i>La chanson populaire grecque</i> . . . . .	237

*SEANCE DU 8 OCTOBRE 1981*

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le Dr Jean Paradis, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Théron, M. le président René Panet, M. Jacques Larmat, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. Pierre Abauzit, M. le Dr Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. Jean-Charles Lheureux, membres résidants, et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le Dr Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. Félix Ville-neuve, Mlle Alice Fermaud, M. André Modeste, M. l'abbé René André.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président fait part du récent décès de M. Marius Portal, correspondant. Une minute de silence est observée en hommage à la mémoire du regretté disparu.

L'élection d'un membre résidant est à l'ordre du jour. Il s'agit de remplacer M. Henri Chabrol, décédé. Toutes les dispositions statutaires et réglementaires étant remplies, M. le pasteur Aimé Bonifas est élu membre résidant.

La vacance du fauteuil de membre résidant occupé par M. Georges Martin, décédé, est notifiée. Au cours de la prochaine séance, l'Académie décidera s'il y a lieu ou non de procéder au remplacement.

Au cours de l'été l'Académie a été représentée à un certain nombre de manifestations : concert Bach, organisé par l'Association des Anciens Elèves du Conservatoire de Musique, inauguration de l'exposition consacrée à Guillaume Apollinaire, conférence de Mme Jeanine Warnod sur Apollinaire et les peintres, séance inaugurale de la session d'été de l'Ecole Antique, récital Léo Ferré dans le cadre de la semaine Apollinaire, défilé militaire du 14 Juillet, inauguration de l'exposition consacrée à Armand Coussens, séance de jumelage Nîmes-Salamanque, etc.

L'Académie a reçu en hommage :

P. Couëtard : *Un document inédit révèle l'existence des statuts des apothicaires uzétiens en 1956*. Ex Bulletin de liaison de l'Association des Amis du Musée de la Pharmacie de Montpellier, 1980, n° 5.

Robert Sauzet : *Religion et rapport de production de la région nimoise au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Ex Mélanges Richard Gascon, t. II, Lyon, 1980.

Robert Sauzet : *L'iconoclasme dans le diocèse de Nîmes au XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle*. Ex Revue d'Histoire de l'Eglise de France, Paris, 1980.

R. Carayon : *L'Histoire ensevelie de l'Hôpital de L'Encise*, dact. 7 pages, s.d.

Alice Piguet : *Les livres d'enfants*, Bordeaux, 1979. Ex de la Revue française d'Histoire du Livre, n° 25, 4<sup>e</sup> trimestre 1979.

Cyprien Jullian, Léo Ferré, Jean-Charles Lheureux, Pierre Richard : *Apollinaire à Nimes*, Nimes, 1981.

Robert Sauzet : *Présence rénovée du catholicisme (1520-1670)*. Ex Histoire des Catholiques en France, Privat, Toulouse, 1980.

Robert Sauzet : *Monsieur Vincent chez les pauvres*. Ex L'Histoire, n° 34, mai 1981.

Association d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Gilles : *Architecture civile et histoire*, Saint-Gilles.

Jacques Vier : *In memoriam mon maître Bernard Lazzarus (1885-1951)*. In Homme nouveau, 21 juin 1981.

Robert Gondrand : *Transports publics ferroviaires et routiers ; Stations classées ; Interventions des Communes dans le domaine économique ; Aménagement de plans d'eau ; Tourisme ; Régies municipales ; Sport d'hiver ; Concours des Hommes de l'Art privés aux travaux des départements et des communes*. Ex Annales de la Voirie, mai-juin 1961.

Robert Gondrand : *A propos de la législation sur les syndicats de communes et les syndicats mixtes*. In La Revue administrative, mai-juin 1963.

Robert Gondrand : *Districts urbains ; Opérations rénovation urbaine ; Industrialisation des villes*. In La Revue administrative, juillet-août 1965.

La Ville de Nimes a accordé à l'Académie une subvention de 4.000 francs pour l'année 1982.

Par arrêté du 14 septembre l'Etablissement Public Régional a accordé à l'Académie une subvention de 20.000 francs en vue de participer aux financements de la restaura-

tion de la première volée de l'escalier de l'Hôtel de l'Académie.

Toutes les formalités légales ayant été remplies, l'Académie est entrée en possession de l'immeuble sis à Nîmes, rue Fénelon - boulevard Talabot, légué à l'Académie par M. Jules Davé.

M. Jean Salles a remercié de son élection comme correspondant.

M. Jacquot, 1 square Marguerite, B.31, 1040 Bruxelles, demande des informations sur le chanoine Camille Ferry (1841-1918) et son œuvre littéraire.

La Commission du Tricentenaire se réunira prochainement ; elle est composée de MM. Panet, Vielzeuf, Lauret, Dupré, Drouot, Abauzit, Frainaud, Lassalle, Escholier, Durand et Debant. Cette liste n'est pas limitative.

M. Jean-Charles Lheureux rend compte de l'ouvrage de *Jean Pourtal de Ladevèze, Poèmes posthumes*, édité et préfacé par M. le conseiller Charles Puech.

L'Académie de Nîmes ne pouvait ignorer la publication (cet été à l'imprimerie Bené) d'un recueil dans lequel M. Charles Puech, conseiller à la Cour d'Appel de Nîmes, a rassemblé, sous le titre *Œuvres posthumes*, un nombre important de poèmes de Jean Pourtal de Ladevèze.

Cet auteur, aux authentiques origines nimoises, qui fit ses études au Lycée d'Etat du boulevard Victor-Hugo et qui, malgré son exil parisien, demeura très fidèle à bonne ville, où il mourut il y a cinq ans, avait été élu, le 5 mai 1939, membre non résidant de notre Académie.

Il entretenait avec certains membres de celle-ci des relations de fervente amitié et leur pensée demeure constamment dans son inspiration.

C'est ainsi qu'il a dédié plusieurs de ses poèmes à notre Secrétaire perpétuel, M. Pierre Hugues et à son épouse. Par

exemple cette *Automnale* très symboliste qui fait partie de la plaquette *De jaspe et d'onyx* publiée en 1963 ; également cet affectueux *D'un livre de raison* qu'il intégra en 1973 dans le recueil *Et le divin laurier des âmes exilées...*

Et, c'est à Georges et Geneviève Martin qu'est dédié, dans *L'Enchanteur des jours*, paru il y a dix ans, un sonnet à rimes croisées intitulé *Mélancolie*.

Ses longs séjours à Génolhac, à partir de 1964, dans sa chère maison familiale de *La Gardonnette*, étaient pour lui autant d'occasions de rencontrer ses amis nimois qu'il se reprochait de mal accueillir à Paris, en raison de ces activités non littéraires trop contraignantes.

A la mort de Jean Pourtal de Ladevèze, M. Charles Puech, apparenté au poète par son épouse, eut la faveur de recueillir nombre d'œuvres inédites et l'obligation morale d'exaucer ses dernières volontés en les publiant.

Il l'a fait, avec beaucoup d'intelligence et un soin constant de servir le souvenir de cet auteur original dont la plupart des œuvres ont été distinguées par l'Académie française, qui avait pour amis non seulement des personnalités littéraires et artistiques comme André Fontainas, Henry Martineau, Paul Valéry, Eugène Marsan, Marc Bernard, Marcel Coulon, Gabriel Faure, Claude Arrieu, Olivier Messiaen, mais aussi comme le président Bidault ou le cardinal Daniélou ; qui fut un hôte assidu de salons littéraires aussi réputés que ceux de Mmes Jacques Banville, Gérard d'Houville ou de la duchesse de La Rochefoucauld ; et qui obtint, en 1936, le Prix Jean Moréas, et, en 1965, le Grand Prix de la Société des Poètes français pour l'ensemble de son œuvre.

Dans une introduction, M. Charles Puech a résumé très habilement l'existence de ce poète si exigeant envers lui-même et qui consacra toute sa vie au culte des Lettres, de l'amitié et du souvenir.

Nous lui serons particulièrement reconnaissants d'avoir appris, en lisant le texte en prose intitulé *Braises sous la*



*cendre* quelles étaient les véritables motivations qui poussèrent Jean Pourtal de Ladevèze à tenter de mettre fin à ses jours il y aura soixante ans le 13 novembre prochain. « La parution de ce récit, comme le souhaite M. Puech, mettra fin aux diverses rumeurs complaisamment colportées qui ont pu courir à ce sujet. »

Il est difficile de ne pas être ému en prenant connaissance de cette confession sincère sans cesser d'être pudique. Elle permet de mieux comprendre, dans une œuvre échelonnée sur soixante ans, la permanence d'une inspiration désespérée. La vie paraissait absurde à cet être sensible, trop sensible sans doute, pour lequel la fuite du temps n'apportait visiblement que deuils, séparations, chagrins...

Le pessimisme désespéré qui imprègne les poèmes datés de cette époque révèle non pas « un culte de la mort » comme on a pu qualifier la démarche d'un Montherlant, mais un désarroi existentiel. Jean Pourtal avait perdu la foi (l'explication philosophique qu'il en donne pourra paraître naïve...) et ne se réchauffait plus à « la source créatrice divine ».

« Et voici maintenant que je meurs... » tel est le leitmotiv du beau poème que le jeune homme consacre à la ville où il aura voulu que « le jardin des souvenirs » se transforme en « obscur cimetière »...

Un quatrain résume parfaitement la personnalité de son auteur :

*Contemplant du passé la grâce et la jeunesse  
Il ne se plaît qu'au souvenir  
Il craint et rêve l'avenir  
Comment vivre un présent qui de s'enfuir ne cesse ?*

Les fins du jour l'angoissent, la pluie se résoud pour lui en larmes et les splendeurs de l'automne l'oppressent :

*Pour quelle Danaë du ciel tombe tant d'or ?  
Les feuilles des ormeaux font un seuil à la mort.*

Déjà publiés en 1974 dans le recueil *Concert de Chambre, les Modulations, Thèmes et Variations* ainsi que les *Liturgies secrètes* viennent nous apporter le contrepoint des poèmes datant de l'année de sa tentative de suicide, au cœur desquels se retrouvent des mots comme : triste, lasse, morne, douloureux, mort funeste et nécessaire, venin, dent cruelle et sûre de vipère, lente agonie, cœur déserté...

Contrepoint qui, n'est, certes pas marqué par l'enthousiasme et l'allégresse mais qui fournit le témoignage de la sérénité qu'a apporté avec elle la foi revenue teintée parfois d'un rien de mysticisme.

Jean Pourtal de Ladevèze ne dédaigne plus d'admirer un visage d'enfant, de se pencher vers les pétales d'une rose, de percevoir un chant d'oiseau. Mais ce sont souvent plus avec les accents de Marceline Desbordes-Valmore qu'avec ceux de Rilke...

Relisant ou récitant ces poèmes, on est tenté de se référer à cette définition de Joë Bousquet dans les *Cahiers du Sud* : « Le poète met toutes ses facultés au service du Temps, en épouse toutes les lois, lui donne avec un corps qu'il tire de ses rêves la possibilité de se dépasser et d'entrer dans le domaine des formes. Il sort de sa propre nuit l'image qui arrache l'instant présent aux déserts de l'abstrait, donne pour miroir cette image et cet instant confondus l'un à l'autre à la lumière éternelle que le Temps noyait dans ses eaux... »

Jean Pourtal de Ladevèze a magnifiquement proposé sa conception d'un univers refermé sur son secret, un secret fait d'amour et de solitude, d'amour dans la solitude...

Ces *Œuvres posthumes* dont nous sommes redevables à M. Charles Puech viennent apporter les ultimes accords d'une symphonie dont les échos résonnent encore en nous.

Écoutons-les avec le souci d'y percevoir le message d'un personnage à la sensibilité exacerbée ? Un personnage hors

de notre temps et au début de l'œuvre duquel on aurait pu inscrire en épigraphe cette notation de Paul Valéry : « Je sens mon besoin de beauté, égal à mes ressources inconnues, engendrer à soi seul des figures qui le contentent... »

M. Guy Dupré lit une communication intitulée *Paul-Louis Courier* :

Né en 1772, Paul-Louis Courier a été assassiné en 1825 au début du règne de Charles X, après avoir connu bien des changements de gouvernement ; il est, à divers titres, le témoin de son époque, soldat de la Révolution et de l'Empire, un soldat féru d'histoire et d'art, pour prendre une retraite comme riche propriétaire et publiciste contestataire sous la Restauration.

Il passe son enfance en Touraine où son père lui fait donner une forte instruction qu'il terminera à Paris auprès de maîtres célèbres ; ses connaissances mathématiques sont bonnes, mais il a un très fort penchant pour les lettres anciennes et particulièrement le grec. On s'étonne un peu de le voir opter pour l'école de Châlons dont il sort officier après s'être révélé un élève assez indiscipliné.

Un premier séjour à l'armée d'Italie lui fait découvrir un pays qu'il va aimer et le lie d'amitié avec des érudits, comme l'abbé Marini, qui lui permettent d'accéder dans bibliothèques et archives. Ce premier séjour nous vaut ses *Conseils à un colonel*, qui sont une critique du régime consulaire.

De 1804 à 1812, c'est la grande période italienne dans une armée française, loin des grands succès napoléoniens, luttant contre les patriotes du Sud de l'Italie, surtout en Calabre. Il critique l'armée et ses chefs, écrit des lettres remarquables à ses amis et consulte une foule de documents. De retour dans sa Touraine, après avoir quitté pour toujours l'uniforme, le commandant devient le « vigneron Paul-Louis » comme il se nomme lui-même si volontiers, bientôt

marié, en 1814 et à quarante-deux ans, à Hermine Clavier, âgée de dix-neuf, fille de son vieil ami Clavier, helléniste en renom ; cette jeune épouse, bientôt délaissée, ne tarde pas à lui être infidèle. Riche propriétaire, Courier se spécialisé dans le pamphlet, genre littéraire qui le rend rapidement célèbre ; il n'épargne personne : l'ex-empereur, le roi, les courtisans, le clergé qui veut faire la loi dans les campagnes, ses fermiers qui lui rendent de mauvais comptes, ses paysans qui lui volent son bois, sa belle-mère... Il n'est jamais content cet homme que son passeport, à cinquante-et-un ans, décrit ainsi : 1,73 m, cheveux châtons, front moyen, sourcils châtons, yeux gris, nez gros. Critiques fondés certes, il faut l'avouer, mais une âme trop inquiète.

C'est bien l'Italie qui l'a révélé à lui-même avec ses Calabrais révoltés dans l'âpre décor des montagnes du Sud où les Français sont considérés comme le sont toujours les occupants. Cependant ses tableaux descriptifs restent charmants, empreints d'un romantisme naissant qui fait songer à Bernardin de Saint-Pierre. L'anecdote n'y est pas absente et celle qui le concerne avec l'un de ses compagnons, pensant qu'ils vont être tués, alors qu'il s'agit de deux chapons, est devenue un morceau d'anthologie.

Fameuse aussi est l'affaire de la tâche d'encre involontaire (!) faites sur un précieux manuscrit qui lui permet l'exclusivité de la publication ; ce fut un beau sujet de dispute pour les hellénistes de ce temps.

Mais, c'est le « vigneron » de Touraine, ayant abandonné l'armée, qui va connaître la notoriété. Par ses pamphlets, il devient un personnage.

Dans sa *Pétition aux deux Chambres*, il s'empporte contre les arrestations arbitraires et les abus du régime dès 1816. En 1821, le *Simple discours de Paul-Louis...* lui donne encore l'occasion de s'opposer au gouvernement. Non seulement, il se prononce contre l'achat, aux frais du peuple, du château de Chambord, qui doit être offert à l'« enfant du

miracle », mais encore il passe en revue tout ce que l'on peut reprocher à la Restauration. Et pour lui trouver des défauts, il n'est pas avare avec une élégance de style qui peut faire tolérer des arguments parfois un peu discutables.

Sa dernière grande œuvre, le *Pamphlet des pamphlets*, est de 1824 ; c'est l'exaltation de ce genre d'écrit qu'il considère indispensable à la liberté d'expression. Bien que ses écarts de langage lui aient déjà valu un séjour à Sainte-Pélagie, il n'hésite pas à fustiger les nantis, les profiteurs et les courtisans ; qu'aurait-il écrit s'il avait vécu en entier ce règne de Charles X qui a abouti aux Trois Glorieuses ?

Sa triste fin due à un sordide drame domestique, alors qu'il n'a guère plus de cinquante ans, arrête là l'existence de cet inquiet et de ce tourmenté ; la justice d'ailleurs n'a peut-être pas cherché avec beaucoup de zèle à éclaircir l'assassinat de l'éternel contestataire.

A sa manière, *Courier* nous renseigne sur une époque avec un style clair, précis, très classique, comparable à celui de ces logographes grecs, tel Lysias, si habiles à dépeindre les faits en les rendant accessibles à tous. L'Italie du Sud revit sous sa plume, alors qu'il travaille en collaboration avec les érudits transalpins ; en France, il nous explique les querelles d'une époque dont les oppositions sont nettement marquées.

Le « bonhomme Paul-Louis », vigneron, canonnier à cheval, est un témoin de l'histoire.

Après le débat habituel, la séance est levée à 19 heures.

*SEANCE DU 23 OCTOBRE 1981*

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Ali-ger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert De-bant, membres résidants ; M. Bernard Dalle, M. Roger Gaillard, correspondants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le profes-seur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Félix Villeneuve, M. André Modeste, M. l'abbé René André.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'Académie décide de procéder au remplacement de M. Georges Martin, membre résidant, décédé. Les candidatures seront reçues jusqu'au 6 novembre. Si le 6 novembre le groupe des Indépendants a présenté un candidat, la Commission des anciens présidents examinera cette candidature. Si cette candidature est retenue, le nom du candidat sera inscrit sur le registre de présentation et le vote aura lieu le 4 décembre.

En accord avec les Fédérations historiques du Languedoc-Roussillon et de Provence-Côte d'Azur, la célébration du Tricentenaire de l'Académie est fixée au dimanche 9 mai 1982.

L'Académie a enregistré avec regret la démission de M. Michel Py, correspondant.

Livres reçus en hommage :

Ville de Nîmes, Musée des Beaux-Arts : *Charles Jalabert, 1819-1901*, 1981.

Maurice Aliger : *Moulins à eau et à vent* (Extrait de Congéniès en Vaunage, septembre 1981).

Edmond Reboul : *Ile en péril*, Lyon, 1978 ; *Il neige Don Juan*, Paris, 1981 ; *Au jour la nuit*, Lyon, 1972.

André Haon : *Contes de Cassiopée*, Uzès, 1975 ; *Contes du Pont-du-Gard*, Uzès, 1981.

Charles Delormeau : *Histoire de Saint-Jean-du-Gard*, Saint-Jean-du-Gard, 1978.

André Nadal : *La Fable « La Cigale et la Fourmi » et l'entomologiste Fabre*, Nîmes, 1981.

Robert Debant : *Notes sur cinq lettres inédites de Louis Chénier à Honoré-Auguste Sabatier de Cabres (1782-1786)*, extrait du Bull. de la Soc. d'Et. scient. de l'Aude, t. LXXV, 1975.

M. Charles Delormeau, correspondant, lit une communication intitulée : *Les cimetières protestants de Nîmes*.

Lorsqu'en 1561 les réformés se rendirent maîtres de la ville, ils s'emparèrent des églises, couvents et hôpitaux et en utilisèrent les cimetières.

L'édit de Nantes (1598), mettant fin aux guerres de religion, ordonna que l'exercice du culte catholique fût rétabli partout où il avait été interrompu et que ceux qui pendant les troubles s'étaient emparés des églises et autres biens les rendissent à ceux qui les possédaient avant qu'ils en fussent dessaisis.

Les commissaires exécuteurs de l'édit n'arrivèrent à Nîmes qu'en 1601 et dans les réponses qu'ils firent aux cahiers de doléances qui leur furent présentés, ils spécifièrent notamment : 1<sup>o</sup>) que les cimetières devraient être rendus aux catholiques ; 2<sup>o</sup>) défendirent aux réformés d'y enterrer leurs morts, les consuls devant leur fournir à cet effet un « lieu commode », et ce aux frais des communautés.

Ces dispositions furent loin d'être exécutées avec célérité.

Ce ne fut en effet qu'en 1612 que les consuls acquirent, pour en faire un cimetière destiné aux protestants, un terrain situé hors les murs du Moyen Age et près de la porte de la Couronne ; il occupait une partie de l'emplacement du square actuel du même nom.

De leur côté, les catholiques durent attendre jusqu'en 1622 pour pouvoir récupérer le cimetière et le clocher de la cathédrale.

Le cimetière de la Couronne étant devenu rapidement insuffisant, le consistoire en réclama à plusieurs reprises un autre aux consuls mais devant l'inertie de ceux-ci, il chargea, en 1632, plusieurs de ses membres de chercher un terrain ad hoc.

En 1633, les représentants de l'Eglise purent acquérir un jardin sis en bordure du chemin qui allait de la porte des Frères prêcheurs à celle de la Bouquerie ; il se trouvait au



Nord de l'actuelle place de ce nom, à l'emplacement occupé maintenant par la place de la Révolution.

Comme il était trop petit, les recherches furent poursuivies et, en 1643, le consistoire acheta une parcelle de terre en labour située entre la porte de la Madeleine et celle de Saint-Antoine et à proximité des anciens écorchoirs, à l'emplacement occupé actuellement par l'église Saint-Paul, boulevard Victor-Hugo.

Nous n'avons trouvé aucune description de ces trois nécropoles ; seuls les registres du consistoire donnent quelques renseignements.

Conformément à la « Discipline ecclésiastique » et aux décisions des synodes, les cimetières devaient être d'une grande simplicité et modestie.

D'une façon générale, les corps étaient ensevelis en pleine terre et il n'était permis d'édifier aucun tombeau, ce terme désignant non seulement des caveaux maçonnés ou des monuments importants, mais aussi de simples dalles tumulaires. Cette interdiction s'appliquait à toutes les personnes, quelles que fussent leur qualité et condition mais par la suite il y eut des dérogations à cette règle.

Les familles qui en avaient les moyens faisaient enterrer leurs morts dans des cercueils individuels ; pour les indigents, le consistoire possédait une bière commune qui servait au transport des corps du lieu du décès à celui de l'inhumation.

Les fidèles qui assistaient aux convois devaient s'y comporter en toute modestie, en rejetant toute vanité.

Il n'y avait pas de services funèbres, pas même de prières, ni au temple ni au cimetière et les aumônes publiques aux enterrements étaient proscrites.

Les laïcs semblent avoir mal accepté la suppression des cérémonies car ils étaient restés attachés aux pratiques antérieures à la Réforme et le consistoire, malgré ses nom-

breux rappels, ne parvint pas à imposer la simplicité et l'égalité devant la mort.

Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), les trois cimetières furent repris aux protestants au profit des catholiques mais ce ne fut qu'en février et mars 1688 que leur bénédiction solennelle, par le curé perpétuel de la cathédrale, eut lieu en présence des membres du présidial, des consuls, d'une partie du conseil politique et d'un grand concours de peuple.

Dès lors, les protestants qui n'avaient pas accepté de se rallier à l'Eglise romaine furent réduits à enterrer leurs morts dans des propriétés privées.

Pendant le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, profitant de la tolérance de fait qui, sous la pression de l'opinion, régnait depuis un certain temps, le consistoire se mit à la recherche d'un terrain en dehors de l'agglomération pour servir à l'inhumation des protestants mais, comme l'Eglise réformée n'avait pas d'existence légale, il fallut avoir recours à un prête-nom, Jacques Maruéjols, qui acquit pour elle, en 1788, une vigne olivette située au quartier Chante duc ou du Cadeau. Le consistoire remboursa ensuite le prix d'achat à Maruéjols, lequel lui offrit gratuitement une partie du terrain pour faire un cimetière.

La première inhumation eut lieu le 22 juillet 1782 et, par la suite, avec l'approbation tacite des autorités, les enterrements protestants continuèrent à s'y faire régulièrement.

L'édit de tolérance de novembre 1787 obligea les villes à fournir un lieu d'inhumation pour les non-catholiques. Pour s'y conformer, les consuls de Nîmes louèrent le 1<sup>er</sup> mars 1789 à Maruéjols, car c'était toujours lui le propriétaire en titre, la totalité de son terrain, dont une partie servait déjà à cet usage depuis près de sept ans.

Le décret du 23 Prairial an XII (12 juin 1804) sur les sé-

pultures n'entraîna pas de modifications dans la gestion du cimetière.

Pendant le cours du XIX<sup>e</sup> siècle, il fallut l'agrandir à plusieurs reprises.

En 1821, le consistoire acquit, par personne interposée, une vigne olivette joignant au Nord son terrain et qui fut affectée aux concessions payantes au profit des pauvres protestants de la ville ; on y ajouta une autre parcelle en 1847.

L'autre extension importante eut lieu en 1858 par l'acquisition d'une propriété située de l'autre côté du Cadereau et que l'on relia au cimetière déjà existant par un ponceau en maçonnerie ; c'est depuis cette époque que l'on désigna sous l'appellation d'« ancien cimetière » la partie située à l'Est du Cadereau et de « nouveau cimetière » celle qui se trouve à l'Ouest.

La superficie totale du cimetière est maintenant de cinq hectares environ.

C'est en 1873 que fut construite la chapelle d'après les plans de l'architecte Randon de Grolier.

Au début de l'année 1905, la ville envisagea d'acquérir le cimetière et un accord sur le prix intervint avec le conseil presbytéral mais la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (9 décembre 1905) fit tout remettre en question.

Les protestants constituèrent en avril 1906 une association culturelle dite « Eglise Chrétienne Réformée de Nimes » ; par la suite l'ancien conseil presbytéral attribua ses biens grevés d'une affectation charitable à l'« Association protestante de bienfaisance » et les autres, y compris la créance sur la ville ou les parties du cimetière correspondant, à l'association culturelle.

De son côté, estimant être en droit d'obtenir gratuitement ledit cimetière, la ville introduisit en avril 1907 un recours devant le Conseil d'Etat mais, par son arrêt du 30 décembre 1910, la haute juridiction administrative rejeta cette requête.

Depuis, aucune difficulté ne survint entre les autorités municipales et l'Eglise au sujet de la propriété et de la gestion de ce cimetière.

Comme la plupart des nécropoles protestantes, celle de Nîmes ne possède que de très rares monuments d'un intérêt exceptionnel ; seuls sont à signaler, dans la partie ancienne, le tombeau d'André Amenlier († 1847), surmonté d'une statue de l'Immortalité par Pradier et, dans la nouvelle, une petite construction qui, selon la tradition, aurait servi de sacristie pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les assemblées avaient lieu à l'Ermitage.

Enfin, en 1980, le Syndicat d'Initiative fit placer des flèches pour indiquer l'emplacement de cette « Sacristie du Désert » et des tombes d'Amenlier, Rossel et Bigot.

Après le débat habituel, la séance est levée à 18 h 45.

### SEANCE DU 6 NOVEMBRE 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. André Bernardy, M. Jean Roger, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, Mlle Alice Fermaud, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, membres résidents ; M. Roger Gaillard, correspondant ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. Jacques Larmat, M. André Modeste, M. Jean-Charles Lheureux.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sur présentation du groupe des Indépendants, la Commission des anciens présidents a donné avis favorable à la

présentation de M. Paul Blanc, directeur de banque, correspondant, à la succession de M. Georges Martin, membre résident, décédé. Le vote aura lieu le 4 décembre.

Le Président donne la parole à M. Pierre Ollier de Marichard, correspondant, président de la Fédération ardéchoise de la Recherche préhistorique.

M. Pierre Ollier de Marichard donne lecture d'une communication intitulée : *L'abbé Jean-Louis Giraud-Soulavie et le bicentenaire de l'Histoire naturelle de la France méridionale*. En voici le résumé :

1981 est l'année du bicentenaire de la parution de *l'Histoire naturelle de la France méridionale*, ouvrage considéré actuellement comme étant chronologiquement le premier dans lequel est présentée une étude scientifique de la morphologie du globe terrestre. Cette histoire naturelle de notre région est l'œuvre de l'abbé Jean-Louis Soulavie, dit Giraud-Soulavie. Ce dernier, né à Largentière en 1752, fut ordonné prêtre après des études au Séminaire du Saint-Esprit à Avignon et nommé vicaire à Antraigues-sur-Volane, petite paroisse ardéchoise, dont sa famille était originaire. Passionné de géologie, de géographie physique et de botanique le jeune prêtre vagabonda du Mont Mezenc au Mont Aigoual, poussant jusqu'aux garrigues gardoises et aux plages de l'Hérault. Etouffant dans sa paroisse, il partit se fixer en 1778 à Paris, avec l'accord de ses supérieurs ecclésiastiques et avec en particulier la protection de Monseigneur Dillon, archevêque de Narbonne, qui à l'époque était président des Etats du Languedoc. De 1780 à 1794 il publia dix volumes de sciences naturelles dont les six tomes de *l'Histoire naturelle de la France méridionale*.

Au départ Soulavie projetait seulement d'écrire une Histoire naturelle du Vivarais, puis très vite cela devint une *Histoire naturelle de la France méridionale*. Lorsqu'il arriva à Paris, il espéra ensuite pouvoir publier, avec la protec-

tion de Louis XVI lui-même, une Histoire naturelle du Royaume de France. Mais ses théories sur la morphologie du globe et sur les époques de la formation du relief terrestre ne furent pas admises par les théologiens d'alors qui, s'en tenant à la lettre des textes bibliques, considèrent Soulavie comme un dangereux novateur. Malgré les sentiments religieux qu'il professait, malgré des concessions faites souvent bien à contre cœur, malgré les hautes protections qui le couvraient et facilitaient matériellement ses recherches, le petit vicaire cévenol dut lutter jusqu'à son dernier souffle contre les attaques et les tracasseries de ses adversaires, qu'ils se nomment Buffon ou Augustin de Barruel. Ce dernier, un jésuite, vivarois comme lui, s'acharna avec beaucoup de mauvaise foi dans des pamphlets hargneux. Ce n'était pas la défense de la foi qui l'inspirait dans ses critiques, mais le désir d'anéantir son adversaire sous n'importe quel prétexte et par n'importe quels moyens. L'affaire Soulavie fut un conflit de superstructures. L'idéologie menacée par lui étant la clé de voûte dans la structure de l'époque, la réaction dès la parution des deux premiers tomes de *l'Histoire naturelle de la France méridionale* fut telle qu'elle réussit à condamner son auteur au silence quatre ans après, c'est-à-dire lorsque parut le sixième et dernier volume. En 1785 Soulavie termina son travail de naturaliste. En 1789, après quatre années passées à l'étude de l'histoire contemporaine et au cours desquelles Soulavie publia de nombreux ouvrages dans lesquels il condamnait sans bienveillance la bonne société du moment, il quitta les ordres, se maria et fut nommé par le gouvernement de la première république Résident de France à Genève. Sa carrière diplomatique fut courte car il n'avait aucune souplesse. Il se fâcha bien vite avec son ministre ainsi qu'avec les autorités genevoises. Par la suite, de retour à Paris, il vécut d'expédients, échafaudant de multiples projets qui tous échouèrent plus ou moins vite. En raison du procès qui l'opposait à

Barruel, il ne put participer à l'expédition de La Peyrouse dont il devait faire partie. A la suite de la rupture de Napoléon I<sup>er</sup> avec le Tsar de Russie, il ne lui fut pas possible comme il se le proposait de reprendre ses études sur la géographie physique du globe à Saint-Pétersbourg à la cour de Catherine II. Usé par ses luttes incessantes il mourut en 1813 après avoir pardonné à tous ses adversaires, Barruel compris, et être rentré dans le giron de l'Eglise.

Lorsqu'on étudie sa grande œuvre de jeunesse, cette *Histoire naturelle de la France méridionale* qu'il fit imprimer chez Belle à Nîmes, il faut avant tout se rendre compte de l'ambiance dans laquelle les naturalistes du moment avaient la possibilité de s'exprimer. En cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, très troublée politiquement, nous sommes en géographie physique aux tous premiers essais de stratigraphie. La chronologie des volcans s'allonge jusqu'aux premiers temps de l'ancien monde. Le déluge universel est considéré comme une étape qui marque une césure profonde entre deux périodes absolument différentes l'une de l'autre. Dans les trois règnes, minéral, végétal et animal, on distingue ce qui est antédiluvien totalement différent de ce qui parut après le déluge. Les savants de l'époque n'étaient pas en mesure de combler ou même d'établir les lacunes de leurs connaissances. Si, après de sérieuses observations sur le terrain comme Soulavie les pratiqua, il était avancé des théories nouvelles, comme elles s'opposaient à celles qui étaient alors reconnues comme seules valables, le simple fait de les énoncer comme hypothèses possibles était considéré comme hérésie condamnable.

Dans le prospectus de souscription à son ouvrage, qu'il remit le 1<sup>er</sup> février 1780 à Monsieur Belle, son imprimeur nîmois, Soulavie indique le plan chronologique qu'il entend prouver : 1<sup>o</sup>) après la diminution des eaux de mer, le sol de la terre peu à peu découvert par le retrait des eaux se consolide ; 2<sup>o</sup>) des excavations et des lits de fleuves et de ri-



vières se forment postérieurement par usure du relief qu'entament les eaux courantes ; 3°) des plaines horizontales s'élèvent ensuite au détriment des montagnes supérieures. L'érosion éolienne comble des creux par la poussière qu'elle soulève ; 4°) l'homme industriel vient cultiver ces terres récentes pour en tirer sa subsistance.

Ces affirmations, qu'aujourd'hui nous considérons comme allant tout naturellement de soi, étaient en contradiction avec celles des naturalistes de l'époque quand les constatations sur le terrain amenaient Soulavie à prétendre : « les règnes calcaires, granitiques et volcanisés paraissent superposés les uns sur les autres ».

Hérésie aussi lorsque Soulavie, avec beaucoup de précautions de style, prétend qu'il faut entendre que les « jours » de la création doivent être considérés comme des « périodes » dont la durée n'est pas égale. Dans sa formulation parfois pédante, il est desservi par un style touffu et ampoulé qui fait dire à Buffon : « Ce jeune vicaire n'est qu'un écolier qui écrit sur un ton de maître ». A quoi Soulavie osa répondre : « Les savants futurs auront fort à faire lorsqu'il leur faudra rectifier toutes les erreurs de Monsieur le comte de Buffon ».

Avec le creusement des vallées, phénomène physique, que ses vagabondages dans la nature lui permirent d'étudier, Soulavie espérait, sans nul doute, arriver à tenir une véritable mesure de temps. On retiendra qu'il apportait une appréciation en ordre de grandeur d'après des phénomènes qui se passent aujourd'hui sous nos yeux. Le temps géomorphologique est la première évaluation rationnelle de la quantité de temps dont les Sciences de la Nature avaient besoin. Il permettait à Soulavie de faire passer le relief de la terre dans le domaine des lois naturelles, de justifier la chronologie des terrains et l'histoire du climat et de la vie, et leur entrée dans la Science.

Même inachevée et en partie censurée, l'*Histoire natu-*

*relle de la France méridionale* s'insère à la suite de celles de ses plus dignes prédécesseurs : le philosophe iranien Avicenne, le prince Albert de Saxe, l'étonnant Léonard de Vinci, lui qui écrivait entre autres : « Li antichi fondi del mare son fatti gioghi de monti » (les bas fonds de la mer sont devenus pics de montagne). En ce bicentenaire il convenait de rappeler le précurseur que fut Soulavie et de rendre un modeste hommage à son œuvre.

Après le débat habituel la séance est levée à 18 h 45.

### *SEANCE DU 21 NOVEMBRE 1981*

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Théron, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. Jean-Charles Lheureux, membres résidants ; M. André Planque, M. Roger Gaillard, correspondants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Roger, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. Jacques Larmat, M. André Modeste, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Jacques Larmat a perdu sa fille. Des condoléances lui seront adressées au nom de l'Académie.

L'organisation des fêtes du Tricentenaire de l'Académie se précise. M. André Chamson, M. le professeur Louis Leprince-Ringuet et M. le duc de Castries, de l'Académie française, membres non résidants de l'Académie de Nîmes, ont accepté notre invitation à y assister. M. Jean Mistler, secrétaire perpétuel de l'Académie française a également été invité. M. et Mme Victor Lassalle, conservateurs des Musée d'Art et d'Histoire de Nîmes, préparent une exposition sur l'Académie.

Livres reçus en hommage :

Aimé Vielzeuf : *Conteurs et poètes cévenols d'aujourd'hui*, t. I, Nîmes, 1981.

M. Aimé Vielzeuf et M. René Evrard ont obtenu le Prix de Littérature régionaliste du Gard pour leur roman : *Comme le scorpion sous la lauze*. M. Aimé Vielzeuf est chaleureusement félicité.

M. le docteur Jean Lauret présente une communication intitulée : *Le docteur Jean Magnin, de Bessèges*.

Faire triompher une Cause, faire admettre une Vérité, obtenir Justice, exigent de grandes qualités de la part de celui qui accomplit ces tâches.

Le docteur Jean Magnin, de Bessèges, lutte pendant plus de quinze ans pour que la Silicose des mineurs soit reconnue comme entité pathologique et comme maladie professionnelle indemnisable.

C'est rendre hommage à l'homme de cœur et de caractère que d'évoquer sa mémoire et de retracer les péripéties de son combat.

Jean Magnin est né le 19 juin 1876 à Aurec, Haute-Savoie.

Il est le deuxième enfant d'une famille de six ; deux filles et quatre garçons.

La mère meurt alors qu'il a huit ans ; il entre en pension au collège des Pères maristes de Saint-Chamond qu'il quitte bientôt pour le collège des Jésuites de Saint-Etienne.

C'est là qu'il fit la rencontre du Père Henri Brémond.

Il veut être médecin, malgré son père qui nonchalant vit de « ses rentes » dans une grande demeure, au bord de la Loire, au milieu d'une tribu indépendante et sans règle, où la littérature, la poésie et l'astronomie étaient les seules préoccupations.

Etudiant à la Faculté de Médecine de Lyon ; reçu au concours de l'Internat sur la liste complémentaire, il accomplit ses fonctions à l'Hôpital de Saint-Etienne.

Son service militaire accompli, il s'installe à Saint-Chamond.

Un jour, il lit dans un journal l'annonce d'un concours, en vue du recrutement d'un médecin navigant aux Messageries maritimes. Les voyages le tentent ; il prend sa plume et écrit :

« Monsieur le Directeur de la Compagnie Touache et Paquet,

« Monsieur,

« Je sais que pour entrer dans votre Société il faut du piston, comme je n'en ai pas, je viens vous demander le vôtre. »

Quelques jours après il reçut une convocation, l'invitant à se rendre à Marseille, où un concours « bidon » lui permit de voyager pendant six ans.

C'était en 1908 et jusqu'à ce que la maladie de son père et la guerre ne le rappelle, il courut les mers.

Médecin dans une ambulance de corps d'armée, il fit toute la guerre et fut décoré à Verdun.

La guerre de 14-18 laisse des traces dans la famille Magnin : deux fils tués, laissant quatre orphelins, dont Jean Magnin va assurer la tutelle.

Un de ses amis le docteur Mingot, lui signale un poste

de médecin des mines à Bessèges. Il le sollicite et l'obtient.

C'est ainsi qu'à quarante-trois ans, en 1919 le docteur Magnin s'installe dans le Gard.

La situation qui lui est offerte est modeste ; son traitement est de 7.000 F par an ; il aurait pu y adjoindre une clientèle privée. Sans grande ambition, logé et éclairé, bien chauffé, il s'estime satisfait et se limite à son rôle de médecin salarié.

Bientôt les administrateurs de la Fondation Silhol, ayant créé un dispensaire antituberculeux avec une installation radiologique, ils lui en confient la charge.

Magnin, être doux et désintéressé, toujours en vacances, a-t-on dit de lui, n'aurait pas fini ses jours à Bessèges s'il ne s'était, un jour passionné pour une cause qui allait donner un sens à sa vie.

#### *Le combat. Exposition des faits.*

Lorsqu'en 1919 les Houillères forèrent le travers-banc de Rochesadoule à Molières, on employa à cette tâche trente ouvriers jeunes et en parfaite santé. En 1928, neuf ans plus tard, quinze d'entre eux étaient morts. Huit mineurs d'une autre équipe subirent le même sort.

Le destin tragique de ces hommes impressionna beaucoup le médecin de Rochesadoule, le docteur Hugues, qui y exerçait depuis 1901. Il en fit part à Magnin.

Disposant au dispensaire d'un nouveau moyen d'investigation, il va radioscopier les mineurs au moindre essoufflement et découvrir souvent des opacités suspectes dans les plages pulmonaires.

Son ami, le docteur Conrozier, venait de créer un cabinet de radiologie à Alais ; il lui demanda de radiographier les cas les plus nets, ce qu'il fit avec intérêt et gratuitement, pour en arriver ensemble à la conviction que des ouvriers soumis assez longtemps aux poussières de silice contractent

des lésions pulmonaires qui peuvent les entraîner à l'asystolie et à la mort.

Il faut savoir que la gravité de ces affections s'était récemment accrue avec les progrès de la technique d'exploitation, plus précoce dans les pays Anglo-Saxons, en Allemagne et au Portugal qu'en France.

Les gisements houillers et en particulier celui des Cévennes, comprennent des couches séparées par des bandes de terrain stérile, qu'il faut traverser pour les atteindre.

Le mineur au rocher creuse des galeries dans le grès quartzeux à haute teneur en silice. Le piqueur extrait le charbon.

Jusqu'à la première guerre mondiale, ces travaux étaient faits à l'aide d'outils traditionnels, simples : la masse et la barre à mine. Cette exploitation soulevait peu de poussière.

A partir de 1919, l'utilisation de l'air comprimé comme force motrice minière modifie les choses ; le mineur se voit doté d'un marteau pneumatique, pesant quinze kilogrammes, dont le fleuret tourne et pique à plus de cent coups minute.

La rapidité d'avancement de l'abattage est certes améliorée, mais au détriment d'un dégagement considérable de poussières.

Jean Magnin et Maurice Conrozier, tenant compte des faits et devant les images radiographiques qu'ils découvrent, décident de se rendre au Congrès qui réunit la Commission internationale des maladies professionnelles, à Lyon, en mars 1929.

C'est à partir de là que va se dérouler le combat en trois périodes.

De 1929 à 1943 : la Silicose n'est pas reconnue ;

De 1934 à 1938 : son diagnostic est difficile ;

De 1938 à 1946 : les intérêts économiques et la guerre retardent sa reconnaissance légale.

### *Le Congrès de Lyon.*

Magnin et Conrozier sont heureux d'entendre les communications des Sud-Africains Mavrogordato et Irwine, de l'Allemand Bohme, de l'Anglais Collis et de voir leurs clichés identiques aux leurs ; aussi sont-ils étonnés, puis peînés d'entendre le maître de la phtisiologie française, le docteur Rist, membre de l'Académie de Médecine, nier tous les diagnostics de Silicose, faire de tous les cas présentés des cas de tuberculose et terminer en disant : « C'est témérité que de prétendre faire un diagnostic étiologique d'affection pulmonaire sur la vue d'un cliché radiologique ».

Son autorité est si grande que le Congrès refuse d'inscrire la Silicose sur la liste des maladies indemnisables, avant que son étude clinique ait pu en délimiter le cadre nosologique.

Magnin revient à Bessèges furieux ; cet être timide, peu enclin à l'effort, s'attèle à la tâche.

### *Les premières observations de Silicose.*

En juin, trois mois après, Conrozier et lui, présentent à Montpellier les clichés de deux ouvriers spécialisés dans la perforation du rocher. C'était au cours d'une séance de la Société du Littoral méditerranéen et ce sont les deux premières observations de silicose publiées en France.

En 1930, ce sont vingt-deux observations, qu'ils réunissent et présentent à Nice.

Le Congrès de Lyon a cependant éveillé l'attention de quelques médecins de « terrain », ceux des mines, de la faïence, des carrières ; des sanatoria, qui voient parfois un de leurs patients mourir, sans présenter de bacille dans leurs crachats (Leclerc de Lille, Arnould en Belgique, De Léotardy de Limoges, Foix des Sana des Alpes).

Des publications paraissent éparses dans la presse médicale et ont peu d'écho, sauf auprès de la direction des Houil-



lères qui, le 13 décembre 1933, réunit, à son siège social, rue de Madrid, à Paris, son conseil d'administration pour écouter l'opinion du docteur Rist.

Doit-on considérer la silicose comme une maladie professionnelle ? Doit-on préparer des mesures de réparation ?

Le phtisiologiste assure que la silicose s'accompagne toujours de tuberculose. Dans ce cas, le Conseil pense qu'elle ne peut être indemnisable, mais décide qu'il faut en convaincre le monde médical et pour ce faire, mettre le sujet à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Société de la Tuberculose.

### *Les grandes batailles.*

Magnin, médecin de dispensaire antituberculeux, s'inscrit au programme et le 13 janvier 1934, le « petit médecin de province », trace devant des maîtres un tableau complet de la silicose.

Il décrit les différentes images radiologiques qu'il a rencontré : ombres arrondies, masses volumineuses, trabéculations nodulaires, hiles épaissis, crêtes de vague sur le diaphragme, bilatéralité des lésions, symétrie de l'atteinte, intégrité des sommets.

« Une telle image, c'est de la silicose. Les signes physiques ont peu de valeur. Les signes fonctionnels (dyspnée d'effort, état général médiocre), gardent la leur. L'exposition durant une période plus ou moins longue, est toujours nécessaire.

« Ainsi le diagnostic est facile à établir, même quand cette fibrose est précédée, accompagnée ou suivie d'infection tuberculeuse.

« Une poire est une poire, même quand elle est devenue véreuse. »

Le docteur Even dira, dix ans plus tard, « l'exposé du docteur Magnin est le meilleur que nous ayons lu sur la silicose ».

La contre attaque ne se fait pas attendre ; c'est à l'Académie de Médecine qu'elle a lieu.

A la séance du 6 février 1934, le docteur Rist lit une note de MM. Policard et Marion, portant sur l'examen anatomo-pathologique des poumons de deux méharistes, qui avaient, leur vie durant, été exposés aux poussières renfermant 80 à 85 % de silice et qui ne présentaient pas trace de sclérose pulmonaire.

S'appuyant sur cette observation, M. Rist concluait en soulignant les abus que l'indemnisation de la silicose, risquait d'entraîner.

Le professeur Léon Bernard intervint alors : « La communication de M. Posicard que vient de lire M. Rist, en dehors de l'intérêt que chacun peut y trouver, a une portée que je tiens à souligner. De constatations anatomo-pathologiques logiques, précises et de déductions nosologiques discutables, on voudrait tirer des conclusions d'ordre social.

« Pour ma part, j'estime que la preuve est faite pour la silicose du désert, mais non pour celle de la mine.

« Enfin je dois dire que j'ai été très ému d'entendre notre collègue s'élever contre le classement de la silicose, sous le prétexte qu'elle donnerait lieu à des abus. Est ce là un argument scientifique et humain ?

« Je m'élève contre la prétention de certains de prétendre que la silicose s'accompagne toujours de tuberculose.

« Je veux mettre en garde l'Académie contre cette prétention. »

En lisant le compte rendu de cette séance, Jean Magnin boit du petit lait et en fait un commentaire dans le *Journal des Praticiens*. Il conclut son article en ces termes : « Je suis médecin, je pratique l'Art de prévenir et de guérir ? J'ai cherché de bonne foi la Vérité, sans me soucier de contingences économiques qui ne sont pas de mon ressort ».

### Réunion du B.I.T.

Le troisième affrontement eut lieu à Genève, pour la 18<sup>e</sup> session de la Conférence Internationale du Travail.

Voilà ce qu'en dit le professeur Palanca, délégué espagnol, dans *El Siglo Medico* du 21 décembre 1935 : « M. Rist, délégué patronal français en soutenant la thèse de l'inexistence de la silicose, a bien surpris les délégués étrangers et moi-même qui ai appris ce que je sais de la silicose, dans les revues françaises.

« Il s'attira cette réflexion de la part des délégués ouvriers : si la silicose n'existe pas, il n'y a aucun inconvénient pour les patrons à la reconnaître comme maladie professionnelle, puisque ne la rencontrant jamais, ils n'auront pas à l'indemniser. »

Les délégués patronaux se rangeant à l'avis du professeur Rist, se replièrent sur une nouvelle position, qui consistait à démontrer la difficulté du diagnostic.

Le B.I.T. ajouta cependant ce jour-là, au projet de convention des maladies professionnelles, la silicose, avec ou sans tuberculose, pour autant qu'elle soit la cause déterminante de l'incapacité ou de la mort. Le soin était laissé aux législations nationales de désigner les industries ou professions comportant l'exposition au risque.

Les conclusions du VII<sup>e</sup> Congrès International de Bruxelles ont pour conséquence la prise du décret du 12 octobre 1935, rendant obligatoire la déclaration des pneumoconioses.

On aurait pu croire la guerre gagnée ; il n'était rien.

Le 14 octobre (deux jours après), Doubrow, Conte et Bargeton font une communication à la Société de la Tuberculose, citant l'exemple de trois ouvriers longtemps exposés aux poussières, sans présenter de pneumoconiose.

Rist, voulant conforter la thèse, fait appel à l'avis de deux éminents auteurs étrangers : le professeur Haldane, d'Oxford, et Böhme, de Bochum.

A la lecture du compte rendu de cette séance, le sang de Magnin ne fait qu'un tour. Il prépare sa réponse et s'inscrit au programme de la Société de la Tuberculose du 13 juin 1936.

A Doubrow, il dit que sa preuve était grotesque puisque les trois ouvriers cités, n'ont jamais été exposés aux poussières de silice, deux étaient cimentiers, l'autre plâtrier.

A Rist, il rétorque qu'il a prêté à Haldane une opinion qu'il n'a pas. « Vous maniez, lui dit-il, ce qu'en logique on appelle un sophisme. La silicose pure n'existe pas. Donc les sujets atteints de sclérose pulmonaire et qui ne sont pas tuberculeux, ne peuvent être silicotiques. »

Et il ajoutait : « Le maître d'armes du bourgeois gentilhomme prouvait ainsi à M. Jourdain qu'on tue à coup sûr et sans risque son adversaire, avec la pointe d'une épée. »

Il fit mieux, il apportait les réponses des deux auteurs étrangers mis en cause.

« J'ai écrit à Oxford ; trois jours après lui avoir envoyé ma lettre, j'ai appris la mort du professeur Haldane. J'ai craint un instant qu'il fut mort de saisissement en apprenant le non sens que vous lui prêtez. Une lettre récente du docteur Graham, son assistant, m'a rassuré : le professeur n'avait pas décacheté ma lettre.

« Quant à l'opinion du professeur Böhme, la voici telle qu'il vient de me la confirmer, en date du 2 avril 1936.

« Je ne suis absolument pas de l'avis de ceux qui prétendent que la silicose s'accompagne toujours de tuberculose. Il s'agit de deux maladies différentes.

« Mon opinion est en opposition avec celle de Messieurs Rist et Doubrow.

« Dans l'intérêt de vos mineurs, je souhaite que la lutte contre les poussières de roche soit entreprise et menée à bonne fin en France. »

Il faut reconnaître que la forme de son plaidoyer ne pouvait qu'attirer des inimitiés à Magnin. En revanche, déjà

connu, il devint de ce jour, presque célèbre dans la polémique.

### *La fin de la lutte.*

On peut considérer que dès 1936, la silicose est reconnue par le monde médical ; ce qui n'empêche pas Magnin de continuer à se battre d'autant que parmi ses alliés, le professeur Etienne Martin, de Saint-Etienne, lui ouvre les colonnes de son journal *La Médecine du Travail*.

Mais tandis qu'il éparpille observations et articles, ses anciens adversaires, le professeur Policard, les docteurs Croizier et Edme Martin, préparent et font paraître un remarquable traité sur la silicose, qui marquera officiellement sa découverte dans l'histoire de la médecine. Jean Magnin n'est pas cité et l'ouvrage est intitulé : *La fibrose pulmonaire des mineurs*, édité chez Masson en 1938.

Magnin l'accueille avec considération, mais amertume, qu'il exprime en citant Claude Bernard : « Quand vous avez trouvé quelque chose de nouveau, on commence par dire que ce n'est pas vrai ; puis lorsque la vérité de ce que vous avez avancé devient évidence, on dit que ce n'est pas vous qui l'avez inventé. »

Faisant son examen de conscience, il a écrit : « Je sais que mon langage est trop rude, mais je dirais comme Socrate, excusant son Génie familier : il est comme ça, mal élevé, grossier, ne se souciant de rien, ni de personne, sinon du Vrai ».

La guerre ne détache pas Magnin de son but. Il utilise le papier qu'on trouve pour publier 250 observations de formes de début de silicose, en 1941.

La dernière phase du combat se déroulera à la réunion de la Médecine du Travail des Houillères de France, le 3 juillet 1943, où fut entériné le rapport du professeur Duvoir sur la Prévention et la réparation des pneumoconioses, pré-

senté en 1942, devant la commission d'hygiène industrielle, réunie à la diligence du ministre du Travail.

Ce rapport va faire la navette entre les différents ministères intéressés : Travail, Production, Finances.

Il faudra attendre la Libération pour le voir aboutir.

Le 13 juillet 1945, M. Parodi le fait adopter en conseil des ministres. L'ordonnance parut le 3 août au *Journal Officiel*, mais le décret d'application ne vit le jour qu'en février 1946.

Avant d'aborder la dernière période de la vie de Magnin arrêtons-nous un peu sur lui.

La photographie qui illustre la plaquette souvenir que ses collaborateurs ont fait éditer à sa mort, montre un visage ovale et maigre illuminé par un regard malicieux. Le sourire des lèvres est masqué par une moustache blanche, comme l'est, une courte barbe, taillée en carré. Le front est haut et découvert. Des cheveux encore fournis, séparés par une raie de côté, ondulent et couronnent la tête d'une blancheur platinée.

Il mesurait un mètre soixante dix et se tenait toujours droit. Correctement vêtu d'un costume sombre, sans recherche d'élégance. Il aimait caresser sa barbe de ses mains ; « elle est vierge », disait-il ; il ne l'avait jamais coupée.

De sa personne se dégageait une aura que seule peut expliquer l'aristocratie de l'Esprit.

En 1946, Jean Magnin a 70 ans ; il a droit à la retraite. De jeunes médecins, libérés de camps de prisonniers ou des maquis de la Résistance entrent au service de la Mine et des dispensaires.

Son rejet du milieu de la mine, l'expulsion de son logement de fonction ne sont pas envisageables. Le directeur général des Charbonnages, M. Ricateau, le directeur du Bassin des Cévennes, M. Guigon, qui l'ont en grande estime vont en faire un médecin du Travail. Une nouvelle loi exi-

ge la création d'un service spécial de recherche des pneumoconioses. On va lui donner le poste.

On aménage, à l'hôpital des mines un local provisoire, en attendant que le Centre antisilicotique soit installé dans un immeuble de la rue de la gare.

Désormais le docteur Magnin va goûter une vie tranquille.

Tous les jours il se rend au Centre où l'attendent quelques patients, convoqués pour expertises. Tout en examinant il dicte son rapport, puis s'enferme dans son bureau, écrit des articles (à la fin de sa vie, il s'intéresse à un nouveau problème : « La maladies des vibrations » chez le mineur), ou des lettres (ils correspond avec de nombreux confrères français et étrangers), il demande son avis à Lumière qui lui répond par un long discours, ou à Leriche, qui lui répond en un ou deux mots : d'accord, pas d'accord.

Il reçoit beaucoup de courrier ; il jette à terre les lettres inopportunes et répond aux autres, de sa main.

Le jeudi, il retourne à son dispensaire, devenu d'Etat et confié au docteur Bassoul qui le reçoit avec respect et plaisir.

La journée finie, traversant presque toute la ville à pied, il regagne sa demeure modeste et sans confort (le confrère qui la achetée aux Charbonnages, en a fait, aujourd'hui une demeure spacieuse).

Une vieille personne s'occupe plus ou moins bien de lui ; il ne s'en soucie guère ; il est seul comme il l'a été toute sa vie. Ses neveux et sa nièce sont loin ; Yves, son préféré, le R.P. est curé de la paroisse française de Mexico.

Sa sœur Elisabeth l'a rejoint quelques temps ; c'était pour mourir près de lui.

Le soir, il s'assied dans son vieux fauteuil pour lire ou réfléchir ; bien souvent le sommeil le gagne et il rêve ; est-ce à son combat, aux personnes qu'il a côtoyé à cause de lui ? peut-être refait-il ses voyages en Extrême-Orient ?

revoit-il la flore et la faune, les montagnes et les fleuves de ces pays qui ont enchanté sa jeunesse ? ou revient-il à son enfance, à sa mère, à son bord de Loire, à la grande maison d'Aurec, qui inhabitée, est en train de se délabrer ? ou refait-il les longues promenades dans la campagne, qu'il a tant aimée, ou ses navigations sur la Loire, à bord du petit Saint-Christophe ?

*Les grandes satisfactions de sa vieillesse.*

A ces joies quotidiennes, il faut ajouter trois grandes satisfactions.

Le voyage en Suisse. Le professeur Jean-Louis Nicot, de Lausanne, directeur de l'Institut d'Anatomie pathologique, l'invite à lui rendre visite.

M. Guigon lui ayant obtenu un ordre de mission, il entreprend, en automne 1947, le voyage en Suisse.

Accueilli par le professeur, qui lui fait visiter la ville, il est installé à l'hôtel de l'Ours. « Camazian a prétendu (je le cite), que j'étais logé à mon enseigne ; il a raison ; il m'est arrivé souvent et peut-être aujourd'hui, de planter maladroitement, au risque de les ébouillanter, mes lourdes pattes dans les plats chauds de toutes sortes de cuisine ; mais je vous affirme que pour un ours blanc et mal léché, j'y ai été bien traité ».

Trois ans plus tard c'est le professeur Böhme qui invite Magnin à venir le voir à Bochum.

Il a 73 ans, mais une joie d'enfant de visiter la Ruhr.

Il obtient l'autorisation et l'appui de l'administration et s'assure l'assistance d'un jeune confrère. En juillet 1950, ils partent dans la vieille 202 du docteur Drivet qu'il appelait la « Tarasque » tant son aspect lui faisait peur.

Par Belfort et Francfort, ils mirent trois jours pour arriver devant la porte du professeur.

La visite dura quatre jours.

Partout il fut reçu avec chaleur et honoré comme le précurseur qu'il avait été.



C'est l'année suivante que Jean Magnin fut décoré de la Légion d'honneur. Cette croix, qu'il avait négligée autrefois, parce que dépendante d'une période militaire : « mes uniformes sont mités et j'ai décidé d'être à jamais civil » ; il l'accueille avec un grand plaisir parce qu'elle concrétise à ses yeux, sa victoire et qu'elle est décernée par le ministère du Travail. Le Secrétaire général de la Fédération nationale des syndicats chrétiens ouvriers des mines, Félix Pierrain était là.

#### *La mort de Conrozier.*

Les peines suivent les satisfactions. Magnin avait connu Conrozier à Lyon où il était interne en Radiologie. Chargé du Dispensaire Silhol, muni d'un appareil de radiologie, Magnin avait voulu se perfectionner et était retourné dans les hôpitaux ; depuis, ils ne s'étaient plus quittés ; ensemble ils avaient mené le combat et comme il l'a dit « on a beau avoir l'espérance chrétienne, il est dur de voir partir un tel compagnon ».

D'ailleurs il n'y survivra pas longtemps. L'hiver qui suivit, une éclipse cérébrale le frappa. Quelques semaines plus tard, l'hémiplégie et l'aphasie s'installèrent.

Selon sa volonté, on l'hospitalisa à la maison de Secours, où il décéda le 20 mars 1952.

Les funérailles de Jean, Charles, Marie, Joseph Magnin eurent lieu à Bessèges, devant toute la population qui avait interrompu le travail.

Le lendemain, 23 mars, l'inhumation dans le caveau de famille eut lieu à Aurec. Sur sa tombe le docteur Trocmé rappela son mérite : « Cet homme souriant à l'apparence timide, à la pensée claire et au parler franc, était un lutteur acharné qui a gagné notre admiration et notre respect. »

Pour que son souvenir ne s'efface pas, ses collaborateurs ont fait éditer une plaquette qui fut le premier jalon de mes recherches.

Un chaud dimanche de juin 1956, à onze heures, eut lieu, au dispensaire de l'hospice Alfred Silhol, la pose d'une plaque commémorative à la mémoire du docteur Jean Magnin (la plaque a été déplacée sur un bâtiment neuf).

Le docteur Cazamian, son successeur au Centre antislipicotique et le docteur Bassoul, son successeur au Dispensaire firent son éloge.

Le 21 mai 1967, le Conseil municipal décida d'attribuer à une rue de la ville, le nom de Jean Magnin. C'est une rue qui dessert les cités H.L.M. du Mahistre.

Parti à la recherche de la lutte pour que soit admise et reconnue une vérité scientifique et sociale, j'ai rencontré un personnage étonnant, réunissant des qualités exceptionnelles.

S'il est vrai qu'il n'y a pas de vérité intangible, comme le croit François Jacob, si les vérités premières sont celles que l'ont découvre en dernier, comme l'a dit le professeur Hamburger, il n'en est pas moins sûr que leur reconnaissance est toujours le fruit d'un combat âpre et long.

La vérité est parfois entrevue (l'antibiothérapie fut conçue et expliquée par un médecin lyonnais, dans sa thèse, cinquante ans avant que Fleming ne l'a fasse entrer dans la pratique), mais pour la faire admettre par tous, il faut qu'elle trouve des défenseurs ayant les vertus qui en font des hommes « de caractères ».

Jean Magnin en était un.

Après le débat habituel, la séance est levée à 19 heures.

### SEANCE DU 11 DECEMBRE 1981

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le colonel Xavier de Balincourt, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. Lucien Frainaud, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, Mlle Alice Fermaud, M. le chanoine Raymond Marchand, M. Maurice Aliger, M. le bâtonnier Marcel Fontaine, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Robert Debant, M. Jean-Charles Lheureux, membres résidants ; M. le général Henri-Pierre Cothias, membre non résidant ; Mme Victor Lassalle, M. André Planque, M. Bernard Dalle, M. le docteur Charly-Sam Jalatte, correspondants ; M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. le professeur Jean Brunel, M. Camille Lignières, M. Jacques Larmat, M. Félix Villeneuve, M. André Modeste, M. Victor Lassalle, M. le docteur Jean Paradis.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Toutes les conditions statutaires étant remplies M. Paul Blanc, directeur de Banque, est élu membre résidant pour occuper le fauteuil laissé vacant par le décès du regretté Georges Martin. De même, M. le docteur Jean Bastide, du Grau-du-Roi, est élu membre non résidant, en remplacement de M. le président Charles Juge-Chapsal, de Riom. Enfin, sont élus correspondants : Mme Elisabeth Fontanieu, d'Alès, M. André Haon, de Fournès, M. le médecin général Edmond Reboul, de Pont-Saint-Esprit, et M. André Vinas, de Perpignan.

M. Jack Lang, ministre de la Culture, a été prié de bien vouloir accorder son haut patronage aux fêtes du Tricentenaire de l'Académie et d'en accepter la présidence effective.

L'ordre du jour appelle la réception de M. Michel Grollemund, préfet honoraire, ancien président d'honneur de l'Académie, élu membre résidant pour succéder au très regretté Maître Léon Fosse.

M. Aimé Vielzeuf, président, souhaite la bienvenue à M. Michel Grollemund.

Monsieur,

Il y aura bientôt quatorze ans — à deux mois près — que nous nous sommes rencontrés pour la première fois. Bien entendu, je vous avais déjà vu, au cours de certaines cérémonies ; vous connaissiez, peut-être, mon nom, puisque, sur la proposition de M. Arra, inspecteur départemental de l'Education nationale, et de M. Villeneuve, inspecteur d'Académie du Gard, vous aviez accepté ma nomination en qualité de correspondant départemental du *Comité d'Histoire de la seconde guerre mondiale*.

Le jour de notre rencontre, le 4 février 1967, en fin

d'après-midi, se déroulait, au collège du Mont-Duplan, où j'exerçais, une cérémonie de « sortie de presses » pour l'un de mes bouquins, en l'occurrence *Les Bandits*. Vous avez bien voulu, Monsieur, accepter l'invitation qui vous avez été faite par l'Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance, au profit de qui la souscription de ce livre avait été lancée. Malgré votre emploi du temps, particulièrement chargé ce jour-là, vous aviez bien voulu honorer de votre présence une manifestation amicale destinée à présenter l'ouvrage du petit prof que j'étais ! Ce qui fait que, cette après-midi là, vous vous êtes trouvé dans la salle de réunion du Collège du Mont-Duplan, sur une estrade, aux côtés du directeur du Collège, M. Henri Toureille, de M. Emile Jourdan, maire de Nîmes, de M. Pierre Villeneuve, inspecteur d'Académie, de M. Léo Rousson, alors secrétaire de l'Association nationale des anciens Combattants de la Résistance du Gard, de mon « copain de maquis » Jean-Pierre Chabrol et de ma femme, que des camarades de la Résistance avaient propulsée, malgré elle, sur cette espèce de podium !

Croyez, Monsieur, que je n'ai pas oublié votre visite et les paroles très aimables, chaleureuses même, que vous avez prononcées ce soir-là. Permettez-moi, aujourd'hui, Monsieur, au moment où nous vous accueillons en qualité de membre résidant de notre Compagnie, de vous dire encore une fois ma gratitude.

Vous étiez alors, Monsieur, en tant que Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie de Nîmes. Je ne pensais pas qu'un jour je serai coopté par les Académiciens nimois et que j'aurai, aussi, le privilège et l'honneur de vous recevoir dans cette Compagnie dont, l'an prochain, nous allons fêter le troisième centenaire de la fondation.

Recevoir un nouveau confrère est toujours un plaisir pour un Président d'Académie ; mais ce plaisir est encore plus grand, quand il a, déjà, pour ce nouveau confrère, de

la reconnaissance et, malgré la différence des origines sociales, de l'éducation, des situations, aussi de l'estime et de la sympathie ; ce qui est le cas, pour moi, aujourd'hui.

Vous êtes, Monsieur, par vos origines, un homme de l'Est de la France. Votre grand-père paternel fut un de ces Alsaciens patriotes qui, refusant de vivre sous la tutelle prussienne, en 1871, quittèrent leur province en abandonnant tout, pour s'installer en France. C'est à Saint-Dié que naquit votre père ; votre mère, elle, vit le jour à Belfort. Vous-même, Monsieur, vous êtes né, le 6 septembre 1914, à Saint-Ursanne, en Suisse. Somme toute par accident. En effet, votre père, polytechnicien et capitaine d'Artillerie était alors en garnison à Belfort ; au moment de la déclaration de guerre, en raison de la proximité du front, les autorités françaises demandèrent aux familles des Belfortains qui le pouvaient, de quitter la ville. Ce fut le cas pour la vôtre ; et c'est ainsi que vous êtes né en Helvétie.

Vous avez fait vos études primaires, puis vos études secondaires, qui furent sanctionnées par un baccalauréat latin-grec et math-élém, en suivant les garnisons de votre père. Essentiellement en Franche-Comté, à laquelle vous êtes si attaché : à Belfort, puis à Besançon. Enfin, à Lyon, où votre père termina sa carrière militaire comme général. Vous avez été élevé très strictement, avec vos deux frères et vos trois sœurs ; mais votre enfance et votre jeunesse ont été somme toute heureuses.

C'est à la Faculté de Lyon que vous avez entrepris des études de Droit et obtenu, en 1935, une licence de Droit. Vous fûtes alors avocat stagiaire à la Cour d'Appel de cette ville, tout en préparant des diplômes d'Etudes supérieures que vous obtenez : en Droit romain, en Histoire du Droit et en Droit public.

Vous présenterez un peu plus tard une thèse de Doctorat — d'une bonne centaine de pages — ayant pour sujet : *Les Accords franco-britanniques de 1937 et 1938 relatifs au*

*Maroc* ; ces accords portant essentiellement sur la suppression du régime des capitulations au Maroc et sur la conclusion d'un accord commercial avec l'Angleterre. La présidente du Jury fut Suzanne Badevant qui devait épouser M. Paul Bastid, ministre du Commerce de la III<sup>e</sup> République.

Le 15 octobre 1936, vous partez pour faire votre service militaire. Avec votre classe, vous ferez deux ans. E.O.R. à l'École militaire d'Artillerie de Poitiers, vous en sortez sous-lieutenant et vous êtes affecté, à Lyon, au 54<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Nord-Africaine.

Libéré le 15 octobre 1938, vous n'allez connaître que peu de temps la vie civile. Nous sommes, en effet, à la veille du grand conflit qui, durant plus de cinq ans, allait ensanglanter le monde ; le bruit des bottes nazies résonnait à l'Est. Le 23 mars 1939, vous êtes rappelé sous les Drapeaux et affecté, comme lieutenant d'abord, au 64<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie d'Afrique, à Fez, au Maroc, puis au 63<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Montagne d'Afrique. En janvier 1940, sur votre demande, vous revenez en France et rejoignez le 54<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie Nord-Africaine, l'une des unités de la 1<sup>re</sup> Division Nord-Africaine engagée à fond, en mai 1940, lors de la Campagne de France.

Le 19 mai 1940, dans le Nord, vous êtes blessé — et cité à l'ordre de l'Armée. Trois jours plus tard, dans l'Aisne, vous êtes fait prisonnier. Soigné dans un hôpital polonais, à peine guéri, vous êtes interné à Hoyerswerda, en Silésie, à l'Oflag IV D, où vous connaissez « le temps de la longue patience » !

Rapatrié sanitaire le 30 mars 1942, vous devez, m'avez-vous confié, à l'amitié d'un condisciple de la faculté de Droit d'être recruté par M. Henri Maillard, alors Préfet de la Savoie, comme chef de Cabinet. Vous assumez cette charge, très délicate à cette époque et dans ce département, en étant inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de Chef de Cabinet et en en préparant le concours. Vous nouez des liens

d'amitié avec des résistants savoyards, notamment avec M. David Rousset qui, en août 1944, devait être le Président du Comité de Libération de l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne.

Entre temps, le 10 février 1940, vous avez épousé Mlle Madeleine Merz, fille du médecin-général Henri Merz et vous fondez une famille. Vous aurez six enfants : deux filles et quatre garçons. Malgré les « errances » d'une carrière de haut fonctionnaire d'autorité (en 1968, m'avez-vous raconté, vos enfants ont dû changer trois fois d'école !), tous ont entrepris, et mené à bien, des études supérieures. La plupart sont mariés et vous êtes sept fois grand-père.

Il me faut maintenant, Monsieur, retracer, pour vos Confrères, votre carrière qui est celle d'un grand Commis de l'Etat.

Comme je le mentionnais plus haut, les fonctionnaires préfectoraux sont très « itinérants », ils « voyagent » beaucoup, à la fois pour les besoins du Service et pour assurer le déroulement de leur carrière.

Vous êtes donc entré dans l'Administration préfectorale en juillet 1942 et vous avez occupé, jusqu'en juin 1944, les fonctions de chef de cabinet du Préfet de la Savoie.

De juin 1944 à septembre de la même année, vous êtes chargé de l'intérim de la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue, dans l'Aveyron.

De septembre 1944 à janvier 1946, vous êtes sous-préfet d'un arrondissement que vous connaissez bien, celui de Saint-Jean-de-Maurienne, dans cette Savoie où vous avez fait vos premières armes. Dans ce département, où la Résistance a été très active et où les destructions opérées par les Occupants ont été très grandes, le travail ne manque pas ! Vous participez, en collaboration avec M. Rousset, président des Résistants de l'arrondissement, à la reconstruction des villages, des routes, des voies ferrées détruits par les Allemands dans leur retraite.



De janvier 1946 à décembre 1947, vous êtes le Secrétaire général de la Savoie.

Ensuite, on vous nomme sous-préfet de Vire, dans le Calvados. Vous demeurerez près de cinq ans dans cette ville où votre dynamisme et votre disponibilité font merveille ! L'arrondissement de Vire a été le théâtre d'une des plus importantes batailles du débarquement allié de juin 44, ce qu'un historien a appelé « Stalingrad en Normandie » ; il a connu de terribles destructions : 90 % des immeubles ont été démolis. La sous-préfecture n'a pas été épargnée. Et lorsque vous arrivez, avec votre femme et vos enfants, vous ne disposez que du très modeste logement de votre prédécesseur, un célibataire, qui avait dû se contenter d'un logement précaire de deux pièces, installé dans une baraque préfabriquée ! Durant des mois, vous et les vôtres « campez », c'est le mot ! dans une région qui, au point de vue climat, n'est point privilégiée ; tant s'en faut ! Là, vous ne manquez pas d'occupations : presque tout l'arrondissement est à reconstruire !

En février 1954, vous êtes nommé chez nous, en tant que secrétaire général de la Préfecture de Nîmes. Votre « patron » est M. Chaumeil, qui est resté préfet du Gard pendant près de douze ans. Un record ! Pendant dix-huit mois, vous entreprenez de connaître notre département et vous prenez langue avec les élus, notamment avec notre confrère, le président Edgar Tailhades, alors sénateur-maire de Nîmes.

De septembre 1955 à juin 1958, vous allez servir en Algérie, comme secrétaire général du département d'Oran, chargé plus spécialement du Maintien de l'Ordre et des Affaires économiques.

De septembre 1958 à avril 1961, vous êtes sous-préfet du Havre ; d'avril 1961 à décembre 1963, préfet de la Martinique.

De décembre 1963 à mai 1964, vous devenez le conseiller technique de M. Louis Jacquinot, ministre d'Etat chargé des

Départements et Territoires d'Outre-Mer. Durant ces quelques mois, pour les besoins du service, vous qui, aux dires de Mme Grollemund, êtes « assez casanier », aimant sa famille et sa maison », devez beaucoup voyager et connaître ainsi la Réunion, les Comores, Djibouti, la Guyane, etc.

C'est en mai 1964 que vous devenez préfet du Gard ; vous resterez en poste à Nîmes jusqu'en février 1968. Si vous ne battez pas le « record de longévité » du préfet Chau-meil, vous êtes tout de même resté, chez nous, pendant près de quatre ans, ce qui n'est pas si mal ! Assez de temps pour y avoir laissé une marque profonde.

Avant de poursuivre et d'arriver au terme de votre carrière de grand commis, permettez-moi, Monsieur, de m'attarder un moment et de rappeler quelques-uns des projets importants qui se sont dessinés, quelques-unes des remarquables réalisations qui ont vu le jour, durant votre préfectorat gardois. Bien sûr, je ne ferai que les citer !

C'est du temps que vous étiez « notre » Préfet que fut prise la décision capitale de mener à bien la construction, sur les torrents cévenols aux crues dévastatrices, de plusieurs barrages d'écrêtement des crues dont l'action s'est révélée si bénéfique pour les riverains de ces cours d'eau. Furent ainsi réalisés, sur le Gardon d'Alès : le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge, sur le Vidourle et l'un de ses affluents, le Criulon, ceux de Ceyrac et de La Rouvière. A propos du premier, permettez-moi d'évoquer la visite faite, peu après son inauguration, par le Conseil général de la Nièvre, conduit par son Président, M. François Mitterrand, l'actuel Président de la République, que vous avez accueilli en compagnie de M. Paul Béchard, alors président du Conseil général du Gard.

C'est en 1964 que le projet de l'autoroute A9 (Orange-Narbonne) voit le jour, avec, notamment la fin des acquisitions amiables sur les communes de Nîmes, Milhaud, Bernis, Uchaud, Candiac, Vergèze, Mus, et les études topogra-

phiques indispensables (entre autres pour les secteurs Nîmes-Fournès et Orange-Nîmes).

Vous avez fait partie, dès 1963, de la fameuse « mission Racine » pour l'équipement du littoral du Languedoc-Roussillon, « la nouvelle Floride », et vous avez signé les premiers actes prévoyant la naissance de Port-Camargue, qui est devenu une station balnéaire à l'échelle humaine et le premier port de plaisance de France et, je crois même, d'Europe !

Vous avez fait établir le projet de la voie littorale rapide reliant La Grande Motte à Aigues-Mortes ; aménager la Sicarex du Domaine viticole de l'Espiguette qui rend d'incalculables services aux viticulteurs du monde entier ; vous avez été aussi l'initiateur de l'entente inter-départementale pour la démoüstication.

Sur un autre plan, vous avez entériné la décision du Conseil général au sujet de la cession de la station hydrominérale des Fumades ; celle concernant la construction d'une caserne de Gendarmerie à Bagnols-sur-Cèze ; et c'est sous votre préfectorat que fut prise la décision de construire le barrage de Vallabrègues qui termine l'aménagement hydroélectrique du Rhône.

Ce ne sont là, bien évidemment, que quelques-unes des importantes « choses » qui ont été faites dans ce département du temps que vous le dirigiez, en collaboration avec les Services de la Préfecture et avec le concours de vos directeurs de cabinet, entre autres M. Robert Poujol, un ancien maquisard de « La Soureilhade », et M. Alain Dufoix, beau-frère de Mme Georgina Dufoix, conseillère municipale de Nîmes et secrétaire d'Etat à la Famille.

Je dois dire aussi, Monsieur, que dans vos rapports avec vos administrés, et tout particulièrement avec les élus locaux et départementaux, vous avez fait preuve de qualités, unanimement reconnues : intelligence, travail, ouverture d'esprit, disponibilité, extrême courtoisie. Dans ce départe-

ment, jugé, en haut lieu, « difficile », vous avez été estimé ; et croyez-le, votre départ a été fort regretté.

Avant d'écrire ce discours de réception, j'ai demandé à plusieurs élus — maires, conseillers généraux, députés, qui étaient alors dans l'opposition — ce qu'ils pensaient de vous et de votre façon d'administrer. Tous ont reconnu vos qualités d'administrateur, tous m'ont affirmé avoir trouvé en vous un interlocuteur véritable, humain, franc et juste ; aussi, un homme de terrain connaissant parfaitement le Gard et ses problèmes, sachant être à l'écoute des élus et de la population.

Quand j'ai demandé à Mme Grollemund quelles étaient les qualités de son mari, elle m'a confié entre autres ceci : « Il est toujours calme, plein de bon sens ; il est, apparemment, toujours de bonne humeur, et ne prend jamais de décision sans réfléchir. »

Ce que m'a dit Mme Grollemund recoupe exactement ce que m'ont affirmé mes interlocuteurs.

Aussi, votre modestie dût-elle encore en pâtir, je dois vous dire, Monsieur, que très, très rares ont été les préfets qui, tels que vous, ont laissé un si bon, un si chaleureux souvenir, dans notre département !

En février 1968, vous êtes nommé préfet de la région du Languedoc-Roussillon et préfet de l'Hérault. Grâce à votre calme, à votre vision précise des choses, « Mai 68 » ne connaîtra pas, en Languedoc-Roussillon, les « débordements » qu'on a pu constater en d'autres régions.

De juillet 1968 à juillet 1969, vous devenez le directeur adjoint du cabinet du Premier ministre, M. Couve de Murville, chargé plus spécialement de la Police, de l'Education nationale, de l'Agriculture et de l'Industrie.

De juillet 1969 à septembre 1971, vous êtes secrétaire général des départements d'Outre-Mer et directeur du cabinet du Ministre chargé des Départements et Territoires d'Outre-Mer.

De septembre 1971 à décembre 1973, vous êtes préfet de la Région des Pays de la Loire et préfet de la Loire-Atlantique. En décembre 1973, sur votre demande, pour des raisons de santé, vous êtes mis en disponibilité. En juillet de l'année suivante, vous êtes admis à faire valoir vos droits à la retraite et nommé préfet honoraire.

Mais votre compétence et votre disponibilité vont être encore « utilisées », si je puis ainsi m'exprimer : durant plus de sept années, de janvier 1975 à juillet 1980, vous êtes directeur des Relations extérieures de Peugeot, puis de Peugeot-Citroën, enfin de Peugeot-Citroën-Talbot.

Depuis avril 1980, vous êtes définitivement fixé à Nîmes avec votre épouse et vous demeurez, tout près de ce Jardin de la Fontaine que vous affectionnez, dans un bel appartement que vous avez acquis il y a six ans.

Vous êtes revenu dans ce département du Gard que vous aimez, où vous avez de solides amitiés, et où Mme Grollemund a des racines. En effet, la grand-mère maternelle de votre épouse était originaire de Saint-Hippolyte-du-Fort, où son mari, M. Martin, dirigea, un temps, l'« Ecole des Enfants de Troupe » installée dans la cité cigaloise. C'est donc, pour Mme Grollemund, un retour aux sources ; à Nîmes, même, votre épouse a retrouvé une amie d'enfance et une cousine germaine qu'elle estime tout particulièrement ; de plus, l'une de vos filles, mariée à un officier de marine de Garons, y a élu domicile.

A Nîmes, dès votre arrivée, il y a dix-huit mois, on fait tout de suite appel à vous : vous êtes membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne, aussi de la *Providence*, une institution s'occupant du sauvetage de jeunes filles en détresse morale. Celle-ci, fondée par des religieuses, et actuellement dirigée par M. Soler, un véritable apôtre laïque, joue un rôle si important que le Conseil régional du Languedoc-Rousillon, à l'initiative de son président, notre confrère Edgar Tailhades, a tenu à lui accorder une impor-

tante subvention pour la rénovation de ses bâtiments de la rue de la Faïence. Vous faites partie, également, du Conseil d'Administration de l'Association Marie-Thérèse.

En dehors du département, vous êtes vice-président de la Fondation Nicolas Ledoux d'Arc-et-Senans (dans le Doubs) ; celle-ci qui porte le nom d'un célèbre architecte de Louis XVI, constructeur, entre autres, à Arc-et-Senans, de 1775 à 1779, des bâtiments en hémicycle d'une « saline royale », est un centre de futurologie. Vous êtes, également, président du Conseil de Surveillance de France-Ebauche (il s'agit du contrôle de fabrication de montres), au Valdahon (dans le Doubs).

Que voilà, Monsieur, une carrière et une vie bien remplies, au service de l'Etat, de la Nation et des Hommes !

Vos éminentes qualités et le dévouement que vous avez toujours manifesté, en toutes occasions, et dans tous les domaines où s'est exercée votre autorité, ont été, fort justement, distinguées par une brochette assez impressionnante de décorations, tant françaises qu'étrangères. Je ne les citerai pas toutes, d'abord parce que leur énumération serait fastidieuse, ensuite et surtout pour ne pas effaroucher votre modestie. (Ne m'avez-vous pas dit : « Parlez le moins possible de moi ! » ; Comment faire autrement quand on reçoit un nouveau confrère ?)

Mais enfin, il faut que vos confrères sachent — au moins — que vous êtes titulaire de la Médaille de la Reconnaissance française (qui vous a été décernée en 1945), de la Croix de Guerre 39-45 (avec citation à l'ordre de l'Armée), de la Médaille de la Valeur militaire (avec citation à l'ordre du Corps d'Armée), de la Croix du Combattant et de la Médaille des Blessés ; vous êtes aussi, officier dans l'ordre de la Légion d'honneur, commandeur dans l'Ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques, du Mérite agricole, du Mérite civil, du Mérite sportif ; commandeur du Mérite autrichien, commandeur du Nicham Iftikar

tunisien, commandeur du Nicham el Anouar, chevalier du Ouissam Alaouite marocain, enfin chevalier de l'Etoile noire du Bénin.

Vous voilà, à présent, Monsieur, « installé », comme on dit, dans une bien méritée et paisible retraite, qui va vous permettre, enfin, de cultiver vos violons d'Ingres : écouter de la musique, vous adonner à la lecture, surtout à la promenade qui vous permet de découvrir la nature. Vous êtes un grand amoureux du ciel, des plantes et de tout ce qui vit ; comme moi, vous aimez parcourir à pied les Cévennes (qui vous rappellent un peu les montagnes du Jura que vous portez en votre cœur) et cette garrigue nimoise si belle en toute saison, surtout à la pointe extrême de l'hiver, quand les amandiers se parent de leur neige odorante et que les pommiers du Japon s'enflamment contre les murs de pierre sèche des mazets !

Vous pourrez, aussi, Monsieur, tous les quinze jours, participer aux travaux de notre Compagnie qui est désormais la vôtre. Vous les connaissez puisque, alors que vous étiez Préfet du Gard, vous avez honoré nos confrères d'une visite. M. Seston, le président en exercice, vous a, alors, salué en rappelant que, pendant la Grande Guerre, il avait servi sous les ordres du commandant Grollemund, votre père.

Bienvenue donc, Monsieur, dans notre Académie à laquelle, nous en sommes tous persuadés, vous apporterez un concours efficace et éclairé.

J'en ai terminé, Monsieur, et je vous donne tout de suite la parole, pour prononcer l'éloge du très regretté Maître Léon Fosse, cet homme de bien et de cœur, à qui notre Compagnie doit beaucoup, et dont tous vos confrères gardent un pieux souvenir.

M. Michel Grollemund prononce son remerciement et fait l'éloge de son prédécesseur.

Monsieur le Président,  
Mademoiselle, Messieurs,

Il m'arrivait parfois, étant adolescent, de rêver que dans une situation déterminée, je savais toujours très exactement ce qu'il convenait de faire et je disais toujours, en termes choisis et inspirés par mes auteurs préférés ce qu'il fallait dire. Mais tout s'évanouissait avec la stridente sonnerie du réveil matin qui me rappelait l'heure de l'école, sur les bancs de laquelle j'essayais d'acquérir peu à peu les connaissances qui pourraient faire de moi ce héros de mon rêve.

Hélas, il y a loin du rêve à la réalité et vous allez aujourd'hui le constater. J'ai étudié la langue d'Isée, mais je n'en ai pas, hélas ! appris l'éloquence qui m'eût permis de vous captiver au lieu de vous infliger un « banal laïus », dont la médiocrité me remplit de confusion. C'est donc votre indulgence, toute votre indulgence que je sollicite.

Si je n'ai jamais été un littéraire, j'ai par contre essayé d'être un homme d'action. Je ne sais si j'y ai réussi dans les « fonctions d'autorité » que ma carrière administrative m'a amené à exercer.

Et tout de suite, je dois vous avouer, que je n'aime pas ces termes, pourtant consacrés par l'usage, de « fonctions d'autorité » ; ils ne correspondent absolument pas à la réalité et sûrement pas à la conception que j'avais de mon métier.

Je vous dirai peu de choses de la fonction préfectorale, d'abord parce que après deux siècles d'existence ou presque, son nom même va disparaître dans les mois à venir et surtout parce qu'elle risque de perdre ce qui à mes yeux était son rôle essentiel et constituait tout son attrait.

Etre un homme à l'écoute permanente de tous et surtout de ceux qui en ont le plus besoin parce que les plus démunis, être un homme au contact des élus municipaux, départementaux, nationaux, sans jamais oublier qu'il représente



auprès d'eux l'Etat, sa permanence, son autorité qui sont les garanties de la liberté de chacun et de tous.

Dans ma carrière de fonctionnaire, je me suis toujours efforcé de comprendre les problèmes qui se posaient aux hommes et aux collectivités que j'avais l'honneur d'administrer, que ce soit le Gard ou d'autres départements ou régions, de chercher les raisons pour lesquelles ils se posaient et de leur trouver, dans le cadre et le respect de la loi, une solution équitable et satisfaisante parce qu'humaine. J'ai toujours agi selon ma conscience.

En 1980, à l'occasion du départ de la Préfecture de l'un de mes successeurs, votre Compagnie a décidé que les Préfets du Gard, présidents ès qualités de l'Académie de Nîmes, en devenaient de droit, membres honoraires lorsqu'ils quittaient leurs fonctions. Une telle décision m'honorait déjà grandement, mais à l'initiative de l'un d'entre vous, dont je tairai le nom, mais à qui va toute ma reconnaissance, vous avez franchi un pas de plus et décidé de m'accueillir dans votre Académie, comme membre résidant. Soyez en tous remerciés profondément.

Je ne pensais pas, lorsqu'il y a quelques années, je me suis décidé à prendre ma retraite à Nîmes, qu'un tel honneur me serait fait. Ce choix réfléchi, « de venir vivre à Nîmes, le reste de mon âge », c'est bien sûr, la beauté de cette région si diverse et si attrayante, c'est bien sûr, l'agrément de son climat, c'est bien sûr aussi les lointaines origines cévenoles de ma femme qui m'ont incité à le faire. Mais c'est surtout la qualité exceptionnelle des amitiés que j'avais nouées au cours de mes deux séjours à la Préfecture du Gard et qui se sont perpétuées, qui a emporté ma décision. Et aujourd'hui, je me félicite encore davantage de ce choix.

En vous écoutant, Monsieur le Président, retracer ma carrière, avec talent, mais avec une exagération de mes mérites dans laquelle je ne veux voir que la marque de l'amabilité et de la bienveillance méridionale, me revenait aussi

à la mémoire le souvenir que vous évoquiez, il y a un instant, de notre première rencontre à l'École du Mont-Duplan.

Et puis, je me disais, qu'en m'accueillant aujourd'hui, vous aviez saisi l'opportunité de prononcer l'éloge de tous les fonctionnaires qui ont servi et aimé ce département du Gard, de prononcer l'éloge de la fonction publique à laquelle vous avez appartenu et que vous avez honorée dans le secteur le plus essentiel et le plus noble qui soit, celui de l'Éducation nationale car il concerne nos enfants, donc l'avenir. Vous vous y êtes distingué comme vous l'aviez fait en participant à la Résistance. Je voudrais, à travers votre personne, rendre hommage aux résistants du Gard, à tous les résistants de France et à leur Chef aujourd'hui disparu.

Je voudrais aussi, Mademoiselle, Messieurs, vous remercier de l'accueil si cordial que vous m'avez réservé, lorsque au cours de l'été et de l'automne qui s'achève, j'ai été, selon l'usage de votre Académie, me présenter à vous pour vous exprimer toute ma sincère gratitude. J'ai été heureux, de retrouver ceux d'entre vous que je connaissais depuis longtemps et qui m'avaient honoré de leur amitié et de faire la connaissance de ceux que je n'avais pas encore rencontrés. Ces visites que j'ai faites à chacun d'entre vous, m'ont permis de prendre la juste mesure de l'enrichissement intellectuel et moral que m'apportera l'assistance régulière à vos séances, car votre Académie regroupe en son sein, des Nimois qui, à côté d'une activité professionnelle toujours exemplaire, se distinguent éminemment sur le plan de l'intelligence, de la culture, des arts, des sciences ou des lettres et parmi lesquels je crains fort de ne jouer que le rôle de la « brebis galleuse » ou au mieux de « Candide ».

Après ce préambule un peu long — et je vous prie de m'en excuser, et de n'y voir que le témoignage sans doute maladroit, mais très sincère de ma reconnaissance —, il me reste l'essentiel, mais aussi le plus difficile : retracer la vie, prononcer l'éloge, c'est la formule, de mon prédécesseur

dans votre Compagnie : Maître Léon Fosse.

Il peut, sans doute, paraître présomptueux de parler devant vous d'un Nimois éminent, que je n'ai pas connu, alors que tant de ses conticoyens l'ont côtoyé, admiré, aimé et souvent vénéré. Maître Lahondès qui, au bord de sa tombe, saluait sa mémoire au nom des notaires du Gard et du Notariat français, terminait son propos en citant une phrase d'un poète-homme de loi gardois : « Si vous l'aviez connu, oh ! comme vous l'auriez aimé ! » Inversant ce propos, et après avoir rencontré tant de Nimois qui ont aimé Maître Fosse, j'en arrive à me dire que moi aussi je l'ai connu. Pas suffisamment, bien sûr, pour retracer devant vous les étapes essentielles de sa vie, comme l'avait fait avec le talent que vous lui connaissiez, Monseigneur Homs en l'accueillant le 8 décembre 1967 à l'Académie de Nîmes.

Avec beaucoup moins de bonheur, je vais essayer, après avoir salué avec infiniment de respect, la présence de Madame Fosse et des membres de sa famille et après l'avoir remerciée de l'exquise gentillesse avec laquelle à plusieurs reprises elle m'a reçu, et des souvenirs de son mari qu'avec beaucoup de délicatesse et d'émotion, elle a bien voulu évoquer devant moi, je voudrais dis-je essayer de retracer ce que la disparition de Maître Fosse a représenté pour sa famille, pour ses amis, pour l'Académie de Nîmes, pour le monde judiciaire et pour notre région.

Il m'est difficile d'évoquer l'époux, le père, le grand-père admirables que fut Maître Fosse. Seules Madame Fosse et sa famille pourraient le faire, mais je sais qu'il était habité par la joie de vivre et que cette joie illuminait son foyer.

Pour ses amis, dont beaucoup siègent dans vos rangs, l'amitié que Maître Fosse leur a témoignée dès l'enfance, dès les bancs du Lycée Daudet, ne s'est jamais altérée. Il arrive parfois que l'on s'arrête ou trébuche sur le chemin de l'amitié et de la fidélité, ce ne fut jamais son cas.

Pour Maître Fosse l'amitié correspondait à la magnifique définition qu'en a donné Péguy : « L'amitié est une opération charnelle qui se fait une fois dans la vie et qui ne se recommence pas. Je veux dire qu'elle est essentiellement une opération terrienne, une opération temporelle, qui se fait, qui s'inscrit une fois dans une certaine terre, à une certaine date du temps de la vie. C'est une opération qu'il n'est pas donné à l'homme de recommencer, de faire deux fois, d'imiter, de feindre. C'est une de ces opérations qui ont, dans la vie de l'homme, dans la carrière de l'homme une valeur unique, un prix unique, un prix inévaluable, sans équivalence, sans contrepartie possible et pour ainsi dire un prix sans prix ». Et cette amitié profonde était joyeuse, totale. On m'a parlé de ces discussions d'adolescents qui, le soir dans les rues de Nîmes, n'arrivaient à se terminer, l'un accompagnant l'autre qui à son tour le accompagnait. On m'a parlé de ce trio de jeunes et talentueux musiciens qui se retrouvaient pour jouer du Beethoven ou du Mozart : le jeune Léon Fosse était au piano, un ami jouait du violoncelle, un autre du violon et ils passaient des soirées, émerveillés par la joie d'être ensemble et de se livrer à leur passe-temps favoris. Cette passion de la musique, Maître Fosse l'a conservée toute sa vie ; il connaissait par cœur des partitions d'opéra et d'opérette qu'il jouait au piano en même temps qu'il interprétait successivement tous les rôles masculins ou féminins pour la plus grande joie de sa famille et de ses amis rassemblés autour de lui.

On m'a parlé de ses gestes délicats, discrets mais efficaces, car ils venaient toujours au moment où il était nécessaire qu'ils vinssent. Maître Fosse savait prêter une oreille attentive, il savait conseiller avec sagesse et prudence, il savait aussi se taire, ce qui est une grande qualité : on se reproche rarement de parler peu, mais souvent d'avoir trop parlé. Il était compréhensif et comme Michel de l'Hôpital, il était tolérant et indulgent. Il savait, comme l'a dit Ber-

nardin de Saint-Pierre « qu'on ne fait son bonheur qu'en s'occupant sans cesse de celui des autres ».

A l'Académie de Nîmes, il rendit des services appréciés avant même d'y entrer. En 1963, le marquis de Lordat légua à votre Compagnie son château de Saint-Chaptes ainsi qu'une maison à Alès.

Deux ans plus tard, à l'occasion de la vente de l'immeuble d'Alès, l'exécuteur testamentaire du Marquis fit opposition en application des clauses du testament. Devant ces complications, votre Compagnie décida de confier ses intérêts à Maître Fosse. « Ce fut un trait de génie — je cite votre trésorier d'alors — car, Maître Fosse, juriste éminent, négociateur habile, homme d'une honnêteté morale exemplaire sut négocier avec la famille de Lordat, les biens qui avaient été légués avec comme contrepartie le versement d'une somme de quatre cent mille francs », qui vous a permis je crois la réfection de votre Hôtel.

Lors de sa réception à l'Académie, Maître Fosse prononça l'éloge de son prédécesseur le bâtonnier Lafage, Nîmois comme lui, et qui avait en commun avec lui un certain nombre des qualités qu'il lui reconnaissait dans son éloge : modestie, science, conscience, indépendance. Si Maître Fosse fut un Académicien assidu et si ses avis et conseils furent toujours empreints d'une très grande sagesse, l'importance de sa charge et la multiplicité de ses occupations ne lui permirent pas de vous faire de nombreuses communications. J'ai cependant lu avec attention et infiniment de plaisir le compte rendu qu'il vous fit des *Essais de Paul Troy*. J'en ai noté la qualité littéraire, comme j'ai noté aussi, peut-être par déformation professionnelle — j'ai été pendant sept ans directeur des relations extérieures du groupe Peugeot-Citroën — j'ai noté dis-je l'analyse de l'essai de Paul Troy où celui-ci, chargé à la Société Citroën du département des autochenilles, relate ses travaux qui ont permis le succès de cette croisière jaune à travers l'Asie, dont le récit et les

péripéties enthousiasment encore tous les jeunes.

Juriste de qualité, notaire estimé, expert dont les conclusions n'étaient jamais contestées ; je voudrais, si vous le permettez m'arrêter un peu sur cet aspect essentiel de la vie de Maître Fosse et sur ce qui fut sa vie professionnelle. D'abord, parce que c'est un aspect auquel je suis sensible, ayant eu la même formation juridique de base que lui, ensuite parce que c'est celui sur lequel j'ai pu recueillir le plus de témoignages. Après des études juridiques studieuses et brillantes, à la Faculté de Droit de Montpellier, puis à celle de Lyon, Maître Fosse soutint avec brio une thèse de doctorat sur « le vote familial ».

J'ai parcouru cette thèse, que Madame Fosse a bien voulu me confier. Elle a été soutenue en 1923, au lendemain de la Grande Guerre, à une époque où déjà le mode de scrutin était à l'ordre du jour et passionnait tout le pays. Maître Fosse se déclarait partisan convaincu du vote familial et du vote des femmes. Si ce dernier a été instauré en France au lendemain de la libération, c'est peut-être parce que les arguments développés en sa faveur par Maître Fosse et d'autres, n'avaient pas été oubliés. Qui aujourd'hui ne se félicite de cette heureuse décision. « Donner aux femmes le droit de voter, écrivait Maître Fosse, c'est mettre dans leurs mains une arme pour lutter contre les horribles maladies sociales de l'heure présente. Plus accessibles que l'homme à la pitié, elles sauront mieux défendre ou organiser l'assistance aux malades et aux vieillards. Elles sauront mieux que l'homme poser et résoudre les questions humanitaires. Elles sauront mieux aussi se préoccuper des souffrances sociales et découvrir les remèdes efficaces. Le vote des femmes aura pour résultat certain la mise à l'ordre du jour des grands problèmes sociaux que la politique souvent terre à terre et à courte vue des hommes, je cite toujours Maître Fosse, laisse en ce moment de côté. »

Son plaidoyer pour le vote familial ne connut pas le

même succès ; il relatait, dans sa thèse, l'exemple des pays, petits ou grands, où il avait été mis en pratique. Le Parlement français avait toujours rejeté en 1870, 1871, 1911, 1916, les propositions de loi qui lui avaient été soumises dans ce but. Mais on peut retenir, comme l'écrivait Maître Fosse, que si le vote familial ne vit jamais le jour et si le Parlement se refusa alors à reconnaître l'importance sociale de la famille, en accordant à son chef des conditions de vote particulières, sa démarche ne fut pas inutile. On peut y voir le point de départ de la législation actuelle de soutien et de protection de la famille. Et qui ne se réjouit, à Nîmes, aujourd'hui, de savoir que c'est à une de nos concitoyennes que ces problèmes sont confiés.

Maître Fosse fut notaire de 1928 à 1955. Sa compétence, son sens aigu des responsabilités, sa probité intraitable sont reconnus de tous, des clients qui affluent à son étude car ils savent — je cite Monseigneur Homs — « l'application scrupuleuse qu'il apportait à l'examen de leurs affaires » ; de ses pairs qui firent de lui un membre du Conseil supérieur du Notariat, le vice-président du Conseil régional des Notaires du ressort de la Cour d'Appel de Nîmes, un administrateur de la Caisse de garantie collective des Notaires du Gard.

Maître Lahondès disait : « Il fut des décennies durant à la tête d'une des Etudes les plus réputées de la région », il vantait sa logique, son autorité morale. Plusieurs notaires, encore en exercice ou maintenant à la retraite, m'ont dit qu'en présence d'une affaire particulièrement délicate, ils se permettaient d'aller demander conseil à Maître Fosse et que toujours la solution qu'il leur avait proposée s'était avérée la plus juste, la plus équitable et partant la meilleure.

Dès qu'il fut notaire honoraire, Maître Fosse devint expert agréé près la Cour d'Appel de Nîmes, et spécialisé bien sûr dans les affaires notariales. Souvent — on me l'a rapporté — la Cour ou les Tribunaux du ressort lui demandè-

rent d'émettre des avis techniques dans de difficiles affaires de succession, d'indivision ou de co-propriété. « Vous êtes passé Maître, lui disait Monseigneur Homs, dans son discours d'accueil, dans l'art de débroussailler, de simplifier et de clarifier les problèmes. Et les juges le savent bien. Ils savent qu'ils ont devant eux un homme scrupuleux qui ne cherche qu'à les éclairer. Ils vous accordent d'emblée la confiance que vous confère votre indiscutable autorité. Ils vous croient sur parole car ils savent que l'on ne vous a jamais surpris à être complaisant pour vous-même et que vous n'acceptez pas de transiger avec votre conscience. La confiance ainsi acquise est la plus belle récompense de l'honnête homme et lui donne un crédit d'une incomparable valeur. »

A côté de cette activité professionnelle et bien que rien ne semble plus desséchant que l'étude et la pratique du droit, Maître Fosse a su mettre son talent et son cœur au service de tous ceux qui en avaient besoin et bien sûr d'abord au service de son pays.

Engagé volontaire à la fin de la première guerre mondiale, il fut rappelé en 1939 comme lieutenant d'artillerie. Après la démoralisante attente, « la drôle de guerre » que connurent tous les combattants, son unité fut engagée au printemps de 1940. Le lieutenant Fosse fit courageusement son devoir et l'attribution de la Croix de Guerre, avec citation à l'ordre de la Division, en apporte l'éclatant témoignage.

Il connut ensuite à Nuremberg la captivité pendant une longue année avant d'être rapatrié comme père de famille nombreuse. Une année perdue pour sa famille, pour son travail, mais, je puis vous le dire ayant connu la même épreuve, une année de solitude, de silence, de réflexion.

De retour à Nîmes, et placé à un poste qu'il n'avait nullement sollicité, il y trouva l'occasion de rendre service à



de nombreux nimois dans ces années d'épreuves que traversait notre pays.

Aider, rendre service à tous ceux qui en avaient besoin, je vous l'ai déjà dit — et si cela revient dans mon propos comme un leitmotiv — c'est que ce fut la trame même de toute la vie de Maître Fosse.

Qu'il s'agisse de personnes en difficultés, qu'il s'agisse d'associations ou d'organismes ayant des problèmes à résoudre et donc besoin de son concours, tout naturellement on s'adressait à lui. En voici quelques exemples :

A la Caisse d'Epargne de Nimes, où j'ai eu l'honneur de succéder à Maître Fosse, le Président du Conseil d'Administration comme les Administrateurs qui l'ont connu m'ont parlé de la compétence et de la conscience avec lesquelles il exerçait son mandat. Il n'était pas un administrateur comme les autres, qui se contentait d'assister aux séances du Conseil. Par délégation du Président, il exerçait sur le fonctionnement de cet organisme financier un contrôle quasi permanent. Mais ce n'était ni un contrôle contraignant, ni un contrôle tâillon, il s'assurait de la marche régulière des services dont il connaissait le fonctionnement et fournissait au Directeur comme au Président des conseils toujours judicieux et avisés. Sa disparition a été durement ressentie à la Caisse d'Epargne et là aussi, s'il a un successeur, il n'a pas été remplacé.

La Supérieure de la Congrégation des Franciscaines m'a dit avec quelle conscience et quel désintéressement il s'était toujours occupé de sa Communauté, lui donnant avec précision et clarté les conseils dont elle avait besoin pour la bonne marche ou l'extension de sa clinique, réglant personnellement les problèmes trop complexes qu'elle ne pouvait elle-même résoudre.

La Congrégation des Petites Sœurs des Pauvres, ayant pris au plan national la décision d'orienter son apostolat vers les pays en voie de développement, fut amenée à supprimer

en France ses maisons d'accueil de personnes âgées, donc à Nîmes celle qu'on appelle « Ma Maison » et qui, plus que centenaire, abritait près du centre de la ville de nombreux nimois et nimoises dont elle était devenue le foyer. Soucieuse de maintenir ce service, une association dite Amis de « Ma Maison » se constitua à l'initiative de Maître Fosse. Il en était le secrétaire, le docteur Brun assurant la présidence. Il réussit à trouver les fonds nécessaires à l'acquisition de l'immeuble. En 1976, au départ du docteur Brun, Maître Fosse le remplaça tout naturellement, et il mit sur pied un vaste programme de modernisation de l'établissement, en même temps qu'il apportait une attention constante à sa parfaite gestion. Son successeur m'a écrit pour me le dire et il termine sa lettre par ces lignes : « Son dévouement exemplaire lui a valu l'admiration des amis de cette œuvre, grâce à lui maintenue, puis agrandie et modernisée et la reconnaissance de la centaine de pensionnaires qui ont pu continuer à vivre et à être soignés au cœur même de la ville de Nîmes. Je suis heureux de contribuer, par ce témoignage, à l'hommage et à la reconnaissance que notre Cité doit à l'un des meilleurs de ses fils ».

Et je pourrais continuer à vous relater, si je ne craignais de vous lasser, tous les témoignages que j'ai pu recueillir d'humbles nimois, comme de personnalités qui l'avaient connu et estimé.

Pourquoi tous ces témoignages ? pourquoi cette unanimité dans l'admiration et la reconnaissance ? pourquoi sur le plan familial, amical, professionnel, pourquoi sur le plan de la Cité, de la Région n'entend-on que des éloges ?

C'est bien sûr aux qualités d'intelligence, d'esprit, de cœur de Maître Fosse qu'ils sont dus. Mais un tel rayonnement ne peut s'expliquer que par la Foi qui l'animait : foi en l'homme, en sa bonté, foi en la justice, foi en Dieu. Et cette foi qui l'a habité toute sa vie lui a permis aussi de supporter les épreuves qu'il a rencontrées : dans son enfan-

ce, au moment de la guerre et à la fin de celle-ci, et quand au terme de sa vie, à la clinique des Franciscaines il souffrait, il souffrait terriblement. Il savait que l'heure de sa mort était proche ; jamais il ne s'est plaint, il est resté stoïque, souriant même jusqu'à ses derniers moments sur cette terre qu'il allait quitter pour se diriger, comme dit Goethe, vers le verger merveilleux dont nul ne retourne, pour recevoir sa vraie récompense, celle qu'il méritait et celle à laquelle il croyait. Peut-être avait-il fait sienne ces lignes de ce même auteur : « L'image touchante de la mort ne s'offre pas à l'homme sage comme un objet d'effroi, à l'homme pieux comme un dernier terme. Elle ramène le premier à l'étude de la vie et lui apprend à en profiter ; elle présente au second un avenir de bonheur ; elle lui donne l'espérance au milieu de ses jours de tristesse. *Pour l'un et l'autre, la mort devient la vie.* »

L'Evêque de Nîmes qui était lui-même hospitalisé au moment de la mort de Maître Fosse, a adressé à sa famille un message dans lequel il s'exprimait ainsi : « La rectitude de sa foi, l'ampleur, l'ingéniosité et l'efficacité de sa charité font honneur à l'Eglise de Nîmes. Il était la conscience de son milieu professionnel et bien au delà une référence. Certain que Dieu accueillera dans sa joie ce bon et fidèle serviteur, l'Evêque de Nîmes prie pour que le grain jeté en terre porte de nombreux fruits sous la forme de nombreux chrétiens à son exemple. »

Auprès de sa tombe, le Président des Notaires du Gard disait : « Après avoir été toute sa vie notre guide et notre soutien, Maître Fosse doit constituer maintenant pour nous tous mieux qu'un exemple, un symbole. »

Un auteur ancien a écrit : « Si tu veux tracer ton sillon droit, accroche ta charrue à une étoile ». Le sillon tracé dans l'histoire et le cœur de notre Cité par Maître Fosse est rectiligne, il est profond et il demeurera, car l'étoile qui l'a toujours guidé c'était sa foi, sa certitude en un au-delà

qu'il avait préparé tout au long de sa vie, en se donnant aux autres de toute son intelligence, de tout son cœur et de toute son âme.

La séance est levée à 18 h 30. Accompagné par ses parents, le nouvel Académicien se rend dans la salle de Villeperdrix où il reçoit les félicitations de ses confrères, de sa famille et de ses amis.

*SEANCE DU 18 DECEMBRE 1981*

La séance est ouverte à 17 heures par M. Aimé Vielzeuf, président.

Sont présents : M. le professeur Jean Brunel, M. le colonel Xavier de Balincourt, M. Jean Thérond, M. André Nadal, M. André Bernardy, M. Claude Escholier, M. le docteur Edouard Drouot, M. le président René Panet, M. Joachim Durand, M. Félix Villeneuve, M. Victor Lassalle, Mlle Alice Fermaud, M. Maurice Aliger, M. l'abbé René André, M. Pierre Abauzit, M. le docteur Jean Lauret, M. Guy Dupré, M. Michel Grollemund, membres résidants ; M. André Planque, M. Roger Gaillard, M. Daniel Valade, correspondants ; et M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le pasteur Elie Lauriol, M. Henri Seston, M. Camille Lignières, M. le docteur Jean Paradis, M. le bâtonnier Edgar Tailhades, M. Jean Roger, M. Lucien Frainaud, M. Jacques Larmat, M. le chanoine Raymond Marchand, M. André Modeste.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Une minute de recueillement est observée en hommage à la mémoire de M. Gaston Chauvet, d'Uzès, membre non résidant, récemment décédé.

La Compagnie a été représentée à l'inauguration de la rue Georges-Martin.

L'Académie a reçu en hommage :

Jacques Casanova et Pierre Dupuy : *Dictionnaire de la tauromachie*, Marseille, 1981.

Ont été élus : membre résidant : M. Paul Blanc en remplacement du regretté Georges Martin ; ...

Le R.P. Martin, membre non résidant, présente une communication sur *La chanson populaire grecque*.

Le R.P. Martin a voulu souligner surtout l'aspect particulier de la musique grecque ; pour cela il a fait allusion à des prélèvements récents dans les îles Ioniennes : ce sont des chansons populaires grecques, qui ne seraient peut-être pas toujours facilement comprises, car des musicologues spécialistes sont parfois en désaccord flagrant avec l'hellénisme de ces compositions. Le conférencier recommande l'étude du grec moderne comme une source enrichissante pour la compréhension du grec ancien ; mais les musicologues ne veulent rien savoir, et des épreuves classées depuis 517 jusqu'à nos jours ont porté un coup irrémédiable à l'idée de perpétuité de la musique ancienne : d'après eux, il n'y aurait pas de continuité. Mais on commence à secouer le joug de cette thèse : puisque les Grecs ont conservé leur langue, et sont restés fidèles aux coutumes anciennes, pourquoi n'auraient-ils rien gardé de la musique ? De toutes façons, depuis l'occupation turque des îles Ioniennes cela a moins d'importance que dans la Grèce continentale. Il s'agirait probablement d'un miracle : ce serait un document de littérature orale qui se serait conservé dans une chanson

populaire intéressante, mais l'avis des spécialistes est sporadique.

Grâce à un pope, le conférencier a pu avoir la tradition orale en grec d'après de vieilles personnes chantant encore cet héritage antique : ce serait là une gloire accablante, et presque funeste, puisqu'elle pèse lourdement. Même dans les chants de l'Église orthodoxe, il existe une tradition qui représente une musique vivante, mais on préfère une autre musique.

Ici, le R.P. Martin nous a fait entendre au magnétophone un exemple très fort de continuité : c'était, dans l'île de Rhodes, *Le chant de l'hirondelle*. Dans un article d'une revue byzantine publiée à New York, on retrouve la trace de cette chanson, montrant combien elle s'est longuement maintenue ; on y reconnaît le texte du *Banquet* de Platon, du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., ce qui nous prouve la survivance de la ténacité de la tradition orale. Cet exemple vivant est tout à fait probant : une vieille femme de quatre-vingt-six ans qui chante sans texte (car elle ne sait ni lire ni écrire), mais qui peut réciter trente ou quarante vers de mémoire, alors qu'elle est pourtant sans culture.

Ces chansons étaient chantées autrefois en s'accompagnant du tétracorde, qui pouvait donner une quantité de légères variations et des modulations, et qui existe encore dans les églises orthodoxes ; cet instrument existait aussi pour accompagner des chansons populaires, comme des chants de table ; nous avons là un exemple de fusion entre le paganisme et le christianisme. Souvent, le sens de la chanson est symbolique, comme le chant du guerrier évoqué par la vieille femme ; le compositeur lui demande de chanter et elle commence par ce vers évocateur : « Ma bouche n'est plus qu'une ombre » (chanson du VI<sup>e</sup> siècle de notre ère). Une caractéristique de la poésie ancienne est celle-ci : un mot peut être coupé en deux, la musique l'emportant sur

la prosodie ; dans ce cas, une partie du vers est toujours reprise dans le vers suivant.

Une autre chanson très émouvante a été chantée au conférencier dans l'île de Meganissi, terre désolée, où les traditions sont restées vivaces et tenaces, fidèles au cri du terroir : c'est la chanson du rossignol. Cette chanson a été chantée par une vieille fileuse de quatre-vingt-dix ans, qui filait, assise devant sa porte, et qui ne voulut pas être photographiée, parce que, disait-elle, « son rouet s'arrêterait de tourner » ; conception à rapprocher de celle du vieux Plin l'Ancien, qui disait que la vengeance divine se manifestait envers ceux qui veulent trop bien imiter la créature de Dieu ; pour la même raison, il n'a pas fallu lui montrer le magnétophone. Elle a chanté au début avec un vieux monsieur, puis elle a chanté toute seule.

Toutes ces cantilènes reposent sur très peu de notes, et se chantaient sur un tétracorde ; elles ont toutes la même caractéristique du rythme : un intervalle très grand, puis un intervalle petit, puis une note qui manque.

A soixante kilomètres de la frontière turque, le conférencier a rencontré l'arrière-neveu de Léon Tolstoï, qui parle français ; celui-ci est allé chercher des chanteuses, des musiciennes ; c'est une jeune fille de vingt-deux ans, qui n'a pas fait d'études musicales, avec sa sœur de seize ans, qui est furieuse de devoir chanter devant un étranger, et fait à son aînée une vraie scène de famille ; et quatre compagnes, avec lesquelles elles chantent un air ancien, proche du chant grégorien : c'est *La jeune fille et la mort*, une résurgence d'*Orphée et Eurydice* : la jeune fille meurt, le beau guerrier veut aller la chercher, le jeune homme lutte avec un démon, mais un ange apparaît, et amène la jeune fille par la main pour la rendre au guerrier.

Mais ces textes de chansons n'ont jamais été écrits, ils subsistent uniquement par la tradition orale ; le jour où les personnes qui les chantent mourront, il n'y aura plus de ces



chansons. Elles se chantent sur cinq sons, avec un rythme en 6/8, 5/8, 7/8, et il n'y a pas d'accords. Cette dernière chanson comprend soixante couplets, puis une enclave franque, qui nous fait penser à Villehardouin ; elle nous rappelle nos chansons du Moyen Age, comme les chansons de mariage, empreintes d'une certaine mélancolie.

Le conférencier a pu prélever un chant funèbre à des obsèques, cachant son magnétophone, et relever ainsi les chœurs des pleureurs et pleureuses officiels. Mais arrivé à l'église, le pope lui a fait signe de partir (et ceci nous rappelle l'usage corse), parce que les assistants s'indignaient de ce qu'un étranger suivait le cortège.

Pour terminer, le R.P. Martin a voulu dire un mot sur l'insertion de ces thèmes dans des œuvres contemporaines, car l'art ne peut être vivifié que dans la mesure où il rejoint la tradition populaire. Il s'agissait d'un chant composé en 128 av. J.-C., pour commémorer la victoire des Romains sur les Gaulois à Delphes : la bataille était évoquée, la musique reproduisant le hennissement des chevaux. Ce fut une surprise pour les compositeurs d'entendre des musiciens cultivés se déclarer prêts à partir dans d'autres îles avec leur magnétophone en bandoulière, et, en même temps, cela était très très réconfortant. On retrouvait aussi parfois dans la musique un emprunt occidental, raison qui nous pousse à exhumer tout ce qui peut être exhumé, même si l'on est amené à quelques déformations ; on peut se servir de ces thèmes pour des compositions modernes.

On peut rapprocher ces exhumations de vieilles chansons grecques de celles de nos vieilles chansons cévenoles, mais on se heurte, dans un cas comme dans l'autre, à la difficulté de reconstituer les textes.

Après le débat habituel la séance est levée à 19 heures.